Quatre-vingt-deuxième année. — N° 24. Le Numéro : 10 francs. Samedi 28 Janvier 1950.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.000	1.650	900	700	500	300	200	4.500	2.500	1.350
Etranger	5.500	2.900	1.600	2.550	1.400	850	350	11.300	5.900	2.600

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Editions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION **QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e** | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère d'Etat.

Arrêté du 20 janvier 1950 portant extension à l'Algérie d'arrêtés relatifs à la télévision (p. 999).

Ministère de la justice.

Arrêté du 25 janvier 1950 autorisant le juge de paix de Domèvre-en-Haye à tenir une audience foraine à Liverdun (p. 999).

Arrêté portant révocation (secrétariats des parquets d'Algérie) (p. 999).

Tableau d'avancement des juges de paix (rectificatif) (p. 999).

Ministère de la défense nationale.

Décret du 25 janvier 1950 portant concession de la médaille militaire (p. 1000).

Décrets portant promotions, nominations et acceptation de démission (armées de terre et de l'air, active et réserve) (rectificatifs) (p. 1017).

Arrêté du 5 janvier 1950 portant remise de débet (p. 1018).

Arrêté relatif au comité scientifique des prix prévu par l'article 8 du décret du 16 juin 1931 (rectificatif) (p. 1018).

Arrêté modifiant l'arrêté du 2 octobre 1947 portant création de commissions administratives paritaires à l'administration centrale de la guerre (rectificatif) (p. 1018).

Arrêtés portant promotion et dégagement des cadres (armées de terre et de l'air) (p. 1018).

Décision portant nomination au grade d'aspirant d'administration de réserve de l'intendance (p. 1018).

Décision portant attribution du brevet d'officier canonnier et du brevet d'officier détecteur (p. 1019).

Liste des candidats autorisés à se présenter au concours d'admission dans le corps du contrôle de l'administration de l'aéronautique (p. 1019).

Liste des textes français et étrangers inscrits au programme d'admission à l'école navale en 1950 (rectificatif) (p. 1019).

Tableau des désignations coloniales du 25 janvier 1950 (p. 1019).

Tour de départ en campagne des officiers mariniers infirmiers (1er janvier 1950) (p. 1027).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 50-128 du 27 janvier 1950 relatif à l'attribution aux personnels de l'Etat d'une prime unique et exceptionnelle (p. 1029).

Arrêté du 20 janvier 1950 portant remise de débet (p. 1030).

Arrêté du 25 janvier 1950 fixant les traitements de certaines catégories de fonctionnaires de l'enseignement du second degré (p. 1030).

Arrêtés du 27 janvier 1950 modifiant les arrêtés du 6 novembre 1947 portant institution de commissions administratives paritaires dans divers services, administrations ou directions relevant du ministère des finances et des affaires économiques (p. 1032).

Arrêté du 27 janvier 1950 fixant la date des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires instituées au ministère des finances et des affaires économiques (p. 1041).

Arrêté du 27 janvier 1950 fixant les modalités d'application du décret du 19 janvier 1950 portant création d'un comité de revision douanière (p. 1041).

Arrêté portant nomination du secrétaire général du comité de revision douanière (p. 1041).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 27 janvier 1950 mettant fin aux fonctions du directeur du centre national de la recherche scientifique (p. 1042).

Arrêté du 11 janvier 1950 fixant la date de l'examen probatoire de culture générale en vue du professorat d'enseignement ménager familial (p. 1042).

Arrêté du 11 janvier 1950 fixant les dates des épreuves écrites des examens de monitrice et de professeur d'enseignement ménager familial (p. 1042).

Arrêté du 12 janvier 1950 portant création, sur le plan national, de deux brevets professionnels (p. 1042).

Arrêté du 14 janvier 1950 fixant les conditions dans lesquelles il sera dressé l'inventaire de l'équipement laissé à la disposition des centres d'apprentissage privés (p. 1042).

Arrêté du 16 janvier 1950 portant création de certificats d'aptitude professionnelle dans le département de la Creuse (p. 1043).

Arrêté du 19 janvier 1950 portant création de laboratoires à l'école pratique des hautes études (p. 1043).

Arrêté portant nomination d'un membre du conseil académique de l'académie de Strasbourg (p. 1043).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté du 24 novembre 1949 fixant la limite d'âge supérieure pour les candidats au concours d'entrée à l'école nationale supérieure des ponts et chaussées diplômés de certaines écoles (p. 1045).

Arrêté du 24 novembre 1949 fixant le nombre des candidats à admettre en qualité d'élèves titulaires à l'école nationale des ponts et chaussées en 1950 (p. 1045).

Arrêté du 5 janvier 1950 portant délivrance de licence d'agence de voyages (p. 1045).

Arrêté du 20 janvier 1950 portant remise de débet (p. 1045).

Arrêté du 21 janvier 1950 fixant la date des élections des représentants des personnels aux commissions administratives paritaires de l'administration centrale du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale (p. 1045).

Arrêté du 27 janvier 1950 modifiant l'arrêté du 6 janvier 1948 portant institution de commissions administratives paritaires pour les personnels titulaires du sous-secrétariat d'Etat à la marine marchande (p. 1046).

Arrêtés du 27 janvier 1950 fixant les dates des élections aux commissions administratives paritaires de l'administration centrale et des services extérieurs de la marine marchande (p. 1047).

Arrêtés portant nominations et conférant l'honorariat (école nationale des ponts et chaussées) (p. 1047).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêté du 20 janvier 1950 portant homologation du règlement type des entrepôts frigorifiques publics et des magasins généraux frigorifiques (p. 1028).

Arrêté du 20 janvier 1950 portant relèvement des indemnités de logement attribuées aux personnels des exploitations minières (p. 1028).

Arrêté portant nomination de membres de la commission nationale interprofessionnelle d'épuration (p. 1028).

Décision du 25 janvier 1950 donnant délégation aux ingénieurs en chef des circonscriptions électriques des pouvoirs du répartiteur de l'électricité (p. 1028).

Tableau d'avancement des ingénieurs des mines pour l'année 1949 et *arrêté* portant promotions (p. 1029).

Ministère de l'agriculture.

Décrets du 23 janvier 1950 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 1050).

Arrêté du 18 janvier 1950 portant homologation des statuts et règlements intérieurs des syndicats d'attribution et de défense du label de qualité pour les fromages (p. 1052).

Arrêté du 27 janvier 1950 modifiant l'arrêté du 20 octobre 1947 portant institution de commissions administratives paritaires à l'institut national de la recherche agronomique (p. 1052).

Arrêté portant attribution de fonctions (génie rural) (p. 1052).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret n° 50-129 du 20 janvier 1950 portant modification des conditions d'attribution et relèvement des taux de l'indemnité de réinstallation du personnel colonial (p. 1043).

Décret n° 50-130 du 25 janvier 1950 portant reclassement des chiffreurs du ministère des affaires étrangères dégagés des cadres dans le cadre général du chiffre colonial (p. 1043).

Décret n° 50-86 déterminant les mesures nécessaires pour régler la situation de certaines catégories de fonctionnaires de l'Indochine (rectificatif) (p. 1044).

Arrêté portant mise en position de mission en Indochine d'un conseiller d'Etat (p. 1044).

Arrêtés portant mises en position de mission en France du secrétaire général des établissements français dans l'Inde et d'un gouverneur des colonies (p. 1044).

Arrêtés portant promotion, titularisation, reclassement, rétrogradation et révocation:

Cadre général du chiffre (p. 1044).

Enseignement secondaire (p. 1044).

Médecins africains (p. 1044).

Décision portant nomination (caisse intercoloniale de retraites) (p. 1044).

Liste des candidats admis à subir les épreuves orales de l'examen professionnel d'entrée dans la magistrature d'outre-mer (seconde session 1949) (p. 1044).

Liste des candidats admis en qualité d'élèves à l'école nationale de la France d'outre-mer (section magistrature coloniale) (p. 1044).

Liste des stagiaires de l'administration coloniale orientés vers l'administration générale admis au stage de l'école nationale de la France d'outre-mer (p. 1044).

Tableau d'avancement des magistrats du parquet d'outre-mer pour l'année 1950 (p. 1045).

Tableau d'avancement des greffiers en chef du ressort de la cour d'appel de l'Afrique occidentale française pour l'année 1950 (p. 1045).

Tableau d'avancement des greffiers en chef de l'Indochine pour l'année 1950) (p. 1045).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décisions portant prorogation des décisions accordant une réduction d'abattement à certaines communes (rectificatif) (p. 1029).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêté du 27 janvier 1950 portant création de commissions administratives paritaires à l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre (p. 1049).

Arrêté du 27 janvier 1950 modifiant l'arrêté du 3 décembre 1949 en ce qui concerne le nombre des représentants du personnel au sein des commissions administratives paritaires (p. 1049).

Arrêté du 27 janvier 1950 fixant la date des élections des représentants du personnel au sein des commissions administratives paritaires (p. 1050).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté du 27 janvier 1950 relatif au concours d'entrée aux écoles de sages-femmes (p. 1047).

Arrêté du 27 janvier 1950 portant modification de l'arrêté du 30 janvier 1948 créant des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des différentes catégories du personnel des établissements nationaux de bienfaisance (p. 1048).

Arrêtés portant nomination et acceptation de démission (contrôle sanitaire aux frontières et inspection de la population) (p. 1049).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêtés portant admissions à la retraite (services extérieurs) (p. 1049).

Nominations à des emplois réservés (p. 1052).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Nomination d'un membre d'une commission extraparlementaire. — Convocations de commissions (p. 1053).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunion de commission (p. 1054).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Convocation de commission (p. 1055).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions (p. 1056).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance des pays participant à l'organisation européenne de coopération économique (rectificatif) (p. 1056).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance d'un poste d'inspecteur principal, directeur départemental de la population de l'Aube (p. 1056).

Annonces (p. 1057).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 12 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du vendredi 27 janvier 1950. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 581).

Prix : 5 F

N° 10 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du vendredi 27 janvier 1950. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 291).

Prix : 5 F

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

PUBLIÉS EN ANNEXES

Feuille 2 (*pour l'édition complète*).

Sociétés étrangères d'assurances. — Liste des sociétés et assureurs étrangers qui, à la date du 31 décembre 1949, avaient fait agréer un représentant responsable du payement des taxes d'assurances (pp. 13 à 32).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE D'ETAT

Extension à l'Algérie d'arrêtés relatifs à la télévision.

Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, et le ministre d'Etat, chargé de l'information,

Vu le décret n° 47-248 du 6 février 1947 plaçant les questions relatives à la radiodiffusion dans les attributions du président du conseil des ministres;

Vu le décret n° 49-1450 du 8 novembre 1949 portant délégation d'attributions au ministre d'Etat;

Sur la proposition du directeur général de la radiodiffusion et de la télévision françaises,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le domaine d'application des arrêtés pris par le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil chargé de la radiodiffusion les 21 juin 1947, 20 novembre 1948 et 5 avril 1949 est étendu au territoire de l'Algérie.

Art. 2. — Le gouverneur général de l'Algérie et le directeur général de la radiodiffusion et de la télévision françaises sont chargés de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 20 janvier 1950.

Le ministre d'Etat chargé de l'information,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ADOLPHE TOUFFAIT.

Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Autorisation pour le juge de paix de Domèvre-en-Haye de tenir une audience foraine à Liverdun.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi du 24 ventôse an IX;

Vu la loi du 21 mars 1896;

Vu la loi du 29 juillet 1905;

Vu l'article 10 du décret du 1er septembre 1939 tendant à assurer en temps de guerre le fonctionnement des cours et tribunaux et la sauvegarde des archives, modifié par la loi validée du 4 mars 1941;

Vu l'article 25 de la loi du 31 décembre 1949 portant ouverture des crédits applicables au mois de janvier 1950 et autorisation provisoire de percevoir les impôts pour l'exercice 1950;

Vu l'arrêté du 12 mai 1947 fixant le taux des indemnités attribuées par les communes aux juges de paix pour la tenue d'audiences foraines;

Vu la délibération par laquelle le conseil municipal de Domèvre-en-Haye a émis le vœu que le juge de paix de Domèvre-en-Haye soit autorisé à tenir, chaque mois, une audience supplémentaire à Liverdun;

Vu la délibération de la même commune relative aux indemnités fixées par l'arrêté précité du 12 mai 1947;

Vu l'avis favorable du préfet,

Arrête:

Article unique. — Le juge de paix du canton de Domèvre-en-Haye est autorisé à tenir, chaque mois, une audience supplémentaire à Liverdun.

Fait à Paris, le 25 janvier 1950.

Pour le ministre:
Le directeur du cabinet,
JACQUES DONNEDIEU DE VABRES.

Secrétariats des parquets d'Algérie.

Par arrêté du 20 janvier 1950, M. Boukobza (Joseph), sous-secrétaire de parquet à Constantine, est révoqué de ses fonctions.

Tableau d'avancement des juges de paix.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er janvier 1950: page 16, 1re colonne, 48e ligne, au lieu de « Petit (Reims) (1er canton) », lire: « Petit (Reims) (2e canton) ».

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 25 janvier 1950 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 25 janvier 1950, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est conférée, au titre de l'armée active, aux militaires désignés ci-après:

1° MILITAIRES EN ACTIVITÉ DE SERVICE

GENDARMERIE

Légion de la garde républicaine de Paris.

Thomas (Jean), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Serpaggi (François), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Mathieu (Adrien), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Mignot (Gustave-Fidélis), garde; 21 ans de services; 2 campagnes;
Estrem-Monjouste (Hippolyte-Jean), garde; 21 ans de services; 2 campagnes.
Converset (François-Appolinaire), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Couteau (Maurice-Noël), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Durliat (Gaston), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Renault (Martial), garde; 18 ans de services; 5 campagnes.
Merlin (Robert-Joseph), garde; 19 ans de services; 3 campagnes.
Coat (Joseph-Marie), garde; 20 ans de services; 3 campagnes.
Le Goff (Mathurin), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Bock (Alfred-Joseph), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Lixi (Jean), musicien de 1re classe; 20 ans de services, 2 campagnes.
Dubois (Marcel-Marc-Jean-Pierre), musicien de 1re classe; 20 ans de services, 2 campagnes.
Panchetti (Jules-Etienne), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Legrand (Pierre), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Dubois (Gaston-Léon-Charles), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Peyrot (Gabriel-Henri-Joseph), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Gilliocq (Paul-Joseph), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Joly (Auguste-Paul-Alexandre), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Bonnot (Louis-Jean-Marie), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Charasse (Louis-Eugène), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Godon (Edouard-Gustave), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Lafitte (Marcel-François-Louis), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Jullien (Gilbert), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Louvet (François), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Bogniot (André), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Le Couëdic (Eugène-Ernest), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Lemarinier (Marcel-Roger-Louis), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Nourry (Marcel-Louis), garde; 18 ans de services, 4 campagnes.
Duboue (Pascal-Roger), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Soulard (Georges-François-Joseph), garde; 17 ans de services, 5 campagnes.
Duvignacq (Jean-Henri-René), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes.
Bour (Robert-Charles), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Lescoute (Elien-Justin), garde; 19 ans de services, 2 campagnes.
Portet (Léonard-Théophile), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Seguela (Honoré-Germain), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Pelecq (Paul-Albert-André), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Jarnous (Serge-Henri-Guillaume), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Girardot (Georges-Louis), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Denat (Paul-Louis-Jean), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Cabaret (Henri-Lucien-Marcel), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Moussu (Georges-Emile), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Ono dit Biot (Georges-Albert-Fortuné), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Ferret (Jean), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 4 campagnes.
Nicolas (Ferdinand-Arthur), garde; 17 ans de services, 4 campagnes.
Turlot (Pierre-Arsène), garde; 19 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Roy (Camille-Jean-Pascal), garde; 19 ans de services, 2 campagnes.
Parachoux (Gabriel-Pierre), garde; 19 ans de services, 2 campagnes.
Chabaud (Philomen-Henri), garde; 17 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Pelletier (Adrien-Louis-Elie), garde; 19 ans de services, 2 campagnes.
Martin (Eugène-Robert), adjudant; 18 ans de services, 3 campagnes.
Tourenq (Jean-Joseph), garde; 18 ans de services, 3 campagnes.
Goyet (Auguste-Louis-Alexandre), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Burgun (Edmond-Joseph), garde; 19 ans de services, 2 campagnes.
Jarreau (André-Pierre-Augustin), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 3 campagnes.
Vernier (Edouard-Albert), garde; 19 ans de services, 2 campagnes.
Gandon (Roger-Edmond), garde; 18 ans de services, 2 campagnes.
Flinois (Georges), garde; 19 ans de services, 2 campagnes.
Ambert (Paul-Jean-Marie-Joseph), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Barucq (Charles), adjudant; 19 ans de services, 2 campagnes.
Etienne (Robert), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 4 campagnes.
Boutillier (Marceau-Louis-Emile-Joseph), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 3 campagnes.
Bonnin (Fernand-Henri), garde; 19 ans de services, 2 campagnes.
Marmoret (Georges-Emile), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Delouard (André-Paul-Camille), garde; 19 ans de services, 2 campagnes.
Baverez (Léon-Lucien-Alphonse), garde; 19 ans de services, 2 campagnes.
Le Liboux (Albert-Pierre-Marie), garde; 19 ans de services, 2 campagnes.
Beziade (Louis-André), garde; 19 ans de services, 2 campagnes.
Robard (Marcel-Clément-Jean-Marie), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Sarrazin (Louis), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 3 campagnes.
Montaigne (Louis-Henri), musicien de 2e classe; 18 ans de services, 2 campagnes.
Marteau (André-Charles), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Beaucour (Hubert-Joseph), garde; 18 ans de services, 2 campagnes.
Guyot (Valentin-Auguste), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Rouxel (Roland-Victor-Ambroise), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Bourgeois (Roger-Auguste), garde; 18 ans de services, 2 campagnes.
Pennanguer (Louis-Marie), garde; 18 ans de services, 2 campagnes.
Bodet (Raymond-François-Henri-Marie), garde; 18 ans de services, 2 campagnes.
Menager (Roland-Jean-Marie-Claude-Augustin), garde; 18 ans de services, 2 campagnes.
Collongues (LouisFrançois-Eloi), garde; 18 ans de services, 2 campagnes.
Senechal (Louis-Joseph-Marie-Julien), garde; 18 ans de services, 2 campagnes.
Lauzière (Daniel-Jean), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Sauviat (Alphonse), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Guyon (Armand-Joseph-Marcel), garde; 18 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Auger (Pierre), garde; 18 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Declercq (Albert-Léon), adjudant; 18 ans de services, 2 campagnes.
Lagenette (Victor-Alcide), garde; 18 ans de services, 2 campagnes.
Frugier (Louis), garde; 18 ans de services, 2 campagnes.
Chadenas (Lucien-René), garde; 18 ans de services, 2 campagnes.
Boulant (Emile-Henri), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Creis (Hervé), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Labarre (Maurice-Alfred), garde; 18 ans de services, 2 campagnes.
Le Faou (Jean-Marie), garde; 18 ans de services, 2 campagnes.
Rousseau (Marcel), garde; 18 ans de services, 2 campagnes.
Brau (Ernest-Clément-Henri), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Jaugin (Fernand-Clément-Léon), garde; 18 ans de services, 2 campagnes.
Adelaine (André-Abel-Jean), adjudant; 17 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Lafitte (Léon), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 2 campagnes.
Jean-Noël (René-Emmanuel), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 2 campagnes.

1re légion de garde républicaine.

Imbaud (Paul-Albert), garde; 20 ans de services, 3 campagnes.
Guillaumie (Emile-Antoine), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 4 campagnes.
Serena (Faustin-Laurent), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Roux (René-Emile-Lucien), garde; 19 ans de services, 4 campagnes.
Lavail (Bernard), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Lambert (Marcel-Félicien), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Loiseau (Gabriel-Louis-Victor), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Le Bris (Jean-Hervé), garde; 19 ans de services, 4 campagnes.
Besnat (André-François), garde; 16 ans de services, 7 campagnes.
Colombari (Francisque), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Keribin (Noël-Toussaint), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Bissey (René-Pierre), garde; 16 ans de services, 7 campagnes.
Bonnete (Guy), garde; 18 ans de services, 5 campagnes.
Perennes (Louis-Jean-Marie), garde; 19 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Guignard (Jean-Louis), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 5 campagnes.
Wateau (Julien-Yvon), garde; 17 ans de services, 4 campagnes.
Benoit (Raoul), garde; 19 ans de services, 2 campagnes.
Magnin (Charles-Albert), garde; 18 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Le Denic (Hervé-Jean-Marie), garde; 18 ans de services, 2 campagnes.
Jeoffre (Henri), garde; 18 ans de services, 3 campagnes.
Cérès (Armand-Hippolyte-Adrien), garde; 17 ans de services, 3 campagnes.
Carrele (François-Eugène), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 4 campagnes.

1re légion « bis » de garde républicaine.

Fayola (Jules-Léon), garde; 22 ans de services, 2 campagnes.
Jaud (Constant-Auguste-François), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Fravalo (Marcel-Joseph-Marie), garde; 21 ans de services, 3 campagnes.
Millet (Bienaimé-Michel-Edmond), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.
Lallement (Robert-Lucien), garde; 22 ans de services, 2 campagnes.
Robert (Emmanuel-François-Marie), garde; 17 ans de services, 7 campagnes.
Bosse (Gustave-Joseph-Henri), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Duval (Roger-Paul), garde; 22 ans de services, 2 campagnes.
Lanel (Gabriel-Arnold), garde; 20 ans de services, 3 campagnes.
Héraud (René-Marcel), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Jacquart (André-Alfred), garde; 19 ans de services, 3 campagnes.
Dupied (Pascal-Bernard-Joseph), garde; 18 ans de services, 4 campagnes.
Le Baron (Jean-Marie-Eugène), garde; 19 ans de services, 3 campagnes.
Bouleau (Camille), garde; 17 ans de services, 4 campagnes.
Senegas (Raymond-Jean-Roger), garde; 17 ans de services, 4 campagnes.
Wagner (Gaston), garde; 18 ans de services, 4 campagnes.
Guignot (René-Jean), garde; 18 ans de services, 3 campagnes.
Magnier (Lucien), garde; 17 ans de services, 3 campagnes.
Muller (Pierre), garde; 17 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Ruiz (Joachim), garde; 11 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

1re légion « ter » de garde républicaine.

Garde (René), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 3 campagnes.
Fontaine (Eugène-Alphonse), garde; 19 ans de services, 4 campagnes.
Revin (Ferdinand-Etienne), garde; 22 ans de services, 2 campagnes.
Rabier (André-Roger), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Thelier (Gabriel-Gaston), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Bouvart (René-André-Louis), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
Le Romancer (André-François-Marie), garde; 18 ans de services, 4 campagnes.
Tricot (Joseph-Josse-Gaston), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Autret (Marcel), garde; 19 ans de services, 3 campagnes.
Renard (Marcel-Louis), garde; 16 ans de services, 6 campagnes.
Longis (Maurice-Louis-Emile), adjudant; 17 ans de services, 4 campagnes.
Gengembre (André-Zéphirin), adjudant; 19 ans de services, 2 campagnes.
Legouez (Albert-Victor-Eugène), garde; 17 ans de services, 4 campagnes.
Penez (Octave), garde; 19 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Guennec (Pierre-Marie), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Aubertin (Marcel), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 3 campagnes.
Edet (Gaston-Adrien), garde; 19 ans de services, 2 campagnes.
Hendoux (René), adjudant; 19 ans de services, 2 campagnes.
Parisel (Léon-Louis-Jules), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Bonnard (André), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.

2e légion de garde républicaine.

Pocholle (Arthur-Marcel-André), adjudant; 20 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Franklin (Auguste-Ernest), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Evrard (Marcel-François-Louis-Joseph), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Fourquet (Louis-Marcel), garde; 18 ans de services, 4 campagnes.
Berthe (Jean-Arsène-Alcide-Joseph), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 4 campagnes.
Cornec (Alexandre-Jean-Paul), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 5 campagnes.
Dalon (Edmond-Emile), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
Lefebvre (Gustave-Léandre-Valère), garde; 19 ans de services, 2 campagnes.
Pain (Samuel-Maurice-Eloi), garde; 19 ans de services, 2 campagnes.

3e légion de garde républicaine.

Parthonnaud (Pierre), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 5 campagnes.
Leplang (Raoul-Alexis), garde; 18 ans de services, 5 campagnes.
Desprez (Jacques-Carolus-Edmond), garde; 18 ans de services, 5 campagnes.
Plourin (André-Joseph), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 5 campagnes.
Sanchez (Marciano), garde; 17 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Gatte (Jean-Léon), garde; 18 ans de services, 4 campagnes.
Serve (Maurice-Antonin), garde; 17 ans de services, 5 campagnes.
Larasse (Jacques), adjudant; 17 ans de services, 4 campagnes.
Nicolas (Joseph-Marie), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 4 campagnes.

4e légion de garde républicaine.

Verdier (Roger-Jean-Bertrand-Emile), garde; 16 ans de services, 6 campagnes.
Boutin (Fridolin), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 4 campagnes.
Thomas (Joachim-Marie), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 4 campagnes.
Corlouer (Sylvain-François-Yves), garde; 19 ans de services, 2 campagnes.
Gadenne (Georges-Zéphirin), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Collignon (Jacques), adjudant; 20 ans de services, 2 campagnes.
Brouillaud (Jean-Marcelin), adjudant-chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Cloarec (Hervé-Eugène-Marie), garde; 18 ans de services, 3 campagnes.
Sable (Louis-Marie), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Goisbault (Fernand-Henri-Auguste), adjudant; 17 ans de services, 3 campagnes.
Gall (Albert-Marie), garde; 16 ans de services, 3 campagnes.
Bourdel (Elie), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Mazeau (Henri), adjudant; 16 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

5e légion de garde républicaine.

Bonafos (Marcel-François-Louis), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Negre (Gabriel-Clair-Léon), garde; 17 ans de services, 6 campagnes.
Masmondeix (Henri-Léonard), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 3 campagnes.
Vigneau (Delphin-Roger), adjudant; 18 ans de services, 3 campagnes.
Granie (Simon), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 4 campagnes.
Calleide (Jean), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.

6e légion de garde républicaine.

Krittel (Aloïse-Jean-Paul), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 3 campagnes.
Jordan (Gaston-Félix-Joseph), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Daloz (Gaston-Joseph-Marie), garde; 18 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Marin (Joseph-Louis), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Nicod (Marc-Henri), adjudant; 20 ans de ervices, 2 campagnes.
Bureau (Louis-Maxime-Yves-Marie), garde; 17 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Feuerstose (Emile-René), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Launay (André-Jules), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Chabaud (Paul-Etienne), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 3 campagnes.
Lacan (François), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Hissler (François-Achille), garde; 13 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Baud (Jean), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Piou (Joseph-Louis-Marie), garde; 10 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Fraudin (Emile-Léon), garde; 10 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

7e légion de garde républicaine.

Claude (René-Jules), garde; 18 ans de services, 5 campagnes.
Prugnaud (Albert), maréchal de logis chef; 16 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Dupin (Laurent-Louis), garde; 17 ans de services, 6 campagnes.
Godard (Roger-Marius), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 4 campagnes.
Bardet (Marcel), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 4 campagnes.
Bardot (René-François), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 5 campagnes.
Maire (Jules-Marcel), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Dolent (Joseph-Jean-Baptiste-Anicet), adjudant-chef; 18 ans de services, 4 campagnes.
Bastin (René), garde; 16 ans de services, 5 campagnes.
Balloy (Marcel-Jean-Adrien), adjudant-chef; 19 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Labouglie (Marcel-Arsène-Aimé), adjudant; 18 ans de services, 2 campagnes.

8e légion de garde républicaine.

Vigouroux (Robert-Adrien), maréchal des logis chef; 12 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Longin (César-Paul-Maurice), garde; 18 ans de services, 4 campagnes.
Chevillotte (Francisque-Ernest), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Combe (Hippolyte-Henri), adjudant-chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Pesce (Jacques-Philippe), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 4 campagnes.
Thomas (Pierre-Georges-Aimé), garde; 19 ans de services, 2 campagnes.
Guillon (Roger-Gaston), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Suescun (Joseph), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 3 campagnes.
Marcon (Henri-Jules), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Levrey (Charles-Georges-Gaston), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 3 campagnes.
Piétri (Ferdinand-Jacques-Philippe), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Loisy (Désiré-André), garde; 17 ans de services, 2 campagnes.

9e légion de garde républicaine.

Festor (Martial-Marie-Guillaume), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 4 campagnes.
Lesvaux (Emile-Raymond), garde; 18 ans de services, 3 campagnes.
Antoniotti (Victor-Auguste), adjudant; 20 ans de services, 2 campagnes.
Lutin (Aristide), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 5 campagnes.
Cavaille (Gontran-Eugène), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 3 campagnes.
Luciani (Ours-François), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 5 campagnes.
Justal (Justin-Eugène), adjudant; 18 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Passani (François-Antoine), garde; 19 ans de services, 2 campagnes.
Pagot (Gaston-Louis), garde; 17 ans de services, 3 campagnes.
Farre (Raymond-Joseph), maréchal de logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Marguet (Charles), maréchal de logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Desroches (André-Marcel), adjudant; 16 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Balitrand (Joseph-Marius), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 campagnes.
Jouvet (Jean), garde; 16 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

10e légion de garde républicaine.

Moncade (Octave-Charles), adjudant; 16 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Fuentes (François), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Ferrent (Marcel-François-Paul), adjudant; 16 ans de services, 12 campagnes.
Clavel (Louis-Marcel), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Thuaux (Albert-Louis-Augustin), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Guilhaumon (Louis-Joseph), adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Orosco (Vincent), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 8 campagnes.
Villeneuve (Emile-Désiré), adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes.
Daumas (Marcel), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Mottet (Joseph-Eugène-Lucien), garde; 15 ans de services, 11 campagnes.
Martini (Antoine-Martin), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Chaubet (Joseph-Marius), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Escouteloup (Jean-René), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Sivade (Jean-Louis-Marcelin), adjudant-chef; 20 ans de services, 5 campagnes.
Grieu (Joseph), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 9 campagnes.

11e légion de garde républicaine.

Therhey (Pierre-Alix), garde; 17 ans de services, 7 campagnes.
Blasson (Gaston-Emile-Pierre), adjudant; 20 ans de services, 3 campagnes.
Vitrier (Gilbert-Antoine), maréchal des logis chef;16 ans de services, 5 campagnes.
Frère (Louis-Marie-Joseph), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 campagnes.
Lembège (Henri), adjudant-chef; 17 ans de services, 3 campagnes.

12e légion de garde républicaine.

Trouessard (Paul-Louis), garde; 15 ans de services, 11 campagnes.
Lefebvre (Jean-Pierre-Marie), garde; 16 ans de services, 10 campagnes.
Bonnevie (Fabien-Félix), adjudant; 22 ans de services, 2 campagnes.
Contant (Marcel), garde; 15 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Laurent (Serge-Olivier), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Dornier (Germain-Simon), garde; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Périn (Gabriel-Marcel), garde; 18 ans de services, 5 campagnes.
Thuet (Louis-Théodore), garde; 15 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Lévêque (André-Lucien), adjudant; 20 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Mignot (Ferdinand-Etienne), adjudant; 17 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

1re légion de garde républicaine de marche.

Peyre (Firmin-Alphonse), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 5 campagnes.
Berton (Pierre-Canrobert), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Lelux (Louis), adjudant; 18 ans de services, 4 campagnes.
Monjanel (René), adjudant; 16 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Le Meur (Eugène), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 3 campagnes.
Battie (Roger-Louis-Hippolyte), maréchal des logis chef; 13 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

2e légion de garde républicaine de marche.

Fresnel (Jean-Louis-Auguste), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes.
Montmège (Emile-Louis), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 campagnes.
Ouvrard (Paul-Louis-Joseph), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes.
Daubert (Maurice-Auguste), adjudant; 18 ans de services, 4 campagnes.
Santerre (Robert-Marius-Joseph), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

3e légion de garde républicaine de marche.

Teneur (Augustin), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 4 campagnes.
Bouchet (Amour), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 5 campagnes.
Pépé (René-Charles), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Salle (Roger-Robert), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 3 campagnes.
Michon (Léopold-Séraphin), garde; 17 ans de services, 3 campagnes.
Lalanne (Charles), adjudant; 16 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Prévotés des forces terrestres en Extrême-Orient.

Bonnefoy (Claude-Georges), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 3 campagnes.

1re légion de gendarmerie.

Bourguignon (René-Auguste), adjudant; 22 ans de services, 2 campagnes.
Le Marrec (Yves-Marie), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Boulanger (Félix-Marcel), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Jouninet (Aimable-Constant-Joseph), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.
Martin (Marius), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Gauvin (Henri-Paul-Opportun), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Laran (Jean-Edouard-Noël), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Gallet (Roger-Jean), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Girard (Jean), adjudant-chef; 20 ans de services, 4 campagnes.
Bouchot (Charles-Pierre), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Dubois (Robert-Henri), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Corfec (Joseph-Marie), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.
Deschatres (Emile), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Hénaff (Jean-Louis), gendarme; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Chopin (Lucien), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Caro (Henri-Paul-Charles), gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes.
Cavel (Pierre), gendarme; 16 ans de services, 6 campagnes.
Crosnier (Louis-Maximilien), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Bouriguen (Maurice-Etienne-Henri), gendarme; 18 ans de services, 4 campagnes.
Dussutour (Marcel), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Hutinet (Louis-Justin), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Nicolas (Louis-Jean-Marius), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Brouard (Maurice), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Tissier (Pierre-Gabriel), gendarme; 17 ans de services, 5 campagnes.
Gervois (Georges-Séraphin), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Caron (René-Amédée), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Le Vaillant (Hippolyte-Siméon), adjudant; 20 ans de services, 2 campagne.
Laurens (Hippolyte-Gaston), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Bouniort (Alexandre), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Magendie (Jean-Eugène), gendarme; 17 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Lemonnier (Lucien-Maurice), gendarme; 18 ans de services, 4 campagnes.
Aufrère (Joseph-Adrien), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Poterre (Marcel-Cyprien), gendarme; 18 ans de services, 4 campagnes.
Arnould (Edmond-Georges-Victor), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Guède (René-Eugène), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Forget (André), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Pingot (Olivier), gendarme; 16 ans de services, 5 campagnes.
Marie (Gilbert-Félix), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes.
Guillouard (Eugène-Césaire-Adolphe), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Le Bourn (Mathurin-Léon-Joseph-Marie), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Jandin (Roger), gendarme; 16 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Kervadec (Jean-Joseph-Marie), gendarme; 17 ans de services, 4 campagnes.
Le Duff (Jean-Marie), gendarme; 16 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Havegheer (Michel-Emile), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes.
Garin (Marcel-Paul), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes.
Favier (Louis-Robert), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Pipaud (Joseph-Paul), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Leveillé (Robert-Pierre-Frédéric), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 4 campagnes.
Breton (Paul-Pierre), gendarme; 16 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Dupire (Marceau-Alexandre), gendarme; 17 ans de services, 2 campagnes.
Resneau (Maurice-Auguste-Camille), adjudant; 19 ans de services, 2 campagnes.
Dagnet (André-Maurice-Claude), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Marly (Jules-Antoine), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Pineau (Charles-Joseph), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Bénard (Pierre-Marie), gendarme; 17 ans de services, 3 campagnes.
Plisson (Maurice-Henri), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Mercier (René-Léon), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Delemme (Henri-Auguste), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes.
Vanheeghe (Jules-Elie-Isidore), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes.
Cottin (Marcel), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 3 campagnes.
Thomann (Albert), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Distinguin (Louis-Adolphe), gendarme; 17 ans de services, 2 campagnes.
Barbonnat (Marcel-Fernand-Antony), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

1re légion « bis » de gendarmerie.

Rousset (Georges-Jules-Joseph), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
Clédière (André-Abel), gendarme; 20 ans de services, 4 campagnes.
Chemel (Alphonse), adjudant; 21 ans de services, 3 campagnes.
Fassot (André-Roger), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.
Barbarin (Raymond-Régis-Alexis), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Cocu (Gaston-Emile-Séraphin), adjudant; 22 ans de services, 2 campagnes.
Mignon (Abel-Léon), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
De Paule (Ferdinand), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Lagrange (Marcel), gendarme; 19 ans de services, 4 campagnes.
Renan (René-Auguste), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Seven (Emile), gendarme; 18 ans de services, 4 campagnes.
Lange (Henri-Gaston-Emilien), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Fohanno (Albert), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Géron (Roger-Marcel), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Chantereau (Henri-Emile), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Pinon (Camille), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Deschamps (Pierre-Edmond), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Maubois (Robert-Marc-Louis), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Marpillat (Julien), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 3 campagnes.

Le Gall (Jean-François-Marie), gendarme; 17 ans de services, 3 campagnes.
Legros (Albert-Emile), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes.
Cerf (Ambroise), gendarme; 17 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Le Treut (Alexis), gendarme; 17 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Collet (Roger-Marie), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes.

2e légion de gendarmerie.

Martin (Arthur-Emile), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Grille (Victor-Charles), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
Marcon (Louis-Antoine), adjudant; 20 ans de services, 4 campagnes.
Blin (Emile-Marcel), maréchal des logis-chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Dubreucq (Roger-Eugène), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes
Noirant (Marcel-Célestin), adjudant; 20 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
Landas (Marcel), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Gibaru (René-Georges-Victor), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.
Becquet (Maurice-André-Lucien), gendarme; 19 ans de services; 2 campagnes.
Liénard (Jules), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
André (Frédéric-Louis), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Gaigneur (Gustave-Auguste), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Duparque (Dominique), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Sayart (André), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Lagnier (Julien-André), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Tricotet (Gaston-Hippolyte-Adolphe-Léonce), maréchal des logis chef, 19 ans de services, 4 campagnes.
Jeanjot (Hubert-Charles-Alexandre), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 3 campagnes.
Bailliez (Abel-Auguste), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Briet (Marcel-Charles-Joseph), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes
Baussart (Jules-Arthur), gendarme; 17 ans de services, 4 campagnes.
Batany (René-Guillaume), gendarme; 17 ans de services, 4 campagnes
Galet (Roger-Paul), gendarme; 18 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Victoria (Olivier-Hoche-Alfred), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Joseph (Paul-Ernest), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Leblond (Paul), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Verheyden (Jules), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes.
Molinaro (Jules-Jean), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 3 campagnes.
Dubuis (Charles), adjudant; 19 ans de services, 3 campagnes.
Dehont (Henri), gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes.
Richard (Edmond-Jean), adjudant; 19 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Ovarlez (Henri-Urbain-Albert), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Tison (Robert), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes.
Coulier (Constant-Louis-Cornil), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes
Faidherbe (Robert-Georges), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes.
Daumont (René), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes
Pruvost (Robert), adjudant; 19 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Lefebvre (Georges-François-Adolphe), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 3 campagnes.
Pruvost (Charles-Léon-Henri), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Messager (Jules-Edouard), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes A été cité.
Lepez (Charles-Eugène), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes.
Lemaire (Paul-Victor-Georges), gendarme; 17 ans de services, 2 campagnes
François (Edmond-Emile), adjudant; 17 ans de services, 2 campagnes.
Legrand (René-Stanislas), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 3 campagnes. A été cité

2e légion « bis » de gendarmerie.

Delorme (Noël), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
Baudry (Raymond-Georges-Ernest), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Paingt (Jean-Isidore-Emmanuel-Ignace), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 2 campagnes.
Cochart (Pierre-Joseph), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
Laine (Armand-Raymond), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 3 campagnes.
Sauvage (Victor-Micéphose), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.
Prévost (Georges), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Bara (Paul), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Lécluse (Henri-Stanislas-Joseph), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.
Gruel (Adrien-Marcel-François), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Eliot (Raymond-Joseph), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Scavardo (Gabriel-Joseph), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 5 campagnes.
Tlomassin (Fernand-Georges), adjudant; 20 ans de services, 2 campagnes.
Gosse (Hilaire-Raoul), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Loisel (André-Eugène-Auguste), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Gronnier (Abel-Clotaire-Henri), adjudant; 21 ans de services, 2 campagnes
Eliard (Marie-Etienne), gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes.
Mabille (Gérard-André), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Coffin (Emile-Henri-Armand-Sulpice), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Six (Daniel-Charles), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Jacquemont (Abel-Pierre), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Laforce (Albert-Jean-Baptiste), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes A été cité.
Lécuyer (Gaston-Albert-Louis), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes.
Kerfyser (René-Paul-Georges), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Delsaux (Louis), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 5 campagnes.
Caron (Louis-Henri), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Bréard (Maurice-Gaston-Charles), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes.
Wiard (Achille-Laurent), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Lemaire (Marcel), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes.
François (Jean), adjudant; 19 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Moreau (Raymond-Joseph-Jean-Baptiste), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes.
Demolliens (Pierre-Eugène-Oscar-Désiré), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Lecomte (Arthur-Martial), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 2 campagnes.
Delamotte (Adrien-Aimé-Abel), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Legru (René-Eugène-Elisée), gendarme; 17 ans de services, 2 campagnes.
Dalongeville (Raymond-Augustin-Guislain-Joseph), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 3 campagnes.
Delannoy (Paul-Louis-Henri), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes.
Legrand (Lucien-Louis-Williams), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Cartigny (Paul-Florimond-Joseph), gendarme; 17 ans de services, 2 campagnes.

3e légion de gendarmerie.

Mevel (Yves-Marie), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Gérard (Joseph-Marie-Léon), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Leclanche (Louis-Marie-Julien), gendarme; 18 ans de services, 5 campagnes.
Guillerm (Marcel), gendarme; 17 ans de services, 6 campagnes.
Trégon (Henri-Marie), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Le Goff (Albert-Pierre), gendarme; 16 ans de services, 6 campagnes.
Oillo (Pierre-Marie-Emmanuel), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Teffaine (Marcel-François), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

Pincemin (Maurice-Julien-François), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Pluchon (François-Marie), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Le Scoarnec (Martin-Marie), gendarme; 17 ans de services, 5 campagnes.
Pellotte (Hervé-Louis-Marie), gendarme; 19 ans de services, 4 campagnes.
Miry (Hervé-Marie), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 5 campagnes.
Lucas (Auguste-Charles-Léon), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Quenouillère (Henri-Léon), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.
Macé (Guillaume-François-Marie), gendarme; 18 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Grehal (Francis-Eugène-Lucien), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Le Guen (François-Paul), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Morvan (Jean-Louis), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Prigent (Emile-Toussaint-Maire), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Burban (Paul), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Hamon (Eugène-Jean-Joseph), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Bedfert (Francis-Auguste), gendarme; 18 ans de services, 4 campagnes.
Gahinet (Julien-Joseph), gendarme; 17 ans de services, 5 campagnes.
Pédron (Albert), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Guérin (Louis-Pierre-Marie), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Le Hénaff (Paul-Jean-François), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Robin (Pierre-Marie), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Riou (Eugène-Marie), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Esnault (Henri-Julien-François-Joseph), gendarme; 16 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Lebrun (Pierre-Marie), gendarme; 18 ans de services, 4 campagnes.
Le Glorennec (Yves-Joseph), gendarme; 17 ans de services, 4 campagnes.
Aubry (Jean-Marie), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Boullier (Jean-Baptiste), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Gourden (Berkmans-Joseph-Marie), gendarme; 17 ans de services, 3 campagnes.
Le Maux (Louis-Alphonse-Marie), gendarme; 17 ans de services, 4 campagnes.
Pinson (Emile-Yves-Marie), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes.
Nicolas (Jean-Guillaume), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Le Guillou (Nicolas), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Granger (Marcel-Paul-Etienne), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Bodiou (Emile-François-Louis), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Hasié (Jean-Marie), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes.
Le Quere (Jean-Marie), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Creismeas (Pierre-Auguste), gendarme; 17 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Conlin (Pierre-Marie), gendarme; 17 ans de services, 4 campagnes.
Simonneaux (Louis-Joseph), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 4 campagnes.
Seznec (Yves), gendarme; 19 ans de services; 2 campagnes. A été cité.
Herry (Alexandre-Gabriel-Marie), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes.
Rossignol (Pierre-Marie-François-Lucien), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Le Han (Jean-François-Louis), gendarme; 17 ans de services, 3 campagnes.
Lecloirec (Julien-Yves-Marie), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes.
Andrieux (Mathurin), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Toutant (Jean-Marie-Adrien), gendarme; 17 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Travers (Aurèle-Henri), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Hebel (Charles-Jean), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Guillou (Antoine-Marie), gendarme; 17 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Ruchaud (Alphonse-Pierre-Jean), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

3e légion « bis » de gendarmerie.

Laisney (Jean-Albert-Emmanuel); gendarme, 22 ans de services, 2 campagnes.
Kervadec (Jean-Joseph), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Gombert (Gustave-Constant), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Lescot (Maurice-Jean), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Jadot (Auguste-Joseph-Raymond), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Rolland (Robert-Simon); gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Litzenbourger (Arthur-Alphonse-Louis), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Boudy (André), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 4 campagnes.
Lochet (Louis-Auguste-Victor-Hilaire), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Bigard (Pierre-Emile-Louis), gendarme; 17 ans de services, 5 campagnes.
Houtteville (Clément-Jean-Pierre), adjudant; 20 ans de services, 2 campagnes.
Richard (Roger-Louis-Auguste), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Jouan (Eugène-Jean-Joseph), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Bouriau (Jean-René-Joseph-Marie), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Tueur (Maurice-Jean-Valentin), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Mace (Georges-Auguste-Henri), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Semelin (Louis-Pierre-Charles), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Giral (Fernand-Marius), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Le Barzic (Gabriel-Louis-Marie), adjudant; 20 ans de services, 2 campagnes.
Ducrocq (Roger-Ernest), gendarme; 16 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Viseux (Paul-François), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Normant (Pierre-Marie), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Rams (Julien), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 4 campagnes.
Mevel (Yves-Marie), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Bouvier (Louis-Marie-Jean-Baptiste), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Grabmann (Paul-Alexis), gendarme; 17 ans de services, 4 campagnes.
Cravec (Guillaume), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 3 campagnes.
Terrasson (Alphonse-Eugène), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 3 campagnes.
Blanchandin (Pierre-André-Jean), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes
Ganier (Victor-Maurice), gendarme; 17 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Lemière (Louis-Albert), gendarme; 17 ans de services, 3 campagnes.
Colin (Gaston-Julien), adjudant; 17 ans de services, 2 campagnes.
Jouxtel (Pierre-René-Désiré), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes
Picard (François-Vincent), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Perennec (Henri-Marie-Elie), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Le Blay (Jean-Marie), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes.

3e légion « ter » de gendarmerie.

Merle (Marc), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Sevegrand (François), gendarme; 17 ans de services, 7 campagnes.
Pouivet (Emile-Jean), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Roulet (Marcel-Louis), gendarme; 19 ans de services; 4 campagnes.
Bernard (Vincent), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Pedron (Ange-François-Marie), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Racape (Joseph-Henri-François-Marie), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Teillet (Maurice-Marcel-André), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Grelier (Clément-Jean-Henri), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Boudelier (Maxime-Florimond-Jean-Henri), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.

Pillet (René-Gérard-Alphonse), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Beaudichon (Paul-Maurice-Georges), gendarme; 20 ans de services 2 campagnes.
Gindre (Edouard-Alexandre-Arsène), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Dreux (Roger-Adrien-Théophile), gendarme; 17 ans de services, 4 campagnes.
Fournel (Jean-Marie-Joseph), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 4 campagnes.
Denard (Marcel), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Legrand (Edouard), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Minie (Pierre-Olivier-Joseph), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Tesson (Léon-Lucien-Maxime), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Thepaut (Charles), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes.
André (Louis-Marie), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Février (Frédéric-Marc-Eugène), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
David (Alcide-Félix), gendarme; 17 ans de services, 3 campagnes.
Quereau (Fernand-Auguste-Victor), gendarme; 17 ans de services, 3 campagnes.
Simon (Emile-Joachim-Marie), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Boileau (René-Lucien-Jean), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes.
Delanoe (Pierre-Marie-Léon), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes.
Taillée (Lucien), adjudant; 16 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Mesnil (Francis-Marie), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Menard (Auguste-Pierre-Marie), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes.
Rigois (Julien-Marie), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes.
Thomazeau (Henri), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 2 campagnes.

4e légion de gendarmerie.

Peylet (Jean), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Rabin (Raymond), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Baumard (Aris-Théodule-Aimé), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Peyrault (Urbain-Lucien), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Vaillier (Louis-Marcel), adjudant; 20 ans de services, 3 campagnes.
Bouzick (Louis-René), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Coste (Jean-André), adjudant; 21 ans de services, 2 campagnes.
Normand (Moïse-Raoul), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes
Marchandin (Raymond-Adrien), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Laburthe (Paul-Alix), adjudant; 21 ans de services, 2 campagnes.
Roudaire (Henri-Jean), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Raffier (Jean-Maurice), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Mongazon (Louis-Alphonse), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Domec (Paul-Louis), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Meunier (Adrien-Ernest-Louis), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Courbin (Jean), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 3 campagnes.
Dufaure (Jean-Marcel), adjudant; 21 ans de services, 2 campagnes.
Porthe (Olivier-Mathieu), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Guillemet (René-Valentin), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Rolland (Fernand), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Laumonerie (Léon), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Fourquet (René-Emile-Roger), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Balland (Eugène), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Raboutet (Marc), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Granier (Alphonse-Jean), gendarme; 17 ans de services, 4 campagnes.
Comte (Fernand-Eugène), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Faure (Jean), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes.
Blanchereau (Louis-Gaston), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes
Moulineaud (Denis-Armand), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Daroux (Albert), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes.
Broqua (Jean-François), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Legendre (René-Alfred-Anatole), gendarme; 17 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Bitout (Louis), adjudant; 18 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Ginestet (Ernest-Julien), gendarme; 18 ans de service, 3 campagnes.
Berbudeau (André-Armand-Valéry), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 3 campagnes.
Berges (Henri), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Larrère (Joseph), adjudant; 18 ans de services, 2 campagnes.
Favreau (Edmé-Louis), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes.
Pradier (René-Pierre), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.

4e légion « bis » de gendarmerie.

Michaud (Maxime-Auguste), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
Verdet (Fernand), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Hilaire (Louis-Jules), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 2 campagnes.
Caillaudeau (Jean-Marie-Pierre), adjudant-chef; 23 ans de services, 2 campagnes.
Leze (Moïse-Eugène), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
Pineau (Fernand-Albert), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
Portrait (Elie-Auguste-Henri), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Grairaud (René), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Devert (René-Charles-Henri), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Etienne (Henri-Louis), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Le Nen (Hubert-Pierre-Marie), gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes.
Mondon (Gabriel), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.
Poirault (Maurice-Marcel), adjudant; 22 ans de services, 2 campagnes.
Journeaux (Stéphane-Gaston-Edmond), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Nicolas (Henri), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Pitard (Edgard-Julien-Emile), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Bouchet (Eugène), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Camusat (Robert-Alphonse), adjudant; 22 ans de services, 2 campagnes.
Bard (Albert-Barthélémy), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.
Bregeras (Henri), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Fournier (Georges-Julien), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Idier (Auguste-Célestin-Eugène), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Viaud (Louis-Pierre-Marie), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Daout (René-Albert), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Félices (Fernand), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Touzet (Louis-Marcel), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Vriet (Raymond-André), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Moreau (Gabriel), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Moricet (Emilien-Edouard), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Métais (Henri), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Madec (Hervé-Marie), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Delalande (Gabriel), gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes.
Ferran (Henri-Pierre), gendarme; 17 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Kergo (Maurice), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Martin (Silvain), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 3 campagnes.
Pageard (Roger-Marcel-Raymond), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Giroire (Marcellin-Roger), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes.
Coutand (Hubert-Léon-Louis), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Brémond (Henri-Omer-René), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Baudiffier (René), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Bardu (Jean-Isaïe), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Guillaumet (Pierre-Benjamin-Fernand), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes.
Brialix (Bernard-Alcide), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes.

4e légion « ter » de gendarmerie.

Moulin (Julien), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Breuil (Joseph-Albert), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 3 campagnes.
Fuchs (Joseph-Louis), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes. A été cité
Jabet (Louis), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Paillet (Louis), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Maquin (Raphaël-Roger-Désiré), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Durepaire (Jean-Alfred), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Feydel (Pierre), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Faucher (Louis), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Jauberthie (Paul-Marcel-Pierre-Joseph), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Proud (Donatien-Florimond), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes
Amouroux (Arthur), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Nenert (Fernand-Xavier), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Lathière (Jean-Louis), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 3 campagnes.
Crassous (Albert-Gabriel-Joseph), gendarme; 17 ans de services, 4 campagnes.
Levêque (Julien-Marcel), gendarme; 17 ans de services, 4 campagnes.
Berger (Auguste-Octave), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Delépine (Raymond-François), gendarme; 16 ans de services, 5 campagnes.
Mallefond (André), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Pein (Denis-Eloi), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Cazaux (Pierre), gendarme; 16 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Baudry (Albert-Louis-Victor), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes
Espieussas (Jean), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Revenu (Ernest), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Salaun (François), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes.
Coudere (François-Justin), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.

5e légion de gendarmerie.

Conrie (Jules-Adolphe), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
Tandol (Pierre), gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes.
Puigmal (André-Laurent-Michel), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.
Laval (François-Eloi), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Arnaud (Norbert-Antonin), gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes.
Girard (Maurice-Alphonse-Antonin), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Porteix (François-Michel-Etienne), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Denat (Jean-Gabriel), gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes.
Duteich (Léon-Clément-Aimé-Fernand), gendarme; 17 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Penent (Henri-Baptiste), adjudant; 21 ans de services, 2 campagnes.
Cinte (Paul-Michel-René), gendarme; 22 ans de srevices, 2 campagnes.
Ouillastre (Fortuné-Joseph-Victor), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Briole (Louis), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 3 campagnes.
Margail (Emmanuel-Henri-Joseph), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Teisseyre (Jean-Louis-Hubert), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Gaye (Jean-Pierre), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Soler (François-Jean), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Pech (Ludovic-Emile-Ernest), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Nouzies (Henri-Victor), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 3 campagnes.
Laffont (Adolphe), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Bourdette (Adrien-Jean-Marie), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Berdeil (Louis-Jean-Marie), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Petit (Marius-Victor), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Boumpunt (Pierre), gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes.
Poudou (Gabriel), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Portet (Saturnin-Adrien), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Gabelle (Pierre-Urbain), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Feuillerat (René), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Pons (Georges), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Vidal (Etienne-Paul-Elie), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Coroir (Louis-Emile-Séraphin), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Floucat (Léopold-Bernard), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Vergnes (Aimé-Achille-Philippe), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 3 campagnes.
Geneste (Paul-Maurice), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes.
Subreville (Raymond-Louis-Grégoire), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Raguideau (Marcel-Désiré-Joseph-Pierre), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 2 campagnes.
Schilt (Charles-Léon), gendarme; 17 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

5e légion « bis » de gendarmerie.

Segonds (Marius-Félix), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.
Fustie (André), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
Chabbert (Albert-Romain), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Cuq (Elie-Benjamin), adjudant; 23 ans de services, 2 campagnes.
Sicart (Jacques-Pierre), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
Mouysset (Urbain-Gabriel), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Andrieu (Marius-Félicien), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Fourgeaud (Léonard), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Taurines (Germain-Urbain), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
Laurens (Eloi-Paul), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
Cluzel (Paul-Jules), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Maury (Louis-Pierre), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Piazolles (Georges-Etienne), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Rey (Adrien-Gabriel), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Gely (Basile-Raymond), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes
Vidal (Paul-Louis), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.
Bouye (Jean-Elie), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Barthelemy (Lucien-Joseph), adjudant; 20 ans de services, 3 campagnes.
Clair (Marcel-André), gendarme; 18 ans de services, 5 campagnes.
Monsarrat (Francis-Pierre), gendarme; 17 ans de services, 5 campagnes.
At (Aimé-Martin), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Deleris (André-Justin), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Vernhes (Joseph-Philippe), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Soulie (Abel-Emile), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Michaux (Léon-Fortuné), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Piquemal (Clément), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Perilhous (Marcel-François), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
Ouardes (André), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 3 campagnes.
Mourgues (Emile-Martin), adjudant; 17 ans de services, 2 campagnes.

5e légion « ter » de gendarmerie.

Pichon (Albert), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Fourcade (Etienne-Prosper), adjudant; 23 ans de services, 2 campagnes.
Herran (Roger-Jean-Fernand), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 2 campagnes.
Petriat (Robert-Pierre), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
Pujo (Pierre-François-Marcel), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Boudassou (Paul-Joseph), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 3 campagnes.
Medus (Roger-Silvain), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Esperon (Théophile-Jean), adjudant; 22 ans de services, 2 campagnes.
Bonnans (Lucien), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Labat (Jean), adjudant; 21 ans de services, 2 campagnes.

Carrère (Albert-Marcelin), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Rimbaut (Raymond-Michel), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Ricaud (André-Jean-Marie), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Larrieu (Jean), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Meyranx (Joseph), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Noailly (René), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Etchegoyen (Antoine), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 4 campagnes.
Banos (Albert-Dominique), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Othats (Bernard-Amédée), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Colin (René), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 4 campagnes.
Sousbie (René-Gabriel), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Berrole-Bordenave (Franois-Xavier), gendarme; 17 ans de services, 4 campagnes.
Durouile (Jean-René), gendarme; 17 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Labourdette-Liaresq (Jean-Baptiste), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes
Dallier (Anselme), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Hauquin (Gabriel), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 3 campagnes.
Le Duc (François-Marie), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Bordas (Roger-Julien), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Ibos (Jules-Jean-Léon), gendarme; 17 ans de services, 4 campagnes.
Guerrère (André-Edouard-Paul), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Belle (Pierre-Paul), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Mercier (Lucien-Charles), gendarme; 17 ans de services, 2 campagnes.
Dumas (Vincent), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Lassallette (Jean-Pierre), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 3 campagnes.
Fort (Marius-Calixte), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Fleurit (Alexandre-Edmond), gendarme; 17 ans de services, 3 campagnes.
Puharre (Jacques-Ange-Hippolyte), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Silvain-Etienne (René-Léon-Denis), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 2 campagnes.

6e légion de gendarmerie.

Bonneau (Roland-Robert), gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes.
Jacquemin (Robert), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Raison (Jean-Célestin), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 4 campagnes.
Chopin (Auguste-Eugène), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 3 campagnes.
Tallemant (Charles-Louis), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Durand (Marcel-Emile), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 3 campagnes.
Verger (Gabriel-Marie-Auguste), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Clesse (Adrien-Marcel), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Didier (Paul-René-Marie), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.
Chemisky (Jean), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Melard (Georges-Jean), gendarme; 19 ans de services, 4 campagnes.
Lochey (Paul-Charles-Adolphe), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Laborie (Louis-René), gendarme; 18 ans de services, 5 campagnes.
Montemont (Marc-Gabriel), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Frammery (Charles), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 4 campagnes.
Thomas (Ernest), gendarme; 18 ans de services, 4 campagnes.
Jacquet (Jules-Marcel), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Schild (René-Mansuy-Frédéric), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 4 campagnes.
Maillet (Paul), gendarme; 18 ans de services, 4 campagnes.
Madert (François-Nicolas), gendarme; 17 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Georges (Charles-Auguste), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Grandidier (René-Alphonse), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Grosnier (Louis-Victor-Marcel-Raoul), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes.
Campagnac (Germain-Raymond), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Jacques (Emile-Nicolas), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Vilmint (Germain-Emile), gendarme; 18 ans de services, 4 campagnes.
Robert (Maurice-Marcel), adjudant; 20 ans de services, 2 campagnes.
Hureaux (Jean-Félix), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Mutz (Emile-Alphonse-Adolphe-Marie), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Gontier (Aimé), gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes.
Pierrot (Camille-Paul), gendarme; 17 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Lesaint (René-Anicet), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Parisot (Robert-Eugène-Edouard), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Galet (Jean-Paul-Emile-Marie), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Lamy (Pierre-Albert), gendarme; 17 ans de services, 4 campagnes.
Mazières (Roger-Fernand), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Hamentienne (François), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Clément (Jean-Léon), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Level (Martial-Auguste), gendarme; 17 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Baillie (Roger-René-Jean), gendarme; 17 ans de services, 2 campagnes.
Robinet (Henri-Robert), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 3 campagnes.
Scholler (Maxime), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Collot (Pierre-Claude-Jules), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 2 campagnes.
Mouginot (Paul), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Kneppert (Auguste-Pierre), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes.
Poirot (René-Alphonse), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes.
Breit (Louis), maréchal des logis chef, 17 ans de services, 2 campagnes.
Duvoye (Gabriel-Paul-Hubert), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 2 campagnes.

6e légion « bis » de la gendarmerie.

Guillot (Antoine-Raymond), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
Charles (Hubert-Onésime-Camille), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.
Hubert (Maurice-Nestor), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
Gueniot (Auguste-René), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Cauvel (Lucien), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.
Camus (Elie-Emile-Paul), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Didier (Henri-Pierre-Victor), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Devaux (Pol-Ernest), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.
Hamel (Jean-Adrien), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Goussot (Robert-Joseph-Louis), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Lestrat (Fernand-René), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Camus (Fernand-Gustave), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.
Viaux (Pierre-Joseph-Edmond), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Clair (Georges-René), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Vogin (Raymond-Emile), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Tournant (Georges-Constant-Albert), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Cadet (Raymond-Ernest-Jules), gendarme; 19 ans de services; 2 campagnes.
Girard (Georges-Eléonor), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Aubry (Robert-Paul-Marie), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 3 campagnes.

Meyer (Georges-Marcel-Louis), adjudant; 18 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Perrucot (Charles-Maurice), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 1 campagne.
Marin (René-Louis), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Gatin (Louis-Maurice), adjudant; 18 ans de services, 2 campagnes.
Lembert (Lucien), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

6e légion « ter » de gendarmerie.

Gue (Robert-Emile), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Leclerc (Robert-Aldéric), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Clanche (Charles-Martial), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Laugel (Charles), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Schwartz (Cyrille), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Keller (François-Charles), gendarme; 18 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Laplagne (Jean-Marie-Irénée), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes.
Schmit (Edmond-Henri), gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes.
Schuller (Florent), gendarme; 17 ans de services, 4 campagnes.
Heiliger (Arthur), gendarme; 17 ans de services, 4 campagnes.
Halter (Eugène-Louis), gendarme; 18 ans de services, 4 campagnes.
Valentin (Marcel-Eugène), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Lichti (Ernest-Albert), gendarme; 15 ans de services, 7 campagnes.
Kirmann (Joseph), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes.
Denier (Joseph-Alfred), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Werner (Charles), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Gobert (Marcel), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Eyherabehere (Pierre-Etienne), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes.
Bour (Joseph-Michel), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 4 campagnes.
Zimmermann (Charles), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes.
Laluet (Paul), adjudant; 17 ans de services, 2 campagnes.
Naville (René-François), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 3 campagnes.
Thiefin (Georges-Félix), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Meisse (Marcel), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Lailly (Maurice-Louis-Joseph), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.

7e légion de gendarmerie.

Colle (Marcel), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Chiffiot (André-Clément), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Deloge (Emile-Eugène), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Léveillé (Robert-Gaston), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Sigorel (Paul), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Cruchaudet (Jean-Joseph), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Calas (Jean-Pierre), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Doussot (Daniel-Denis-Joseph), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 5 campagnes.
Foissotte (Marius), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Barillot (Paul-Emile-Auguste), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Raveau (Jean-Lucien), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Dieu (Maurice-Eugène), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Villette (Jean-Marie), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Rius (Joseph-Ignace), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.
Quignodon (Célestin), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Taponat (Baptiste), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Guyot (Claude-Marie-Joanny-Anicet), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Gouère (Camille-René), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Monniot (Jean-Marie), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 4 campagnes.
Barthoulot (Hippolyte-Narcisse-Norbert), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Guillat (Gabriel-Marcellin), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Tarteret (Marcel-Jean-Alphonse), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Voiret (Pierre), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Desbois (Francis), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Boyer (Edmond), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.
Bonhenry (Raymond-Jules-Maurice), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Senocq (Etienne), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.
Fugier (Louis-Eugène), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Hartweck (René-Emile-Auguste-Paul), gendarme; 18 ans de services, 4 campagnes.
Beaujard (Gilbert-Maurice), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Lemoine (Raymond-Adolphe-Jean-Baptiste), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Delroy (Raymond), gendarme; 15 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Pauchard (Edmond-Fernand), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 3 campagnes.
Jurin (Henri), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Cagnot (Jean-Louis), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 3 campagnes.
Stéphan (Corentin-Pierre-Marie), gendarme; 17 ans de services, 5 campagnes.
Vincent (Jean-Baptiste), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Guérin (Louis-Joseph), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Fandard (Raymond-Camille), gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Rossignol (Georges-Marcel), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Cornement (Roger-Marcel), gendarme; 17 ans de services, 5 campagnes.
Prat (Pierre), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Rolley (Marcel-André-Charles), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Suchet (Robert-Louis), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Martin (Marcel-Jean-Lazare), gendarme; 17 ans de services, 4 campagnes.
Maquaire (Lucien-René), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Bride (Henri-Clément), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Vernet (Henri-Philippe), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Lefol (Gérard-Julien), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 3 campagnes.
Meuriot (Raymond-François), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Thebault (Marcel), adjudant; 17 ans de services, 2 campagnes.
Brisdet (Marcel-Alexandre), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes.
Piard (René-Albert), gendarme; 15 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Milloux (Henri), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 2 campagnes.
François (Camille-Louis), gendarme; 14 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Marion (Jean-Marie), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Matuchet (Roger-Albert), gendarme; 15 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

7e légion « bis » de gendarmerie.

Roth (Marcel-Henri), gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes.
Martin (Louis-Henri-Camille), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Lhomme (Louis-Aimable), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Paquard (Amédée-Marcel-Cyrille), gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Godard (Gilbert-Victor-Alexandre), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Raguin (Paul-Raoul-Roger), adjudant; 21 ans de services, 2 campagnes.
Jeanroy (Henri-Jules), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Graff (Léon-Jean-Marius), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Faeles (André), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Geney (Georges-Albert), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes.
Mercier (Maurice-Auguste), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Colas (Louis), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Duraffourg (Gustave-Fernand), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Lauferon (Marcel), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes.
Billey (Paul-Félicien-Léon), gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes.

Bender (Georges), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Lepin (Jean-Henri), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Grenet (Jean-Paul), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Rousselot-Pailey (François-Delphin), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Brunet (André), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Socie (Georges-Henri-Joseph), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Breuillard (Paul-Alphonse), adjudant; 19 ans de services, 2 campagnes.
Colin (André-Marcel), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Pheulpin (Georges-Auguste), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes.
Bost (Paul-Jean), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Jeanpierre (Marcel-Emile), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Schmuck (Alphonse-Louis), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

8e légion de gendarmerie.

Serre (Daniel-Paul), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
Nautey (André-Joseph), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.
Moulon (Henri-André-Marie), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
Mejean (Augustin-François), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 3 campagnes.
Malblanc (Marcel-Léon), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 3 campagnes.
Pignède (Emile-Auguste), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.
Chambon (Joseph-Julien), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Hominal (Georges-Angelin), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Roset (Armand-Henri), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
Jeanjean (André-Emmanuel), adjudant; 20 ans de services, 2 campagnes.
Faure (Jean-Rémi), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.
Chazallet (Joseph-Antoine), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.
Chevassus (Charles-Xavier-Jules), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.
Nicollet (Joseph), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Pataille (Jules), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Maillet (Marcel-Louis), adjudant; 21 ans de services, 2 campagnes.
Boufferet (Alexandre), gendarme; 19 ans de services, 4 campagnes.
Thibert (Francis), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Chezeaud (Edmond-Alfred-Louis), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Ferret (Pierre-André), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Monnet (Léon), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Bourdin (Philippe-Marius), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Mounier (Alfred-Adrien), adjudant; 20 ans de services, 3 campagnes.
Vergne (Louis-Pierre), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Dubois (Hippolyte), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Pichon (Raymond-Louis-Marie), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Maillet (Jean-Hippolyte-François), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Lebecq (Paul-Elysée), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Vuez (Just-Zéphirin-Fortuné), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes.
Seguinot (Lucien), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes.
Buatois (Eugène-Fernand), adjudant; 18 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Perronnet (Emile-André), gendarme; 17 ans de services, 2 campagnes.

8e légion « bis » de gendarmerie.

Brot (Marcel-Louis), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 2 campagnes.
Bourlier (Marcel-Fernand-Jules), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
Goujan (Albert), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
Pascal (Baptiste), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
Daumin (Marie-Ferdinand), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
Bertrand (Pierre-François), adjudant; 23 ans de services, 2 campagnes.
Luxi (Paul-Justin), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.
Richard (Marceau), adjudant; 22 ans de services, 2 campagnes.
Normand (Fernand-Léopold-Théophile), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Roche (Joachim), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Bergeire (Antonin-Joseph), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Biogeaud (Louis), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Sirieix (François-Marius), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Lepère (Joseph), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Roche (Georges-Marius-Clément), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Dupre (Félix-François-Xavier), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Favardin (Louis-Marcel), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Vierjon (Robert-François-Marie), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Champenois (Gaston), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Gauzy (Maurice-Irénée), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes.
Artous (Raymond-Joseph), adjudant; 18 ans de services, 2 campagnes.
Montagne (Raymond-Narcisse), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes.
Prieur (Jean), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Mathieu (Robert), adjudant; 18 ans de services, 2 campagnes.
Pulnin (Henri-Auguste), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes.
Lachaise (Maxime-Armand), gendarme; 17 ans de services, 3 campagnes.
Roy (Albert-Adrien), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.

8e légion « ter » de gendarmerie.

Petrier (Louis-Elie), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Buchot (Jean-Claude), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Desroches (Marius-Antoine), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Recoura (Jean-Alexis-Célestin), adjudant; 16 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Gervaz (Jean-Henri), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Mathieu (Oran-Georges-Camille), adjudant; 20 ans de services, 2 campagnes.
Bataillard (Claudius-Jules), adjudant; 20 ans de services, 2 campagnes.
Piot (Adolphe-Ernest), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Decima (Marcel-Jean-Louis), gendarme; 18 ans de services, 4 campagnes.
Baillod (Louis), gendarme; 17 ans de services, 5 campagnes.
Martin (Gaston-Emile), gendarme; 16 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Mollot (Jean-Charles), adjudant; 18 ans de services, 3 campagnes.
Cadoux (Alphonse-Théophile), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes
Bouille (Raymond), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Aumage (Gaston-Albert), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Faure (Gauthier-Jean-Léon), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Dormont (Marius), gendarme; 17 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Demeure (Victor-Jean), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Mayoussier (Paul-Henri-Joseph), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 5 campagnes.
Rambaud (Victor-Gustave), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes.
Bertrand (Marcel-Paul-Georges), adjudant; 18 ans de services, 2 campagnes.
Renevier (Paul-Léon), adjudant; 17 ans de services, 2 campagnes.
Magnet (Marius-Louis), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes.
Pont (Alexandre), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Robbes (Pierre-Julien), gendarme; 16 ans de services, 2 campagnes.

9e légion de gendarmerie.

Finck (Armand-Célestin-Paul), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Vergnes (Marcel-Justin), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Severac (Hilarion-Louis-Elie), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Campodonico (François), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.
Palazzi (Dominique), gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes.
Mestres (Vital-Jean), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Hirtz (Charles), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Mellino (Antonin), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Ranc (Fernand-Georges-Jean), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Page (Jean), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Petit (Charles-Louis), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 3 campagnes.
Chamoux (Léon-Lucien-Marius), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 5 campagnes.
Fontaine (Victor-Jean), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Pouget (Jean-Henri-Elisée), gendarme;, 21 ans de services, 2 campagnes.
Graffan (André-Célestin), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Fena (Renaud-Henri), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Thomas (Célestin-Jules), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Blanc (Eugène-Antonin), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Daboval (Germain-Adolphe), adjudant; 20 ans de services, 2 campagnes.
Doumeng (Georges-Julien), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Berger (Philippe-Louis), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 2 campagnes.
Allemand (Georges-Marie-Antoine), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Mariotti (Séverin-Simon-Joseph), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Prevot (Antonin-Marc), adjudant; 18 ans de services, 2 campagnes.
Aguillo (Gilbert-Vincent-Michel), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Chapuis (Félix-Eugène-Marius), adjudant; 17 ans de services, 2 campagnes.
Gorodetska (André), gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Marsaud (Albert-Antoine), adjudant; 16 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Pertuy (Joseph-Eugène), gendarme; 17 ans de services, 2 campagnes.
Blanchon (Henri-Louis), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Mounier (René-Paul), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 2 campagnes.
Sabatier (Romain-Louis), gendarme; 17 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Pompei (Pierre), gendarme; 17 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

9e légion « bis » de gendarmerie.

Cammas (Raymond-Emile), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 3 campagnes.
Chabrel (Elie-Emile), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
Croux (Jean-Marie-François), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.
Durand (Emile-Victor-Marie), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.
Malhautier (Belton-Gaston-Aimé), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes
Alibert (René-Casimir-Adrien), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
Bernad (Marius-Pierre-Baptiste), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.
Charlaigre (André), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Vincent (Marcel-Hilarion), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Gaussen (Rey-Hénoch-Alexandre), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Thenegal (Antoine-Angély-Henry), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Baissette (Jean-Louis-Joseph), gendarme; 18 ans de services, 5 campagnes.
Rouvière (Louis-Henri-Marius), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Rouvière (Louis), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Gout (Raymond-Henri), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
Bourrassol (Achille), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Perret (René-Henry), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.
Regis (Georges-Henri-Jean-Danton), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Agulhon (Arthur-Jean-Albert), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Ilpide (Victorin-Marcel), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Raynal (Marius-Hippolyte), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Viala (André-Jean), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Meynadier (René-Roger), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Brunel (Paul-Edmond-Pierre), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 3 campagnes.
Levêque (René-Nicolas), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Auge (Alexandre-Emile), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes.
Pages (Basile), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Daurenjou (Emile-Gabriel-Jules), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.

10e légion de gendarmerie.

Gilliard (René-Louis); 22 ans de services, 5 campagnes.
Desbulois (Roger-Joseph-Philippe), gendarme; 17 ans de services, 13 campagnes.
Poirson (Georges-André), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 13 campagnes.
Niss (Gilbert-Victor-Quizin), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 14 campagnes.
Garcia (Eugène-Antoine), gendarme; 17 ans de services, 12 campagnes.
Delarue (Maurice-Robert), gendarme; 21 ans de services, 7 campagnes.
Leal (Florian), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 11 campagnes.
Bianne (Marius-Léon), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 13 campagnes.
Macchi (Georges-Charles-Auguste), gendarme; 17 ans de services, 12 campagnes.
Chaffort (Fernand-Michel), gendarme; 16 ans de services, 13 campagnes.
Bouille (Eugène-Constant), gendarme; 17 ans de services, 11 campagnes.
Colozzi (Roger-Emile-Paul), adjudant; 16 ans de services, 12 campagnes.
Ture (Lucien-Antoine-François), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Alphon (Max-Ferdinand), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 5 campagnes.
Salanson (Marius-Antoine), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Muzet (Frédéric-Joseph), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Rouby (Paul), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
Bellec (Pierre-Marie), gendarme; 15 ans de services, 11 campagnes.
Sauvage (Roger), gendarme; 17 ans de services, 8 campagnes.
Ansellem (Salomon), gendarme; 16 ans de services, 8 campagnes.
Desgouilles (Célestin), gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes.
Pourtau (Jean-Baptiste), gendarme; 17 ans de services, 7 campagnes.
Lambert (Georges-Louis), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 5 campagnes.

Compagnie autonome de gendarmerie de la Corse.

Coulon (Emile), gendarme; 19 ans de services, 8 campagnes.
Lecœur (Gabriel-Amédée), gendarme; 19 ans de services, 8 campagnes.
Péraldi (Paul), gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
Padovani (Pierre), gendarme; 17 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Cesari (François), gendarme; 18 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Le Quere (Joseph-François-Marie), gendarme; 16 ans de services, 6 campagnes.
Morazzani (Augustin), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 5 campagnes.
Henry (Fernand-Louis-Georges), adjudant; 17 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Légion de gendarmerie de Tunisie.

Quentin (Marcel-Pierre), gendarme; 16 ans de services, 11 campagnes.
Quinsac (Roger-Auguste), gendarme; 16 ans de services, 10 campagnes.
De Moor (Pierre-Henri), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Mohamed Dehmane ben Salah Bou Ars, auxiliaire nord-africain; 16 ans de services, 7 campagnes.
Ali ben Hassen ben Ali El Harrouch, auxiliaire nord-africain; 14 ans de services, 10 campagnes.
Durand (Alphonse-Joseph), gendarme; 15 ans de services, 8 campagnes.
Giron (Jean-Michel-Hyacinthe), gendarme; 17 ans de services, 4 campagnes.
Gallic (Lucas-Guillaume), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 5 campagnes.

Légion de gendarmerie du Maroc.

Laenger (Joseph-Aimé), gendarme; 17 ans de services, 9 campagnes.
Gauthier (André), gendarme; 16 ans de services, 12 campagnes.
Mistrot (Bertrand), adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes.
Pirard (Robert-Alexandre-Maurice-Marie), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 10 campagnes.
Nedelec (Louis-Joseph), gendarme; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Houd (Emile-Auguste), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Gasnier (Marcel-Théophile-Albert-Marie), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Geeraert (Marcel-Gérard), gendarme; 17 ans de services, 6 campagnes.
Castets (Jean-Baptiste), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
Daguze (Marcel-Victor-Emile), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Etchegoyhen (Jean-Pierre), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 4 campagnes.

2e légion de gendarmerie d'occupation.

Day (Eugène-Marie-Joseph), gendarme; 21 ans de services, 4 campagnes.
Vives (Julien-Jérôme-Alexandre-Marius), gendarme; 21 ans de services, 4 campagnes.
Biedermann (Paul-Ernest), gendarme; 15 ans de services, 10 campagnes.
Sens (Joseph-Noël-Albert), gendarme; 20 ans de services, 4 campagnes.
Debernardy (Marius-Edouard), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Lefèvre (Raymond-Robert-Eugène), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 4 campagnes.
Gilot (Marius), gendarme; 20 ans de services, 4 campagnes.
Vives (André-Léon-Albert), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
Gallice (Charles-Louis), gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes.
Milet (Léon-Marie), gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes.
Judlin (René-Marcel), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes.
Faugeroux (Louis-Charles-Jacques), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes.
Graignic (Joseph-Marie), gendarme; 18 ans de services, 5 campagnes.
Claudel (Henri), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 4 campagnes.
Labrousse (René-Albert), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Vignon (Henri-René), gendarme; 17 ans de services, 6 campagnes.
Haguet (Maurice-Honoré), gendarme; 18 ans de services, 5 campagnes.
Marionnet (Robert-Henri), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Wackenheim (Charles), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 4 campagnes.
Vergeau (Alphonse), gendarme; 19 ans de services, 4 campagnes.
Mangenot (Germain-Nicolas), gendarme; 18 ans de services, 4 campagnes.
Rault (François-Lucien-Mathurin), gendarme; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Bichat (Henri-Alexis), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes.
Brohm (Georges-Xavier), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Desmarchelier (Cyrille-Cyprien), gendarme; 17 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Chatry (Georges), gendarme; 17 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Le Pape (René-Louis), gendarme; 15 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Sanne (Charles-Ernest), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes.
Deflandre (Pierre-Léon), adjudant; 16 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

3e légion de gendarmerie d'occupation.

Bigot (Armand), gendarme; 23 ans de services, 4 campagnes.
Daviet (Johanny-Claudius), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 5 campagnes.
Pierre (Henri-Maurice), adjudant; 21 ans de services, 5 campagnes.
Lamy (Pierre-Louis), gendarme; 23 ans de services, 4 campagnes.
Bizot (René-Edmond), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 5 campagnes.
Scheppler (Charles-Emile), gendarme; 23 ans de services, 4 campagnes.
Hardy (René-Lucien), adjudant-chef; 22 ans de services, 4 campagnes.
Galichet (Robert-Maurice), gendarme; 22 ans de services, 4 campagnes.
Gérardin (Victor-Charles-Edouard), gendarme; 21 ans de services, 4 campagnes.
Biret (René-Louis), gendarme; 21 ans de services, 4 campagnes.
Neveux (Louis-Jules-Augustin), gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes.
Couturier (Pierre-Philibert), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 5 campagnes.
Lang (René), gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes.
Percheron (Lucien-Joseph), gendarme; 18 ans de services, 5 campagnes.
Le Corvec (Léon-Jean-Marie), gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes.
Boussin (Edouard-Marcel), gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Erraud (Paul-Georges-Raymond), gendarme; 18 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Heitz (Antoine), gendarme; 17 ans de services, 6 campagnes.
Martin (Robert-Charles-Mary), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Grimaud (Alfred-Louis-Abel), gendarme; 18 ans de services, 4 campagnes.
Thual (André-Albert-Henri), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 4 campagnes.
Laloix (Louis), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes.
Bernard (Célestin-Raymond), gendarme; 16 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

1re légion de gendarmerie d'intervention.

Goussard (Marcel-Elie-Léonidas), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes.
Jalaber (Emile-François-Adonis), gendarme; 18 mois de services, 6 campagnes.
Brandon (Georges-Louis), gendarme; 17 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Le Grand (Jean-Joseph), adjudant; 19 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Blanc (Edmond-Jean), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Heischling (Adolphe), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Differdange (Roland-Léon), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 4 campagnes.
Teutsch (Jean), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 4 campagnes.
Marqueyrol (Georges-Marius-Germain), adjudant; 17 ans de services, 4 campagnes.
Dreze (Emile-Félix-Louis), adjudant-chef; 17 ans de services, 4 campagnes.

Détachement de gendarmerie de Berlin.

Martin (Charles-Justin-Céleste), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
Sage (Louis), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 5 campagnes.
Thomas (Marcel-Alphonse), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 5 campagnes.
Vandenhautte (Achille), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 4 campagnes.

Légion de gendarmerie d'Autriche.

Prot (André-Louis-Pierre), gendarme; 20 ans de services, 7 campagnes.
Garnier (Henri-Jean-Simon), gendarme; 21 ans de services, 5 campagnes.
Fitaire (Emile-René-Maurice), gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Lebas (Marcel-Julien-Louis), gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes.
Bordeau (Désiré), adjudant; 19 ans de services, 4 campagnes.
Pasdeloup (Bernard-Achille-Louis), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 5 campagnes.
David (Pierre-Delphin-Jacques), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Joliveau (André-Pierre), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 campagnes.

Territoires d'outre-mer.

Diallo Sall, auxiliaire de 2e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 19 ans de services, 7 campagnes.
Bezançon (Raymond), maréchal des logis chef; détachement de gendarmerie de la Martinique; 17 ans de services, 9 campagnes.
Fabre (Joseph-Charles), gendarme; détachement de gendarmerie de la Réunion; 20 ans de services, 5 campagnes.
Steinbach (Robert), gendarme; détachement de gendarmerie de la Réunion; 16 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Paquin (Henri-Robert), adjudant; détachement de gendarmerie de l'Océanie-Tahiti; 22 ans de services, 3 campagnes.
Rozier (François-Léon), maréchal des logis chef; détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 18 ans de services, 7 campagnes.
Thibaudeau (Louis-Raphaël-Pierre-Flavien), adjudant, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 17 ans de services, 8 campagnes.
Alioune Diop, auxiliaire de 1re classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 16 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.
Hervé (Adrien), gendarme, détachement de gendarmerie d'Indochine; 16 ans de services, 8 campagnes.
Pouget (Norbert-Henri-Léon), gendarme, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 18 ans de services, 7 campagnes.
Ohlen (Herman-Auguste), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de la Nouvelle-Calédonie; 18 ans de services, 7 campagnes.
Devillers (Arthur-Fernand-Pierre), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie du Cameroun; 16 ans de services, 8 campagnes.
Luton (Camille), gendarme, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 18 ans de services, 4 campagnes.
Monnier (Charles-Florian), gendarme, détachement de gendarmerie de Madagascar et dépendances; 16 ans de services, 8 campagnes.
Portes (André-Alexandre), adjudant-chef, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 20 ans de services, 4 campagnes.
Coirault (Marcel-Yves), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de la Guadeloupe; 15 ans de services, 9 campagnes.
Jade (Henri-Eugène), gendarme, détachement de gendarmerie de la Réunion; 18 ans de services, 6 campagnes.
Gibault (Marcel-Joseph), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de Madagascar et dépendances; 16 ans de services, 8 campagnes.
Maleysson (Jean-Pierre), gendarme, détachement de gendarmerie de l'Afrique équatoriale française; 20 ans de services, 4 campagnes.
Cœurdane (André-Fernand-Stéphane), gendarme, détachement de gendarmerie d'Indochine; 16 ans de services, 8 campagnes.
Meunier (Marcel-Ismaël), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 20 ans de services, 4 campagnes.
Perie (Henri-Louis), maréchal des logis chef; détachement de l'Afrique occidentale française et du Togo; 19 ans de services, 5 campagnes.
Dupuy (Yves), gendarme, détachement de gendarmerie de Madagascar et dépendances; 16 ans de services, 7 campagnes.
Castelle (Raymond-Porthos-Julien), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie du Cameroun; 15 ans de services, 8 campagnes.
Brun (Georges-Edmond-Paul), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 19 ans de services, 5 campagnes.
Boely dit Oblette (Serge-André), maréchal des logis chef; détachement de gendarmerie de Madagascar et dépendances; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité
Lepetit (Louis-Michel-François), gendarme, détachement de gendarmerie de l'Afrique équatoriale française; 16 ans de services, 7 campagnes.
Jestin (François-Marie), gendarme, détachement de gendarmerie de Madagascar et dépendances; 17 ans de services, 6 campagnes.
Defontaine (Roger-Jules), adjudant, détachement de gendarmerie d'Indochine; 18 ans de services, 5 campagnes.
Oddoux (Louis-Philibert-Eugène), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de l'Afrique équatoriale française; 17 ans de services, 6 campagnes.
Marlot (Jean), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de l'Afrique équatoriale française; 17 ans de services, 6 campagnes.
Vollerin (Albert), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 19 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Basset (Edmond-Henri), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de la Réunion; 16 ans de services, 7 campagnes.
Caston (Albert-Julien), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie du Cameroun; 17 ans de services, 5 campagnes.
Bachelet (Marcel-Victor-René), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de Madagascar et dépendances; 18 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Rigaill (Joseph), adjudant, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 16 ans de services, 6 campagnes.
Petitjean (René), gendarme, détachement de gendarmerie de Madagascar et dépendances; 16 ans de services, 6 campagnes.
Sirdey (Marcel-Lucien-Alfred), adjudant, détachement de gendarmerie de la Guadeloupe; 19 ans de services, 3 campagnes.
Truong Van Luong, auxiliaire de 1re classe, détachement de gendarmerie d'Indochine; 18 ans de services, 4 campagnes.
Nguyen Van Muu, auxiliaire de 2e classe, détachement de gendarmerie d'Indochine; 18 ans de services, 5 campagnes.
Ek Sath, auxiliaire de 2e classe, détachement de gendarmerie d'Indochine; 17 ans de services, 5 campagnes.
Drouin (Serge-Alcide-Antoine), adjudant, forces publiques des établissements français dans l'Inde; 16 ans de services, 6 campagnes
You Vann, auxiliaire de 1re classe, détachement de gendarmerie d'Indochine; 17 ans de services, 5 campagnes.
Assemat (Jean-Prosper-Pascal), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de la Nouvelle-Calédonie; 17 ans de services, 4 campagnes.
Parreault (Maurice), adjudant détachement de gendarmerie de la Côte française des Somalis; 18 ans de services, 3 campagnes.
Brouillon (Alphonse-Jules-François), gendarme, détachement de gendarmerie de l'Afrique équatoriale française; 17 ans de services, 4 campagnes.
Postel (Maurice-Louis-Jean), gendarme, détachement de gendarmerie de Madagascar et dépendances; 17 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Le Roch (Gabriel-Julien-Marie), adjudant, détachement de gendarmerie de la Martinique; 18 ans de services, 3 campagnes.
Sensevy (François-Raoul-Léon), adjudant-chef, forces publiques des établissements français dans l'Inde; 17 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Sous-direction de la gendarmerie.

Collet (Jean-Baptiste-Alfred), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Jeanneau (François-Pierre), adjudant; 18 ans de services, 2 campagnes.
Hérault (Camille-Marcel-Léon), adjudant; 17 ans de services, 2 campagnes.
Pouchan (Pierre-Louis), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 2 campagnes.

Centre d'administration de la gendarmerie.

Roland (Henri-Georges), gendarme; 16 ans de services, 4 campagnes.
Quistrebert (Jean-François-Marie), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Ogier (Roland-Aristide), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 3 campagnes.
Quintard (Gédéon-Ludovic), garde; 18 ans de services, 2 campagnes.
Lafont (Pierre-Joseph-Edmond), gendarme; 14 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Morvan (Marc), maréchal des logis chef, 15 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Ecoles.

Tirard (Raymond-Félix-Emile), maréchal des logis chef, école d'application de gendarmerie de Melun; 16 ans de services, 7 campagnes.
Pounot (Paul-Charles), gendarme, école préparatoire de gendarmerie de Chaumont; 19 ans de services, 2 campagnes.

JUSTICE MILITAIRE

Sous-officiers des tribunaux militaires.

Chapuis (Roger-Pierre-Laurent), adjudant commis greffier; 15 ans de services, 7 campagnes.
Roux (Pierre-Jules), adjudant commis greffier; 15 ans de services; 5 campagnes.
Batherosse (Fernand-Gaston-Eugène), sergent-major, huissier appariteur; 17 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Gibaud (Raymond-Gabriel-Baptiste), adjudant-chef commis greffier; 15 ans de services, 7 campagnes.
Hallart (Jules-Florent-François), adjudant-chef commis greffier; 15 ans de services, 6 campagnes.
Thireau (Louis-Gilbert), adjudant-chef commis greffier; 17 ans de services, 1 campagne.

Sous-officiers des établissements pénitentiaires.

Rouget (Elie), sergent-major surveillant, 19 ans de services, 8 campagnes.
Blaineau (André-Théodore-Victor), sergent-major comptable; 15 ans de services, 10 campagnes.
Teillet (René-André), sergent-chef comptable; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Valleau (Roger-Pierre), sergent-major comptable; 20 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Mongin (Charles-Marcel), sergent surveillant; 17 ans de services, 7 campagnes.
Barbière (Marcel-Elie-Auguste), sergent-chef comptable; 17 ans de services, 5 campagnes.
Le Bihan (Alain), sergent-major surveillant; 17 ans de services, 7 campagnes.

SERVICE DE SANTE

1° Français

Paume (Lucien), sergent-major; 17 ans de services, 6 campagnes.
Bonillo (Alfred), sergent-chef; 17 ans de services, 5 campagnes.
Chatron (Gaston), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Pocholle (René), adjudant; 16 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Guegan (François), adjudant; 18 ans de services, 5 campagnes.
Fourcadet (Jean), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Fleck (Georges), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Munier (Eugène), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Lampert (Henri), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes.
Martin (Joseph), sergent-major; 18 ans de services, 4 campagnes.
Peres (Paul), adjudant; 18 ans de services, 4 campagnes.
Hamon (Jean), sergent-chef; 17 ans de services, 5 campagnes.
Cathrin (Jean), adjudant; 16 ans de services, 5 campagnes.
Boulenouar (Habib), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Rullac (Joseph), sergent-major; 17 ans de services, 5 campagnes.
Lhomme (Robert), adjudant; 16 ans de services, 5 campagnes.
Wessner (Richard), adjudant; 18 ans de services, 3 campagnes.
Arlaud (Pierre), adjudant; 17 ans de services, 4 campagnes.
Roiland (Franck), adjudant; 16 ans de services, 4 campagnes.
Freminet (René), adjudant; 17 ans de services, 3 campagnes.
Voisin (Maurice), adjudant-chef; 17 ans de services, 3 campagnes.
Brigant (Joseph), adjudant; 19 ans de services, 1 campagne.
Seeuws (François), sergent-chef; 18 ans de services, 3 campagnes.
Sauve (Edouard), sergent-major; 16 ans de services, 4 campagnes.
Piette (Paul), adjudant; 17 ans de services, 4 campagnes.
Beaudrey (Jules), adjudant; 18 ans de services, 2 campagnes.
Michel (Jean), adjudant; 16 ans de services, 4 campagnes.
Boisseau (Henri), sergent; 16 ans de services, 4 campagnes.
Dupont (Emile), adjudant-chef; 18 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Auge (Marcel), adjudant; 18 ans de services, 2 campagnes.
Jarrige (Michel), adjudant; 18 ans de services, 2 campagnes.
Masson (René), adjudant; 18 ans de services, 2 campagnes.
Peyrano (Frédéric), adjudant; 19 ans de services, 1 campagne.
Roques (Roger), adjudant; 17 ans de services, 3 campagnes.
Pourel (René), adjudant; 18 ans de services, 2 campagnes.
Cellier (Georges), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Bertrand (Marc), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Amielh (Léonce), adjudant; 18 ans de services, 2 campagnes.
Radigon (Armand), adjudant-chef; 17 ans de services, 2 campagnes.
Michel (Eugène), adjudant-chef; 18 ans de services, 1 campagne.
Quineau (André), adjudant-chef; 18 ans de services, 1 campagne.
Held (Paul), adjudant; 17 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Pinel (Lucien), adjudant; 17 ans de services, 1 campagne.

2° Nord-Africains

Mohamed ben Moha Richa ben Kessou, caporal, 14 ans de services, 7 campagnes.
Mohamed ben Laoussine ben Mohamed, sergent; 17 ans de services; 4 campagnes.
Bouaomar ben Mohamed, caporal; 17 ans de services, 4 campagnes.
Ahmed ben Lahoucine Ahmed, sergent-major; 15 ans de services, 6 campagnes.
Khenicci Lahla ben Mohamed, caporal-chef; 15 ans de services; 5 campagnes.
Ali ben Amora ben Larbi, soldat de 1re classe; 14 ans de services, 6 campagnes.
Ben Taleb Abdelkader, caporal-chef; 14 ans de services, 6 campagnes.
Bouchaïd ben Mohamed, caporal; 15 ans de services, 4 campagnes.

SERVICE VETERINAIRE

1° Français

Tallec (Jean-Marie), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Fournet (Guy), adjudant; 19 ans de services, 2 campagnes.
Gaudillière (Eugène-Marcel), adjudant-chef; 16 ans de services; 6 campagnes.
Beau (Jean-André), maréchal des logis chef; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Dugay (Gaston), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 7 campagnes.
Bastide (Georges), adjudant; 20 ans de services, 2 campagnes.
Thiebaut (Emile-Henri), adjudant; 20 ans de services, 1 campagne.
Sèvres (René-Eugène), maréchal des logis chef; 15 ans de services; 6 campagnes.
Chachagne (Roger-Henri), maréchal des logis-major; 15 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Perriguey (Louis-Eugène), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 campagnes.
Tampereau (René-Marcel), maréchal des logis-major; 15 ans de services, 6 campagnes.
Lamothe (Roger-Jean), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 6 campagnes.
Maugenet (Roger), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Jagueneau (Pierre-Paul-Arthur), adjudant; 20 ans de services, 1 campagne.
Carthieu (Jean-Emile-Marie), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 campagnes.
Darcq (Jules-Henri), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 6 campagnes.
Claisse (Clément-Jean), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 6 campagnes.
Rumeau (Lucien), maréchal des logis-major; 16 ans de services, 5 campagnes.
Aymé (Marceau-Fernand), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 3 campagnes.
Quemet (Lucien-Georges), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 6 campagnes.
Sanchez (Albert), maréchal des logis-major; 15 ans de services, 6 campagnes.
Herber (Jean), adjudant; 17 ans de services, 3 campagnes.
Demiautte (Charles), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Gachelin (Louis-Maurice-Eloi), adjudant; 17 ans de services, 3 campagnes.
Testart (François-Joseph), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Tellier (André), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Denis (Jean), adjudant-chef; 18 ans de services, 1 campagne.
Grison (Roger-Louis-Arthur), adjudant-chef; 18 ans de services, 1 campagne.
Blais (Louis), adjudant; 17 ans de services, 1 campagne.

2° Nord-Africains

Kouider ben Tayeb, brigadier-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Gacem ben Salah, soldat de 1re classe; 18 ans de services, 4 campagnes.

SERVICE DES ESSENCES

Evrard (Ernest), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Puterage (Charles-Emile), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes.
Miegeville (André-François), adjudant-chef; 15 ans de services; 7 campagnes. A été blessé.
Chiappini (François-Xavier), maréchal des logis chef; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Olivesi (Toussaint), maréchal des logis; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Rave (Bernard-Arsène), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 campagnes.
Demeure (Léon), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
Goger (Francis), agent technique principal; 19 ans de services, 3 campagnes.
Lobredonchel (Joseph-François), adjudant-chef; 18 ans de services, 4 campagnes.
Rigaud (Jean-Georges), adjudant-chef; 15 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

2° *MILITAIRES DÉGAGÉS DES CADRES*

TROUPES METROPOLITAINES

GENDARMERIE

1re légion de gendarmerie.

Petit (François-Pierre), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Davory (Georges-Edmond), gendarme; 17 ans de services, 7 campagnes.
Franchi (Thomas), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Flociel (Paul), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Bailly (René-Marcel-Léon), gendarme; 19 ans de services, 4 campagnes.
Guinle (Jean-Gaston-Félix), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 4 campagnes.
Saunier (René-André), gendarme; 18 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Valade (Gilbert-Camille), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Chopin (Louis-Xavier), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Charon (Joseph-Maurice-Jules), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Marcot (Félicien-Robert), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Boehler (René-Pierre), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Sapin (Aimé-Honoré), gendarme; 17 ans de services, 3 campagnes.
Falquet (Albert-Pierre), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes.
Baudoin (Louis-Augustin), gendarme; 17 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Husson (Roger-Lucien), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 3 campagnes.
Coqueblin (Georges-Jean-Marie), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes.

1re légion « bis » de gendarmerie.

Rougerie (François-Lucien), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Cevaer (François-Marie), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes.
Carisey (Aimé-Jean-Alphonse), gendarme; 10 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.

2e légion de gendarmerie.

Alais (Louis-Eugène), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
Juvanon (Lucien-Edouard), gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes.
Monel (Jean-Baptiste-Joseph), adjudant; 20 ans de services, 3 campagnes.
Gamez (Jules), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Hogedez (Achille), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Bevan (Pierre-Marie), gendarme; 20 ans de services, 1 campagne.
Delannoy (Yvon-Julien), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Donnez (Gérard-Robert-Jean-Baptiste), gendarme; 17 ans de services, 5 campagnes.
Pierronne (Paul-Jules), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Dupriez (Georges-Arthur-Léon), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Thiry (Henri), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Sottiaux (Michel-Ernest), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 3 campagnes.
Houssin (Maurice-Albert), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes.
Porquet (André-Henri), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

2e légion « bis » de gendarmerie.

Petit (André-Edouard-Edmond), gendarme; 17 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Remy (Pierre-Alexandre), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Decroix (Gaston-Albert-Charles), adjudant-chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Barreau (Eugène), adjudant; 20 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Quillet (Gilbert-René-Jean), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Paradis (Maurice-André), gendarme; 17 ans de services, 2 campagnes.

3e légion de gendarmerie.

Launay (Julien-Marie), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

3e légion « bis » de gendarmerie.

Bourdon (Raymond-Jean-Léon), gendarme; 15 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Rolland (Emile-Alexis-Marie), gendarme; 17 ans de services, 3 campagnes.
Delaunay (Henri-Flavien-Léon), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Dinahet (Pierre-Marie), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Cholière (Gilbert-Auguste-Eugène), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 3 campagnes.

3e légion « ter » de gendarmerie.

Robert (Georges-Victor-Auguste), gendarme; 17 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Barat (Emile-François), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes.

4e légion de gendarmerie.

Gautier (Firmin), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.
Boireau (Léopold), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Bouyer (Jean-Louis), gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes.
Blanchou (Adrien), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Mazière (Pierre-Rémy-Albert), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Rousseau (Robert-Ernest), gendarme; 18 ans de services, 4 campagnes.
Gouban (Raymond-René-Camille), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Laberty (Lucien), gendarme; 18 ans de services, 4 campagnes.
Vincent (Georges-Albert-Jean), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 4 campagnes.
Caubin (Piere), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 1 campagne.
Amelineau (Gabriel-Léon-Joseph), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.

4e légion « bis » de gendarmerie.

Guillory (Mathurin-Joseph-Marie), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Laroche (René-Auguste-Aimé), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Ollier (Antoine-André), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

4e légion « ter » de gendarmerie.

Larebière (Edouard), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.
Labrot (Auguste-René-Alfred), gendarme; 19 ans de services, 6 campagnes.
Dumont (André), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes,

5e légion de gendarmerie.

Rigaill (Joseph-Jean-Pierre), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.
Bachère (Roger-Clément-Pierre-Joseph), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Subercaze (Joachim-Jean-Pierre), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.
Casenove (Emile-Vincent-Jean), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Rouch (Raymond-Georges), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes.
Fourdan (Georges), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
Galy (Louis-Jean-Marie), gendarme, 19 ans de services, 2 campagnes.
Barrau (Mathieu-Alfred-Aristide), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes.
Naudy (Justin), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 2 campagnes.

5e légion « bis » de gendarmerie.

Tabarly (Roland-Henri-Joseph), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
Pradines (Paul-André-Phocion), adjudant; 21 ans de services, 2 campagnes.
Arnal (Gaston-Vinceslas), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.
Anel (Marcel-Jean-Marie), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

5e légion « ter » de gendarmerie.

Menjamole (François-Ernest), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 3 campagnes.
Arne (Bertrand), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Mouscardes (Pierre-André), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes.

6e légion de gendarmerie.

Arbelot (Paul-Lucien), gendarme; 23 ans de services, 3 campagnes.
Royer (Robert-Eugène), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
Perrin (Roger-Henri), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Briard (Roger-Robert), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.

6e légion « bis » de gendarmerie.

Vouriot (Roger-Eugène), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Choutin (Robert-Marcel), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Blas (Eugène), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
Bigot (Eugène), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Moine (Georges-Maurice-Joseph), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.

6e légion « ter » de gendarmerie.

Juen (Albert-Arthur), adjudant; 19 ans de services, 2 campagnes.

7e légion de gendarmerie.

Glaudin (Paul-Fernand-Marcel), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Mullartz (Marcel), gendarme; 18 ans de services, 5 campagnes.
Dard (Albert-Philippe), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Faivre (Roger-Georges-Maurice), gendarme; 18 ans de services, 4 campagnes.

7e légion « bis » de gendarmerie.

Lachat (Georges-Alfred), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
Tournier (Marcel-Félix-Florence), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 2 campagnes.

8e légion de gendarmerie.

Labize (André), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Kretchmann (Henri), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Barrier (Jean-Fleury), gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes.

8e légion « bis » de gendarmerie.

Deborde (Pierre-Gilbert), adjudant; 23 ans de services, 2 campagnes.

8e légion « ter » de gendarmerie.

Izambert (Marc-Pierre), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.
Drogue (Gustave-Louis-André), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.

9e légion de gendarmerie.

Brouchon (Emile-Auguste-Joseph), maréchal des logis chef; 25 ans de services, 1 campagne.
Léa (Séraphin), gendarme; 22 ans de services, 4 campagnes.
Bruilez (Paul-Emmanuel-Marius), adjudant; 22 ans de services, 2 campagnes.
Le Gall (Jean-François-Marie), gendarme; 18 ans de services; 5 campagnes.
Compagnon (Charles), gendarme; 19 ans de services, 4 campagnes.

9e légion « bis » de gendarmerie.

Meyer (Oscar), gendarme; 20 ans de services, 5 campagnes.
Eyssette (Jules-Marius), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.

10e légion de gendarmerie.

Faure (Jean-Joseph), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Chebille (Edmond-Principe-Antoine), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Brachet (Jean-Ernest), gendarme; 16 ans de services, 9 campagnes.
Ballaven (Jean-Guillaume-René), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 4 campagnes.

Compagnie autonome de gendarmerie de la Corse.

Drouart (Eugène-Jean-Baptiste), gendarme; 16 ans de services, 9 campagnes.
Micaelli (Ange), gendarme; 17 ans de services, 5 campagnes.

Légion de gendarmerie du Maroc.

Walter (Charles-Georges-Jacques), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
Salcemann (Fernand-Jules-Raymond), gendarme; 16 ans de services, 6 campagnes.

Territoire d'outre-mer.

Œillard (Paul-Joseph-Augustin-Louis), adjudant, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 23 ans de services, 4 campagnes.

DIRECTIONS REGIONALES DU RECRUTEMENT ET DE LA STATISTIQUE

1re région militaire.

Marest (François-Jean), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
Blanc (André), gendarme; 16 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.

2e région militaire.

Pruvost (Ernest), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
Baudry (Robert), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.
Breton (Charles-Louis-Henri), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Despicy (René-Julien), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.
Verrier (Paul-Eugène-Henri), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.
Leclerc (Pierre-André), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
Mangon (Landry-Jules), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 3 campagnes.

3e région militaire.

Le Moing (Joseph-Marie), gendarme; 23 ans de services, 4 campagnes.
Quintric (Jean-Louis), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.
Menier (Adrien-Eugène), garde; 17 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

4e région militaire.

Grellety (Jacques), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
Audin (Philippe), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.
Bousquet (Lucien-Roger), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

5e région militaire.

Bachelard (Aimé-Léon), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Plantade (Camille-Emmanuel), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 1 campagne.
Luby (Germain-Joseph), garde; 23 ans de services, 1 campagne.
Sinceux (Jean-Amédée), garde; 23 ans de services, 1 campagne.
Laudouet (Raymond), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.
Espinasse (Justin), adjudant; 20 ans de services, 1 campagne.
Cauhepe (Guy-Marie-Julien), adjudant; 20 ans de services, 1 campagne.

6e région militaire.

Burle (Roger-Léon), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.

7e région militaire.

Raley (Maurice-Louis), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 1 campagne.
Bernard (Charles), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 1 campagne.

8e région militaire.

Cressent (Georges-Henri), garde; 22 ans de services, 2 campagnes.
Durand (Rémi-Albert-Ernest), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.

JUSTICE MILITAIRE

Sous-officiers des établissements pénitentiaires.

Graziani (Charles-Joseph), sergent-major surveillant; 22ans de services, 2 campagnes.
Garcia (Sylvestre-Albert), sergent surveillant; 26 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Lamenardie (Armand), sergent-chef surveillant; 19 ans de services, 2 campagnes.

SERVICE DE SANTE

Joubert (Gaston), adjudant; 21 ans de services, 1 campagne.
Taupenas (Jules), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes.
Coquerelle (Lucien), sergent-major; 16 ans de services, 6 campagnes.
Ducharlet (Jean), sergent-major; 20 ans de services, 1 campagne.
Prud'homme (André), sergent-major; 20 ans de services, 2 campagnes.
Villemin (Paul), sergent-major; 20 ans de services, 2 campagnes.
Perier (Roger), adjudant; 20 ans de services, 1 campagne.
Labracherie (Armand), adjudant; 20 ans de services, 1 campagne.
Mahon (Roger), adjudant-chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Martel (Antonin), sergent-major; 18 ans de services, 3 campagnes.
Ménard (Georges), sergent-chef; 18 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Lantz (Charles), sergent-major; 18 ans de services, 1 campagne.
Calba (Maxime), sergent-chef; 17 ans de services, 2 campagnes.
Goujon (Albert), sergent-major; 17 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Chabert (Marius), adjudant; 18 ans de services, 1 campagne.
Schmitt (François), sergent-chef; 17 ans de services, 1 campagne.

SERVICE VETERINAIRE

Pern (René-Laurent-Joseph), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 5 campagnes.
Grenet (Maurice-Auguste), adjudant; 23 ans de services, 3 campagnes.
Hertement (Pierre-Joseph-Léon), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes.
Boulines (Bernard-Joseph), adjudant; 22 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Labiste (Jean-Baptiste), adjudant; 22 ans de services, 2 campagnes.
Fite (Jean-Jacques-Joseph), maréchal des logis; 21 ans de services, 2 campagnes.
Tort (Paulin), adjudant; 22 ans de services, 1 campagne.
Mince (Gustave), adjudant-chef; 20 ans de services, 1 campagne.

SERVICE DES ESSENCES

Hugueny (Paul), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 campagnes.
Simon (Jean-Emmanuel), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.

Décret portant promotion d'officiers en non-activité par suppression d'emploi ou licenciement de corps (armée de terre, active).

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 janvier 1950, pages 343 et 344:

TROUPES MÉTROPOLITAINES

Infanterie.

Au grade de capitaine.

Au lieu de: « Guinaudeau (Jean-Marie-Louis-Joseph). — Général commandant la subdivision de Chambéry », lire: « Guinaudeau (Jean-Marie-Louis-Joseph). — Général commandant la subdivision de Dijon ».

Au lieu de: « Cadre des adjoints administratifs », lire: « Cadre des adjoints de chancellerie ».

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Au grade de capitaine.

Au lieu de: « Hemmerdonger (Robert), C. A. T. C. M. », lire: « Hemmerdinger (Robert), C. A. T. C. M. ».
(Le reste sans changement.)

Décret portant promotions (armée de terre, active).

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 janvier 1950, pages 523 et suivantes:

TROUPES MÉTROPOLITAINES

Infanterie.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1950.)

Au grade de chef de bataillon.

Au lieu de: « 2e tour (choix). M. Pfirmann (Paul-Henri) », lire: « 2e tour (choix). M. Pfirrmann (Paul-Henri) ».

Au grade de capitaine.

Au lieu de: « 2e tour (choix). M. Benos (Maurice-Auguste), B. P. », lire: « 2e tour (choix). M. Benos (Maurice-Auguste) ».

Au lieu de: « 2e tour (choix). M. Guellaf (Jean-Louis), B. P. », lire: « 2e tour (choix). M. Guellaff (Jean-Louis), B. P. ».

Au lieu de: « 2e tour (choix). M. Zemeri (Ahmed) », lire: « 2e tour (choix). M. Zemiri (Ahmed) ».

Au lieu de: « 1er tour (ancienneté). M. Bosse (Gaston-Théophile-François-Arthur) », lire: « 1er tour (ancienneté). M. Bosse (Gustave-Théophile-Francis-Arthur) ».

Au lieu de: « 2e tour (choix). M. Souchon (Henri-Antonin-Dippolyte-Michel) », lire: « 2e tour (choix). M. Souchon (Henri-Antoine-Hippolyte-Michel) ».

Au lieu de: « 3e tour (ancienneté). M. Dubreuil-Cambardel (Raoul-Philippe-Emile-Daniel) », lire: « 3e tour (ancienneté). M. Dubreuil-Chambardel (Raoul-Philippe-Emile-Daniel) ».

Au lieu de: « 2e tour (choix). M. Maury (Louis-Alexandre-Jean) », lire: « 2e tour (choix). M. Maury (Lucien-Alexandre-Jean) ».

Au lieu de: « 2e tour (choix). M. Leclerq (Georges-Eugène-Antoine-Denis), B. P. », lire: « 2e tour (choix). M. Leclercq (Georges-Eugène-Antoine-Denis), B. P. ».

Au lieu de: « 2e tour (choix). M. Maillard (Pierre-Emile) », lire: « 2e tour (choix). M. Maillard (Pierre-Emile-Jules-Marie) ».

Au grade de sous-lieutenant.

Au lieu de: « M. Gelpy (Hubert-Pierre) », lire: « M. Gelpi (Hubert-Pierre) ».

Au lieu de: « M. Helary (Jean-Yves) », lire: « M. Helary (Jean) ».

Au lieu de: « M. Sarrazin (Jean-Georges-Marcel) », lire: « M. Sarrazin (Jean-Georges) ».

Au lieu de: « M. Eymard (Auguste-Juline) », lire: « M. Eymard (Auguste-Julien) ».

Au grade de lieutenant nord-africain.

Au lieu de: « M. Bekka Lli ben Naceur », lire: « M. Bekka Ali ben Naceur ».

Arme blindée et cavalerie.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1950.)

Au grade de lieutenant-colonel.

Au lieu de: « M. Beaumont (Albert-Ernest-Jean-Marie) », lire: « M. Beaumont (Jean-Albert-Ernest-Maurice) ».

Au grade de sous-lieutenant.

Au lieu de: « M. Ferrari (Charles) », lire: « M. Ferrari (Carlo) ».

Service de santé.

MÉDECINS

Au grade de médecin capitaine.

Au lieu de: « 3e tour (ancienneté). M. Hugonot (Robert-Georges-Joseph), en remplacement de M. Vosselmann, promu. — Maintenu », lire: « 3e tour (ancienneté). M. Hugonot (Robert-Georges-Joseph), en remplacement de M Vosselmann, promu. — Maintenu. (Inscrit au tableau d'avancement de 1950.) ».

Au lieu de: « 1er tour (ancienneté). M. Hertz (Roger-Marie-Paul), en remplacement de M. Sabatier, promu. — Maintenu », lire: « 1er tour (ancienneté). M. Hertz (Roger-Marie-Paul), en remplacement de M. Sabatier, promu. — Maintenu. (Inscrit au tableau d'avancement de 1950.) ».

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Après:

Au grade de lieutenant

« MM. les sous-lieutenants Francesio (Jean-Joseph), Hovette (Pierre-Ernest) ».

Lire:

(Pour prendre rang du 1er janvier 1950.)

Au grade de sous-lieutenant.

« MM. les aspirants Février (Samuel-Yvon), Gourrie (Louis-Corentin), Dedieu (Jean).

« MM. les adjudants-chefs Malleville (Pierre), Tran Dinh Lan dit Couey (Henri) ».

Au grade de lieutenant.

Au lieu de: « MM. les sous-lieutenants Dadjo (Kléber), Keita Niombé, Pham Ban Dong, Daogo Balima (Paul) », lire: « MM. les sous-lieutenants Dadjo (Kléber), Keita Niombé, Pham Van Dong, Daogo Balima (Paul) ».

Au grade de sous-lieutenant.

Au lieu de: « MM. les adjudants-chefs Gouche (Roger), Soubiran (Louis) », lire: « MM. les adjudants-chefs Gauché (Roger), Soubiran (Louis) ».

Au grade de médecin commandant.

Au lieu de: « 2e tour (choix). M. Puyelo (Ramiro) », lire: « 2e tour (choix). M. Puyuelo (Ramiro) ».

(Le reste sans changement.)

Décret portant promotions et nominations d'officiers et sous-officiers de réserve de l'armée de l'air inscrits au tableau d'avancement de 1949.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 janvier 1950:

Page 534, 2e colonne, au lieu de: « Lencelle (Jacques-Léon) », lire: « Lengelle (Jacques-Léon) »; au lieu de: « De Freval (Marie-François-Lucien-Gérard-Paul) », lire: « De Preval (Marie-François-Lucien-Gérard-Paul) »; au lieu de: « Falquas (Norbert-Claude-Sébastien) », lire: « Falques (Norbert-Claude-Sébastien) »; au lieu de: « Wolff (Georges) », lire: « Wolf (Georges) »; 3e colonne, au lieu de: « Schuler (André-Louis) », lire: « Schuhler (André-Louis) »; au lieu de: « Lhonel (Paul-Marcel-Lucien) », lire: « Lhomel (Paul-Marcel-Lucien) »; au lieu de: « Decantk (André-Pierre) », lire: « Decante (André-Pierre) »; au lieu de: « Lonneyrie (Benoît) », lire: « Lanneyrie (Benoît) ».

Page 535, 2e colonne, au lieu de: « Le sergent-chef Nezo (Gilbert-Henri-Eugène) », lire: « Le sergent-chef Anezo (Gilbert-Henri-Eugène) »; au lieu de: « Darmond (Messaoud) », lire: « Darmon (Messaoud) ».

Décret du 11 janvier 1950 portant promotions au grade de lieutenant de réserve de l'armée de l'air.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 janvier 1950, page 533, 2e colonne:

Au lieu de:

(Rang du 26 novembre 1948.)

« M. Calas (Frenand-Louis), né le 26 septembre 1912 »,

Lire:

(Rang du 26 novembre 1948.)

« M. Calas (Fernand-Louis), né le 26 septembre 1912 ».

Décret portant démission conditionnelle d'un officier de réserve de l'armée de l'air ayant contracté un rengagement comme sous-officier.

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 janvier 1950: page 563, 2e colonne, au lieu de: « Comte (Jean-Denis-Armand), né le 5 mai 1919 », lire: « Comte (Jean-Denis-Armand), né le 25 mai 1919 ».

Remise de débet.

Par arrêté du 5 janvier 1950, il est fait remise à MM. Siméon (Jean-Marie-Jules), demeurant à Alger, villa « Le Panorama », passage Bourdaloue, et Siméon (Michel), de la somme de 23.080 F dont ils avaient été constitués débiteurs envers l'Etat, par état exécutoire n° 22 en date du 28 novembre 1938, ainsi que les intérêts dus jusqu'à ce jour.

Comité scientifique des prix prévu par l'article 8 du décret du 16 juin 1931.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 janvier 1950: page 268, 2e colonne, 23e ligne, au lieu de: « Le directeur du service aéronautique », lire: « Le directeur du service technique de l'aéronautique ».

Modification de l'arrêté du 2 octobre 1947 portant création de commissions administratives paritaires à l'administration centrale de la guerre.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 janvier 1950, page 181, 2e colonne, au lieu de: « 2° Agents supérieurs, bibliothécaires archivistes et chef des travaux et bâtiments », lire: « 2° Agents supérieurs, bibliothécaires archivistes et chef des travaux de bâtiments ».

Armée de terre.

Par arrêté du 13 janvier 1950, M. le capitaine d'infanterie Ducros (Marcel-Roger-Lucien) est, à titre de régularisation, admis, sur sa demande, au bénéfice de l'article 12 de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946, à compter du 3 décembre 1947.

Armée de l'air.

Par arrêté du 21 janvier 1950, est promue dans la section du service de santé, à la fonction d'infirmière-major (assimilée lieutenant), pour prendre rang du 1er janvier 1950:

L'infirmière de 1re classe (assimilée sous-lieutenant) Giner (Germaine).

Nomination au grade d'aspirant d'administration de réserve de l'intendance.

Par décision n° 832-SEFAG/CAB/EMP/CH.INT. du 16 janvier 1950, ont été nommés au grade d'aspirant d'administration de réserve, pour prendre rang du 15 décembre 1949, les élèves officiers de réserve du service de l'intendance du contingent 1949/1 dont les noms suivent, qui ont satisfait aux examens de sortie de l'école militaire d'administration.

CATÉGORIE « BUREAUX »

Bouvard (Jean-André), classe 1947, recrutement de Paris, mle 6581.
Bertail (Jean-François-Marie), classe 1947, recrutement de Dijon, mle 7814.
Porte (Henri-Jean-Denis), classe 1947, recrutement de Lyon, mle 22187.
Mathieu (Edouard-Arsène-Joseph), classe 1940, recrutement de Valenciennes, mle 00075.
Huvet (Bernard-Michel-René), classe 1947, recrutement de Paris, mle 5366.
Roux (André-Oscar-Louis), classe 1948, recrutement de Valenciennes, mle 36501.
Penard (Robert), classe 1949, recrutement de Toulouse, mle 17599.
Hautiere (Michel-Marcel-Albert), classe 1949, recrutement de Paris, mle 16209.
Danquigny (Maurice-François), classe 1946, recrutement de Valenciennes, mle 2683.
Villefranche (Bernard-Marie-Joseph), classe 1946, recrutement de Lyon, mle 199.
Chevallier (Claude-Adrien), classe 1947, recrutement de Rennes, mle 61054.
Dienis (Jacques-Marcel), classe 1947, recrutement de Valenciennes, mle 16193.

CATÉGORIE « SUBSISTANCES »

Traineau (Guy-Clément-Louis-Similien), classe 1946, recrutement de Rennes, mle 45647.
Andrin (Georges-Jean-Joseph), classe 1947, recrutement de Paris, mle 2009.
Garros (Jean-Louis-Albert), classe 1948, recrutement de Toulouse, mle 9320.
Doublet (Jacques-Henri), classe 1949, recrutement de Paris, mle 28082.
Bouis (André-Paul-Clément-Marie), classe 1946, recrutement de Marseille, mle 13307.
Lestavel (Claude-Paul-Ernest), classe 1947, recrutement de Valenciennes, mle 48948.
Fighiera (Paul-Victor-Pierre), classe 1948, recrutement de Marseille, mle 20077.
Besnier (François-Augustin-Emmanuel-Marie), classe 1948, recrutement de Rennes, mle 43179.
Tissier (Bernard-François-Michel), classe 1949, recrutement de Paris, mle 37895.
Roudiere (Claude-André), classe 1948, recrutement de Poitiers, mle 3154.
Dufour (Dominique-Joseph-Jean-Marie), classe 1948, recrutement de Toulouse, mle 9813.
Beaupere (Jean-Georges), classe 1948, recrutement de Paris, mle 53363
Frayssinet (Charles-André-Jean), classe 1946, recrutement de Paris, mle 6547.
Mailly (Claude-Paul), classe 1948, recrutement de Valenciennes, mle 25003.
Lionne (Jean-Alfred), classe 1947, recrutement de Paris, mle 2103.
Forgeois (Henri-Charles-Hector), classe 1946, recrutement de Paris, mle 7760.
Judith (Philippe-Louis-François), classe 1948, recrutement de Paris, mle 2916.
Arnaud (Paul), classe 1948, recrutement de Lyon, mle L 166.

CATÉGORIE « HABILLEMENT »

Bordes (Marcel-Jules-Gaspard), classe 1947, recrutement de Dijon, mle 19332.
Bejui (Claude-Eugène-Henri), classe 1947, recrutement de Lyon, mle 3013.
Lapoujade (Jacques-Albany), classe 1947, recrutement de Paris, mle 19242.
Soleranski (Simon), classe 1946, recrutement de Paris, mle 8873.
Vannieuwenhuyse (Pierre-Bernard-Ernest), classe 1948, recrutement de Marseille, mle 13757.
Selles (Jean-Bonaventure-Michel-Thadée), classe 1947, recrutement de Toulouse, mle 9041.

Notification de cette décision sera faite par les soins de la direction centrale de l'intendance.

Attribution du brevet d'officier canonnier et du brevet d'officier détecteur.

Par décision du secrétaire d'Etat chargé de la marine en date du 23 janvier 1950.

I. — Le brevet d'officier canonnier est attribué aux officiers dont les noms suivent:

MM. Grall (V.-J.-L.), lieutenant de vaisseau.
Bondet de La Bernardie (A.-M.-A.-F.), lieutenant de vaiseau.
Cros (J.-P.-G.-M.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Fonteray (P.-J.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
MM. Dupuis (J.-P.-L.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Buniet (R.-L.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Leenhardt (Y.-R.-L.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Orosco (J.-P.), enseige de vaisseau de 1re classe.

II. — Les officiers dont les noms suivent reçoivent le brevet d'officier détecteur:

MM. Andrieu (P.-J.-L.-B.), lieutenant de vaisseau.
Picard Destelan (J.-H.-M.), lieutenant de vaisseau.
Cluzel (J.-F.-M.), lieutenant de vaisseau.
Jobelin (Y.-A.-J.), lieutenant de vaisseau.
Larrive (J.-L.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Chaperon (M.-H.-R.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
MM. Rossillon (F.-P.-M.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Moreau (Y.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Prange (G.-C.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Ribuot (J.-F.-M.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Villien de Gabiole (G.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Gillet (R.-M.-C.), enseigne de vaisseau de 1re classe.

Liste des candidats autorisés à se présenter au concours d'admission dans le corps du contrôle de l'administration de l'aéronautique.

Par arrêté en date du 17 janvier 1950, sont autorisés à se présenter au concours d'admission dans le corps de contrôle de l'administration de l'aéronautique qui s'ouvrira à Paris le 3 octobre 1950.

1° MM. les commandants: Court (F.-X.-M.-J.-A.), Desclaire (J.-M.-A.), Mayer (A.-F.-M.).

M. le commissaire ordonnateur de l'air de 3e classe Wilzer (E.-C.-N.-J.).

MM. les capitaines: de Maillard (M.-G.), Escabasse (F.-G.-L.), Mazon (L.-J.), Pitard (H.-A.-P.).

M. le médecin capitaine Tetard (H.-L.);

2° Sous réserve qu'ils remplissent, à la date d'ouverture du concours, les conditions statutaires:

M. l'administrateur civil de 2e classe Raynaud (P.-J.-A.).

MM. les lieutenants de vaisseau: Danton (J.-J.-J.), Fort (J.-F.-P.).

Liste des textes français et étrangers inscrits au programme d'admission à l'école navale en 1950.

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 janvier 1950: page 800, au lieu de: « *Les Illusions perdues*, 1re partie: « Les Deux Poèmes », lire: « *Les Illusions perdues*, 1re partie: « Les Deux Poètes ».

Tableau des désignations coloniales du 25 janvier 1950.

Les personnels ci-dessous désignés pour continuer leurs services outre-mer devront recevoir les vaccinations réglementaires et bénéficier de la permission de départ colonial avant la date fixée pour leur embarquement.

I. — A l'issue de cette permission, ils rejoindront leur corps et continueront à assurer leur service jusqu'à leur convocation par le commandant du D. I. T. C. (ou réception d'un ordre de la direction des troupes coloniales les affectant à l'encadrement d'un détachement de renfort).

Le commandant du D. I. T. C. doit, en conséquence, être informé de tout incident qui serait de nature à retarder l'embarquement du personnel précité.

Seuls les isolés d'A. F. N. bénéficiant de leur permission en France rejoindront le D. I. T. C. à l'issue de leur permission; les militaires des corps d'A. F. N. bénéficiant de leur permission sur place rejoindront, à l'issue de celle-ci, leur corps d'origine.

II. — Leur embarquement sera assuré par les soins:

Du dépôt des isolés des troupes coloniales à Marseille pour les militaires devant servir dans les cadres.

Du service colonial de Bordeaux ou de Marseille pour ceux qui doivent servir hors cadres.

Les départs pouvant avoir lieu par voie aérienne aussi bien que par voie maritime, il est recommandé aux intéressés de préparer en conséquence leurs bagages de route.

III. — Les demandes de concession de passage gratuit formulées par les militaires qui désirent se faire accompagner de leur famille sont à adresser par la voie hiérarchique, dès leur désignation coloniale.

1° Pour les militaires dans les cadres, au ministère de la France d'outre-mer (D. A. M.), section transports, 27, rue Oudinot, Paris (7e);

2° Pour les militaires hors cadres, au service colonial:

De Bordeaux, 2, rue Esprit-des-Lois, pour la Côte occidentale française et les Antilles;

De Marseille, 38-40, boulevard de la Major, pour la Côte française des Somalis, Madagascar, le Pacifique et l'Océanie.

IV. — *a*) Provisoirement, les militaires dans les cadres désignés pour Madagascar ne pourront adresser leur demande de concession de passage gratuit qu'après leur débarquement sur ce territoire, sauf s'ils peuvent joindre à cette demande un certificat d'hébergement.

Toutefois, même dans ce cas, la délivrance de la concession de passage restera subordonnée à l'accord du général commandant supérieur, qui sera demandé par les soins du ministre de la France d'outre-mer;

b) En ce qui concerne les militaires désignés pour l'Indochine, la demande de concession de passage gratuit ne pourra être formulée que lorsque la décision supprimant l'envoi des familles sur ce territoire aura été rapportée;

c) L'acheminement des familles des militaires dans les cadres sur l'Afrique occidentale française, l'Afrique équatoriale française, la Côte française des Somalis, les Antilles, le Pacifique est subordonné à l'avis des commandants supérieurs des territoires intéressés. Cet avis, demandé par le ministre de la France d'outre-mer, est favorable dans la mesure des logements disponibles.

Aucune demande à ce sujet ne doit être adressée directement aux commandants supérieurs des territoires précités.

V. — Au cas où des militaires auraient été mutés, il y aura lieu d'en aviser le dépôt des isolés des troupes coloniales de Marseille.

TROUPES COLONIALES

OFFICIERS

A. — POUR SERVIR EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

I. — Embarquement à partir du 15 février 1950.

Intendance coloniale.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Lieutenant

M. Poulain (Jean), direction centrale de l'intendance (co-permutant du lieutenant Colde).

II. — Embarquement à partir du 25 février 1950.

a) **Infanterie coloniale.**

Lieutenant.

M. Lejeune (Jean), 13e régiment de tirailleurs sénégalais (hors tour, missions diverses).

b) **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

OUVRIER D'ÉTAT — AUTOMOBILISTE

Lieutenant.

M. Gauthier (Paul), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux.

III. — Embarquement à partir du 25 mars 1950.

a) **Infanterie coloniale.**

Chef de bataillon.

M. Merling (André), état-major de la 3e région militaire.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.
Dejardin (Henri), régiment colonial de chasseurs de chars (blindés).
Delatouche (Jean), 3e régiment d'infanterie coloniale.
Leca (André), 4e régiment d'infanterie coloniale.
Rabouil (René), 3e régiment d'infanterie coloniale.
Soubhi Abdul Hamed, centre d'instruction et de transit colonial dans la métropole.

b) **Artillerie coloniale.**

Lieutenant-colonel.

M. Terlier (René), 12e groupe d'artillerie anti-aérienne colonial (chef d'escadron au tableau d'avancement).

Lieutenant

M. Girard (Robert), 1/3e régiment d'artillerie coloniale (régularisation).

Sous-lieutenant.

M. Croissant (Henri), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (au titre S. M. B. C. automobiliste).

c) **Adjoint administratif des corps de troupe coloniaux.**

Capitaine.

M. Roux (Claude), dépôt des isolés des troupes coloniales.

d) **Intendance coloniale.**

FONCTIONNAIRE

Intendant militaire de 2e classe.

M. Bernasconi (Marcel), intendance coloniale mixte, Toulon.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Lieutenant.

M. Huisgen (Jean), ministère de la France d'outre-mer (direction des affaires militaires).

e) **Service de santé colonial.**

Pour servir hors cadres.

MÉDECINS

Lieutenant-colonel.

M. Perramond (Henri), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole.

Commandant.

M. Phelippaud (Jean), école application service santé des troupes coloniales.

Capitaine.

M. Camain (Robert), ministère de la santé publique et de la population (mis à la disposition de l'institut Pasteur, Dakar).

PHARMACIENS

Capitaine.

M. Busson (Félix), école application service santé des troupes coloniales.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Lieutenant.

M. Arramon (Jean), hôpital militaire 294.

Pour servir dans les cadres.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Lieutenant.

M. Cousin (Henri), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales.

IV. — Embarquement à partir du 25 avril 1950.

a) **Infanterie coloniale.**

Lieutenant-colonel.

M. Vigule (Maurice), 13e régiment de tirailleurs sénégalais.

Chef de bataillon.

M. Bouchart (Gustave), 13e régiment de tirailleurs sénégalais.

Lieutenant.

M. Escard (Bernard), 13e régiment de tirailleurs sénégalais.

b) **Artillerie coloniale.**

Lieutenant.

M. Dannetot (Maurice), 1/7e régiment d'artillerie coloniale.

ANNULATIONS DE DÉSIGNATIONS COLONIALES

Est annulée la désignation, pour servir en Afrique occidentale française, parue au *Journal officiel* du 25 décembre 1947, de M. le capitaine d'infanterie coloniale Sarda (Maurice), du 24e régiment d'infanterie coloniale. Cet officier recevra une nouvelle destination.

Est annulée la désignation, pour servir en Afrique occidentale française, parue au *Journal officiel* du 25 décembre 1949, de M. le lieutenant d'artillerie coloniale Ravat (Maurice), du 1/3e régiment d'artillerie coloniale. Cet officier a permuté avec M. le lieutenant d'artillerie coloniale Girard (Robert), de la même unité.

Est annulée la désignation, pour servir en Afrique occidentale française, parue au *Journal officiel* du 24 juillet 1949, de M. le lieutenant d'administration de l'intendance coloniale Colde (Emile). Cet officier est passé dans l'intendance des troupes métropolitaines par permutation.

B. — POUR SERVIR EN AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE

I. — Embarquement à partir du 25 janvier 1950.

Artillerie coloniale.

Capitaine.

M. Piquemal (Gabriel), école polytechnique (hors cadres, travaux publics (régularisation).

II — Embarquement à partir du 25 février 1950.

a) **Infanterie coloniale.**

Capitaine.

M. Coupigny (Charles), 3e régiment d'infanterie coloniale, précédemment désigné pour l'Extrême-Orient. — N'a pas rejoint.

b) **Service de santé colonial.**

Pour servir hors cadres.

MÉDECIN

Commandant.

M. Ouary (Pierre-Michel), école application service santé des troupes coloniales (régularisation).

III. — Embarquement à partir du 25 mars 1950.

a) **Infanterie coloniale.**

Capitaine.

M. Lartigue (Paul), régiment colonial de chasseurs de chars (blindés).

Lieutenant.

M. Fermet (Etienne), 1er régiment d'infanterie coloniale.

b) **Service de santé colonial.**

Pour servir dans les cadres.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Capitaine.

M. Félix (Edmond), direction centrale du service de santé des armées.

Pour servir hors cadres.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Sous-lieutenant.

M. Rauzy (Marius), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales.

IV. — Embarquement à partir du 25 avril 1950.

Intendance coloniale.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Capitaine.

M. Lombardo (Pierre), direction des troupes coloniales, service administratif.

C. — POUR SERVIR A MADAGASCAR

I. — Embarquement à partir du 25 mars 1950.

a) **Infanterie coloniale.**

Chef de bataillon.

M. Erker (Robert), 1er régiment d'infanterie coloniale.

Capitaine.

M. Lascombe (Charles), 1er bataillon colonial de transmissions « transmissions ».

Lieutenant.

M. Delon (Jean), 1er bataillon colonial de transmissions « transmissions ».

b) **Artillerie coloniale.**

Capitaine.

M. du Puy (Jean-Marie), 1/3e régiment d'artillerie coloniale, détaché à l'état-major de la 1re région militaire.

c) **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

CONDUCTEUR DE TRAVAUX

Lieutenant.

M. Ferreux (Julien), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (électro-mécanicien frigoriste).

d) **Service de santé colonial.**

Pour servir hors cadres.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Capitaine.

M. Rierny (Thomas), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales.

II. — Embarquement à partir du 25 avril 1950.

Service des matériels et bâtiments coloniaux

ADMINISTRATIF

Capitaine.

M. Albert (Etienne), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux.

ANNULATION DE DÉSIGNATION COLONIALE

Est annulée la désignation pour servir à Madagascar de M. le capitaine d'artillerie coloniale Piquemal (Gabriel), de l'école polytechnique. Cet officier est désigné pour servir hors cadres en Afrique équatoriale française (régularisation).

D. — POUR SERVIR A LA COTE FRANÇAISE DES SOMALIS

Embarquement à partir du 25 mars 1950.

a) **Infanterie coloniale.**

Capitaines.

MM

Lucazeau (Michel), centre d'instruction et de transit colonial dans la métropole.

Liegeon (Pierre), 3e régiment d'infanterie coloniale.

Lieutenant.

M. Burguiere (André), 3e régiment d'infanterie coloniale (pour servir hors cadres, méhariste).

M. le lieutenant d'infanterie coloniale Gissot (Pierre), du 3e régiment d'infanterie coloniale, désigné pour continuer ses services à la Côte française des Somalis, hors cadres (*Journal officiel* du 27 août 1949) est remis dans les cadres.

b) **Artillerie coloniale.**

Chef d'escadron.

M. Reslin (Gaston), 1/3e régiment d'artillerie coloniale (titre S. M. B. C.).

Lieutenant.

M. Alibert (Pierre), 12e groupe d'artillerie antiaérienne colonial.

E. — POUR SERVIR AU PACIFIQUE

Embarquement à partir du 25 mars 1950.

a) **Infanterie coloniale.**

Lieutenant.

M. Le Joliff (Jean), régiment colonial de chasseurs de chars « Transmissions ».

b) **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

CONDUCTEUR DE TRAVAUX

Lieutenant.

M. de Baudus (Gérard), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux.

c) **Service de santé colonial.**

Pour servir hors cadres en Nouvelle-Calédonie.

MÉDECIN

Commandant

M. Gillet (Xavier), centre d'instruction et de transit colonial dans la métropole.

F. — POUR SERVIR EN EXTREME-ORIENT

I. — Embarquement à partir du 25 janvier 1950.

Infanterie coloniale.

Lieutenant de réserve.

MM.

Alzuyeta (Jacques), dépôt des isolés des troupes coloniales (régularisation).

Meschi (Jean-Baptiste), dépôt des isolés des troupes coloniales (régularisation).

Berret (Lucien), dépôt des isolés des troupes coloniales (régularisation).

II. — Embarquement à partir du 10 février 1950.

Service de santé colonial.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Capitaine.

M. Tupinier (Georges-Maxime), dépôt des isolés des troupes coloniales (régularisation).

III. — Embarquement à partir du 15 février 1950.

Infanterie coloniale.

Chefs de bataillon.

MM.
Simon (René), E. M. P. I. C., ministère de la France d'outre-mer, hors tour, volontaire.

Grangier (Edouard), dépôt des isolés des troupes coloniales, hors tour, volontaire.

IV. — Embarquement à partir du 25 février 1950.

a) **Infanterie coloniale.**

Lieutenants-colonels.

MM.
Guenebaud (Pierre), 15e régiment de tirailleurs sénégalais (régularisation).

De Bazelaire (Bernard), bureau de garnison de Marrakech, hors tour, volontaire (régularisation).

Lieutenants.

MM.
Grisard (Jean), 3e régiment d'infanterie coloniale, hors tour, volontaire, stage information Indochine.

Le Rest (Pierre), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes « transmissions ».

b) **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

OUVRIER D'ÉTAT, AUTOMOBILISTE

Lieutenant.

Doveaux (Henri), ministère de la France d'outre-mer (direction des affaires militaires), hors tour, volontaire.

c) **Adjoint administratif des corps de troupe coloniaux.**

Lieutenant.

M. Sanseau (Louis), annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales, Paris (hors tour, volontaire).

d) **Service de santé colonial.**

Pour servir dans les cadres.

MÉDECIN

Capitaine.

M. Mayeux (Jacques), école d'application du service de santé des troupes coloniales (hors tour, volontaire).

V. — Embarquement à partir du 25 mars 1950.

a) **Infanterie coloniale.**

Chef de bataillon.

M. Farsac (Léon), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole.

Capitaines.

MM.
Gérard (André), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes (lieutenant au tableau d'avancement) (encadrement du 7e B.C.C.P.).

Pichereau (Guy), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole (hors tour, volontaire).

Pillard (Michel), 3e régiment d'infanterie coloniale.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.
Bersihand (Olivier), 3e régiment de tirailleurs sénégalais.

Coudurier (Gaston), 3e régiment d'infanterie coloniale.

Gore (Michel), 3e régiment d'infanterie coloniale.

De Pont de Romemont (Michel), 15e régiment de tirailleurs sénégalais.

Jean (André), 24e régiment d'infanterie coloniale.

Labat (Maurice), régiment colonial de chasseurs de chars « blindés ».

Jacquemart (René), 1er régiment de marche du Tchad « blindés ».

Ciattoni (Jean), 4e régiment d'infanterie coloniale (hors tour, volontaire), stage information Indochine.

Bonneau (Jacques), 1er régiment d'infanterie coloniale (hors tour, volontaire).

Bala Kourouma, 13e régiment de tirailleurs sénégalais, « officier autochtone ».

b) **Adjoint administratif des troupes coloniales.**

Lieutenant.

M. Grette (Jules), 1er régiment de marche du Tchad.

c) **Intendance coloniale.**

FONCTIONNAIRE

Intendant militaire de 1re classe.

M. Darcy (Charles), intendance militaire spéciale des pensions, Paris.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Capitaine.

M. Pont (Pierre-Etienne), ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires.

Lieutenants.

MM.
Bazin (Maxime), intendance de la 8e région militaire (hors tour, volontaire).

Charmeau (Jean), ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires (hors tour, volontaire).

d) **Service de santé colonial.**

Pour servir dans les cadres.

MÉDECINS

Commandant.

M. Dias Cavaroni (Joseph), hôpital militaire Michel-Lévy, Marseille.

Capitaines.

MM.
Bareille (Max), 1er régiment d'infanterie coloniale.

Blandin (Robert-Marie), 1er régiment d'infanterie coloniale.

Kerignard (René), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes.

PHARMACIEN

Colonel.

M. Demeule (Charles), laboratoire interrégional des subsistances, Paris.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Lieutenant.

M. Bricout (Jean), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales.

VI. — Embarquement à partir du 25 avril 1950.

a) **Infanterie coloniale.**

Capitaines.

MM.
Balfourier (Maurice), 6e régiment de tirailleurs sénégalais.

Thevenot (Albert), 4e régiment d'infanterie coloniale.

Leborgne (Guy), disposition du général commandant supérieur des troupes aéroportées.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.
Escalier (Charles), 6e régiment de tirailleurs sénégalais.

Mallet (Philippe), 13e régiment de tirailleurs sénégalais.

Cazeneuve (Jacques), centre d'instruction colonial de l'arme blindée « blindés ».

Bernard (Macaire), dépôt des isolés des troupes coloniales (hors tour, volontaire).

Roux (Antoine), 3e régiment de tirailleurs sénégalais (hors tour, volontaire).

Caraux (Edmond), 4e régiment d'infanterie coloniale (hors tour, volontaire).

Sarramea (Hubert), 13e régiment de tirailleurs sénégalais (hors tour, volontaire).

b) **Artillerie coloniale.**

Lieutenant.

M. Vidal (René), 1/7e régiment d'artillerie coloniale.

VII. — Embarquement à partir du 15 mai 1950.

Infanterie coloniale.

Chef de bataillon.

M. Thil (Robert), dépôt des isolés des troupes coloniales (hors tour, volontaire).

ANNULATIONS DE DÉSIGNATIONS COLONIALES

Sont annulées les désignations pour servir en Extrême-Orient des officiers désignés ci-après:

1° M. le lieutenant-colonel d'infanterie coloniale Naudo (Lucien), de l'annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales de Bordeaux, admis à la retraite.

2° M. le chef de bataillon d'infanterie coloniale Guillon (Raymond), du centre d'instruction et de transit colonial dans la métropole, admis à la retraite;

3° M. le capitaine d'infanterie coloniale Coupigny (Charles), du 3e régiment d'infanterie coloniale, désigné pour continuer ses services en Afrique équatoriale française.

SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE

A. — **POUR SERVIR EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE**

I. — Embarquement à partir du 25 mars 1950.

a) **Infanterie coloniale.**

Adjudants-chefs.

Roger (Etienne), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole.

Swed (Michel), annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales, Bordeaux.

Berthury (Georges), annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales, Bordeaux.

Venony (Roland), compagnie d'état-major des troupes coloniales.

Ruyer (Roger), dépôt des isolés des troupes coloniales.

Santoni (Gaspard), 1er régiment d'infanterie coloniale.

Adjudants.

Marchetti (Georges), dépôt des isolés des troupes coloniales.

Bordessoulo (Maxime), 24e régiment d'infanterie coloniale.

Bardet (Jean-Baptiste), 24e régiment d'infanterie coloniale.

Sirjacques (André), 1er régiment d'infanterie coloniale.

Sergents chefs.

Lemaitre (Georges), régiment colonial de chasseurs de chars.

Zabe (Jacques), compagnie d'état-major des troupes coloniales.

Cucchi (Jacques), 24e régiment d'infanterie coloniale.

Ferrandi (Jean), centre d'instruction et de transit colonial dans la métropole.

Destelle (André), centre d'instruction et de transit colonial dans la métropole.

Lagarde (Henri), 24e régiment d'infanterie coloniale.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

DÉSIGNATION DES CORPS	SERGENTS	TROUPE
1er régiment d'infanterie coloniale	3	(1) 17
3e régiment d'infanterie coloniale	»	(1) 1
4e régiment d'infanterie coloniale	»	5
21e régiment d'infanterie coloniale	(1) 1	(1) 10
Annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales, Paris	»	1
Centre d'instruction et de transit colonial dans la métropole	3	»
8e bataillon d'infanterie coloniale	3	7
Régiment de marche du Tchad	(1) 1	(1) 7

(1) Vacances réservées en priorité aux militaires venant de la réserve et engagés ou rengagés pour ce territoire.

b) **Arme blindée.**

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Régiment colonial de chasseurs de chars: 3 sergents, 10 hommes de troupe.

Centre d'instruction colonial de l'arme blindée: 1 sergent, 10 hommes de troupe.

c) **Télégraphistes coloniaux.**

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Corps des télégraphistes coloniaux: 3 hommes de troupe.

d) **Artillerie coloniale.**

Adjudant-chef.

Dochtermann (Georges), compagnie d'état-major des troupes coloniales.

Adjudants.

Pagnard (Hugues), 1/2e régiment d'artillerie coloniale.

Bare (Félix), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole.

Juppeau (Roland), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole.

Auregan (Auguste), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole.

Maréchal des logis-major.

Dauplais (Hubert), 1/3e régiment d'artillerie coloniale.

Maréchaux des logis chefs.

Pereira (Carlos), 1/1er régiment d'artillerie coloniale.

Chaumont (Pierre), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole.

Freysz (Joseph), 1/3e régiment d'artillerie coloniale.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

DÉSIGNATION DES CORPS	MARÉCHAUX des logis.	TROUPE
1/1er régiment d'artillerie coloniale	2	5
1/2e régiment d'artillerie coloniale	»	1
1/3e régiment d'artillerie coloniale	»	(1) 15
12e groupe d'artillerie antiaérienne colonial	1	3
Bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux	1	3

(1) Vacances réservées en priorité aux militaires venant de la réserve et engagés ou rengagés pour ce territoire.

e) **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

OUVRIER A FER

Granel (Clément), maréchal des logis, bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux.

OUVRIER A BOIS

Duveau (Roger), maréchal des logis, bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux.

AUTOMOBILISTE

Sie (Maurice), maréchal des logis, bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux: 3 hommes de troupe.

f) **Intendance coloniale.**

Adjudants-chefs.

Gothonne (Felix), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux.

Ferraty (Calixte), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (direction centrale de l'intendance).

Sergent chef.

Loin (Georges), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux.

MAITRE OUVRIER CORDONNIER

Roelandts (Bernard), sergent, 3e régiment d'infanterie coloniale.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Section des commis et ouvriers d'administration coloniaux: deux hommes de troupe.

g) **Service de santé colonial.**

Pour servir dans les cadres.

Sergent-chef.

Poirson (Germain), dépôt des isolés des troupes coloniales.

Sergents.

Dionisi (Louis), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales (hôpital militaire 294).
Buzelin (Louis), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales.

Pour servir hors cadres.

Adjudant.

Ferrero (Joseph), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales.

Sergent-major.

Giraud (Louis), école d'application du service de santé des troupes coloniales.

Sergent.

Lemaire (André), école d'application du service de santé des troupes coloniales.

II. — Embarquement à partir du 25 avril 1950.

a) **Infanterie coloniale.**

Adjudant-chef.

Luciani (Jean), 13e régiment de tirailleurs sénégalais.

Adjudants.

Martinetti (Ange), 13e régiment de tirailleurs sénégalais.
Gros (Auguste), 5e régiment de tirailleurs sénégalais.
Maestracci (Laurent), 15e régiment de tirailleurs sénégalais.

Sergents-chefs.

Pascuito (Sauveur), 13e régiment de tirailleurs sénégalais.
Marly (Paul), 6e régiment de tirailleurs sénégalais.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

DÉSIGNATION DES CORPS	SERGENTS	TROUPE
5e régiment de tirailleurs sénégalais.....	1	3
6e régiment de tirailleurs sénégalais.....	1	5
13e régiment de tirailleurs sénégalais.....	1	5
15e régiment de tirailleurs sénégalais.....	2	5

b) **Artillerie coloniale.**

Adjudant-chef.

Girard (Marcel), 7e régiment d'artillerie coloniale.

Adjudant.

Joly (Roger), 7e régiment d'artillerie coloniale.

Maréchal des logis chef.

Genois (Jules), 7e régiment d'artillerie coloniale.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

7e régiment d'artillerie coloniale: 1 maréchal des logis (1); 3 hommes de troupe.

B. — POUR SERVIR EN AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE

I. — Embarquement à partir du 25 mars 1950.

a) **Infanterie coloniale.**

Adjudants-chefs.

Nicaud (René), dépôt des isolés des troupes coloniales.
Bouthenet (Albert), 4e régiment d'infanterie coloniale.

(1) Vacance réservée au maréchal des logis Manenq (Marceau) (Suite à lettre n° 25.073-TC/P.A.I. du 11 janvier 1950).

Adjudants.

Poggi (Joseph), 21e régiment d'infanterie coloniale.
Balen (Raymond), 21e régiment d'infanterie coloniale.

Sergent-chef.

Cadiou (René), 21e régiment d'infanterie coloniale.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

DÉSIGNATION DES CORPS	SERGENTS	TROUPE
1er régiment d'infanterie coloniale.....	»	(1) 8
21e régiment d'infanterie coloniale.....	»	(1) 5
8e bataillon d'infanterie coloniale.....	(1) 1	(1) 2
Régiment de marche du Tchad.....	(1) 1	(1) 10

(1) Vacances réservées en priorité aux militaires venant de la réserve et engagés ou rengagés pour ce territoire.

b) **Arme blindée.**

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Centre d'instruction colonial de l'arme blindée: 2 sergents.

c) **Télégraphistes coloniaux.**

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Corps des télégraphistes coloniaux: 1 homme de troupe.

d) **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

OUVRIER A FER

Rouhard (René), maréchal des logis, bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux.

FRIGORISTE

Lemaitre (Michel), maréchal des logis, bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux: 2 hommes de troupe.

e) **Intendance coloniale.**

Sergent-chef.

Gallais (Edouard), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (service de péréquation des pensions).

OUVRIER SPÉCIALISTE TAILLEUR

Le Doare (François), caporal, 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes.

f) **Cadre des agents des corps de troupe coloniaux.**

Adjudant-chef.

Bares (Robert), 1er régiment d'infanterie coloniale.

g) **Service de santé colonial.**

Pour servir hors cadres au Cameroun.

Sergent-major.

Riffault (Robert), direction du service de santé des troupes coloniales.

II. — Embarquement à partir du 25 avril 1950.

a) **Infanterie coloniale.**

Adjudant.

Paul (Régis), 6e régiment de tirailleurs sénégalais.

Sergent-chef.

Goenau (Louis), 15e régiment de tirailleurs sénégalais.

b) **Intendance coloniale.**

MAÎTRE OUVRIER CORDONNIER

Lagroux (Paul), sergent-major, 3e régiment de tirailleurs sénégalais.

C. — POUR SERVIR A MADAGASCAR

I. — Embarquement à partir du 25 mars 1950.

a) Infanterie coloniale.

Adjudant-chef.

Maitre (Louis), 1er régiment d'infanterie coloniale.

Sergent-major.

Barbe (Charles), 4e régiment d'infanterie coloniale.

Sergents-chefs.

Schmitt (Louis), régiment de marche du Tchad.
Canal (Joseph), 24e régiment d'infanterie coloniale.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

DÉSIGNATION DES CORPS	SERGENTS	TROUPE
8e bataillon d'infanterie coloniale.....	1	»
Régiment de marche du Tchad.....	(1) 2	(1) 8

(1) Vacances réservées en priorité aux militaires venant de la réserve et engagés ou rengagés pour ce territoire.

b) Arme blindée.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Centre d'instruction colonial de l'arme blindée: 3 sergents.

c) Télégraphistes coloniaux.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Corps des télégraphistes coloniaux: 1 homme de troupe.

d) Artillerie coloniale.

Adjudant.

Harnais (Pierre), 1/3e régiment d'artillerie coloniale.

e) Service des matériels et bâtiments coloniaux.

COMPTABLES

Chardon (Pierre), maréchal des logis major, 4e régiment d'infanterie coloniale.
Gavel (Jules), maréchal des logis, bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux.

SPÉCIALISTE MATÉRIEL DE PARACHUTAGE

Guidi (Philippe), maréchal des logis, bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux: 2 hommes de troupe.

f) Intendance coloniale.

OUVRIER SPÉCIALISTE CORDONNIER

Ottavi (Xavier), sergent, section des commis et ouvriers d'administration coloniaux.

II. — Embarquement à partir du 25 avril 1950.

a) Artillerie coloniale.

Maréchal des logis-major.

Bonvicini (Libéro), 7e régiment d'artillerie coloniale.

b) Service des matériels et bâtiments coloniaux.

ARMURIER

Cavrot (Paulin), adjudant-chef, 6e régiment de tirailleurs sénégalais.

D. — POUR SERVIR EN COTE FRANÇAISE DES SOMALIS

I. — Embarquement à partir du 25 mars 1950.

a) Infanterie coloniale.

Adjudant-chef.

Bringuier (Marcel), 24e régiment d'infanterie coloniale.

Adjudant.

Quesney (Nicolas), centre d'instruction et de transit colonial dans la métropole.

Sergent-major.

Touillez (René), annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales, Bordeaux.

Sergents-chefs.

Vandenabielle (Jean), 3e régiment d'infanterie coloniale.
Ducasse (Xavier), 24e régiment d'infanterie coloniale.
Thevenin (Robert), 24e régiment d'infanterie coloniale.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

1er régiment d'infanterie coloniale: 2 sergents.

b) Artillerie coloniale.

Adjudant.

Laot (Marcel), 12e groupe d'artillerie antiaérienne colonial.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

1/2e régiment d'artillerie coloniale: 1 maréchal des logis.
1/3e régiment d'artillerie coloniale: 1 homme de troupe.

c) Service des matériels et bâtiments coloniaux.

OUVRIERS A BOIS

Maitel (Jean), maréchal des logis chef, bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux.

II. — Embarquement à partir du 25 avril 1950.

Infanterie coloniale.

Sergent-chef.

Louise (Ludger), 6e régiment de tirailleurs sénégalais.

E. — POUR SERVIR AUX ANTILLES

I. — Embarquement à partir du 25 mars 1950.

a) Infanterie coloniale.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

24e régiment d'infanterie coloniale: 2 sergents.

b) Service des matériels et bâtiments coloniaux.

SURVEILLANT DE TRAVAUX

Dagues (Marcel), adjudant, établissement central d'approvisionnement en matériel des colonies.

OUVRIER A FER

Luiggi (Antoine), maréchal des logis chef, 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes.

c) Intendance coloniale.

Adjudant-chef.

Ravin (Innocent), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (direction de l'intendance, 1re région).

d) Cadre des agents des corps de troupe coloniaux.

Adjudant.

Sassone (Victor), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux.

F. — POUR SERVIR AU PACIFIQUE

I. — Embarquement à partir du 25 mars 1950.

a) Artillerie coloniale.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

1/3e régiment d'artillerie coloniale: 2 maréchaux des logis, 2 hommes de troupe.
12e groupe d'artillerie antiaérienne colonial: 1 homme de troupe.

b) Service des matériels et bâtiments coloniaux.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux: 1 homme de troupe.

c) Service de santé colonial.

Pour servir hors cadres.

Adjudant.

Daunassans (Pierre), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales (hôpital militaire 294).

II. — Embarquement à partir du 25 avril 1950.

Artillerie coloniale.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Régiment d'artillerie coloniale de Tunisie: 1 maréchal des logis.

G. — **POUR SERVIR EN EXTREME-ORIENT**

I. — Embarquement à partir du 25 février 1950.

a) **Infanterie coloniale.**

Sergent-major.

Becquart (Arthur), compagnie d'état-major des troupes coloniales.

Sergent-chef.

Clause (Jean), régiment de marche du Tchad.

b) **Télégraphistes coloniaux.**

Sergent-chef.

Lavrut (Maurice), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes.

c) **Artillerie coloniale.**

Maréchal des logis-major.

Viard (Jean), 1/3e régiment d'artillerie coloniale.

Maréchal des logis chef.

Ribière (Léon), 1/3e régiment d'artillerie coloniale.

II. — Embarquement à partir du 25 mars 1950.

a) **Infanterie coloniale.**

Adjudants-chefs.

Robert-Nicou (Gaston), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole.
Trescases (Jean), 24e régiment d'infanterie coloniale.
Ottomani (Raphaël), dépôt des isolés des troupes coloniales.
Gay (Marcel), 8e bataillon d'infanterie coloniale.

Adjudants.

Tourneur (Jean), régiment de marche du Tchad.
Riquet (Antoine), compagnie d'état-major des troupes coloniales.
Aubrun Georges), 24e régiment d'infanterie coloniale.
Gourgues (Pierre), centre d'instruction et de transit colonial dans la métropole.
Michoulier (Jean), centre d'instruction et de transit colonial dans la métropole.
Orsoni (Marc), centre d'instruction et de transit colonial dans la métropole.

Sergents-majors.

Ferret (Pierre), 24e régiment d'infanterie coloniale.
Franck (Pierre), régiment colonial de chasseurs de chars.

Sergents-chefs.

Sanchez (Bernard), régiment colonial de chasseurs de chars.
Walter (Robert), régiment de marche du Tchad.
Ploteau (Joseph), régiment de marche du Tchad.
Allibert (Lucien), compagnie d'état-major des troupes coloniales.
Maunier (Serge), 8e bataillon d'infanterie coloniale.
Magnin (Antonin), compagnie d'état-major des troupes coloniales.
Secq (René), 3e régiment d'infanterie coloniale.
Leca (Jean), 4e régiment d'infanterie coloniale.
N'Diaye (Mamadou), 3e régiment d'infanterie coloniale.
Pacteau (Gaston), 24e régiment d'infanterie coloniale.
Charvier (Jean), compagnie d'état-major des troupes coloniales.
Gallietti (François), compagnie d'état-major des troupes coloniales.
Laude (Henri), centre d'instruction et de transit colonial dans la métropole.
Bonavita (François), centre d'instruction et de transit colonial dans la métropole.
Durand (Henri), centre d'instruction et de transit colonial dans la métropole.
Legrand (Charles), régiment colonial de chasseurs de chars.

b) **Clairon.**

Sergent-chef.

Joly (Gabriel), 1er régiment d'infanterie coloniale.

c) **Télégraphistes coloniaux.**

Sergents.

Fanthomme (Gérard), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux.
Cruciani (Jérôme), centre d'instruction et de transit colonial dans la métropole.
Garachon (Roland), centre d'instruction et de transit colonial dans la métropole.
Coucouroux (Robert), 1er bataillon de télégraphistes coloniaux.
Blond (Roland), 1er bataillon de télégraphistes coloniaux.
Koessler (Roger), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux.
Delmers (Claude), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux.

d) **Artillerie coloniale.**

Adjudants-chefs.

Coquin (Henri), 1/3e régiment d'artillerie coloniale.
Lewalter (Jean), compagnie d'état-major des troupes coloniales.
Creignou (François), 1/2e régiment d'artillerie coloniale.

Adjudant.

Dessigny (Jacques), 1/3e régiment d'artillerie coloniale.

Maréchal des logis-major.

Trentin (Gildo), 12e groupe d'artillerie anti-aérienne colonial.

Maréchaux des logis chefs.

Belieu (Louis), 1/3e régiment d'artillerie coloniale.
Ceyrolle (Pierre), 1/2e régiment d'artillerie coloniale.

MARÉCHAL FERRANT

Maréchal des logis.

Belaygue (Eloi), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux.

e) **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

COMPTABLE

Bougaud (Raymond), adjudant-chef, bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux.

SPÉCIALISTE MATÉRIEL DE PARACHUTAGE

Tajan (Adolphe), maréchal des logis, bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux.

OUVRIER A FER

Fulbert (Marie), maréchal des logis, bataillon autonome des bâtiments et matériels coloniaux.

BATIMENTS DIVERS

Montane (Jean-Marie), maréchal des logis, bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux.
Leblond (Henri), maréchal des logis, bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux.

NON SPÉCIALISTE

Beaujan (Paul), adjudant-chef, bataillon autonome des matériels et bâtiment coloniaux.

f) **Chancellerie coloniale.**

Adjudant-chef.

Guyomarch (François), compagnie d'état-major des troupes coloniales.

g) **Cadre des agents des corps de troupe coloniaux.**

Adjudant.

Agat (Emilien), dépôt des isolés des troupes coloniales.

Sergent.

Corneille (Marcel), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole.

h) **Intendance coloniale.**

Sergent.

Gassen (Raymond), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux.

MAÎTRE OUVRIER CORDONNIER

Vittori (Mathieu), sergent, 3e régiment d'infanterie coloniale.

OUVRIER SPÉCIALISTE CORDONNIER

Gueguen (Etienne), caporal-chef, section des commis et ouvriers d'administration coloniaux.

OUVRIER SPÉCIALISTE TAILLEUR

Gueye Mamadou, caporal, section des commis et ouvriers d'administration coloniaux.

i) **Service de santé colonial.**

Sergents.

Garnier (Albert), centre d'instruction et de transit colonial dans la métropole.

Bernède (Armand), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales (hôpital militaire 294).

III. — Embarquement à partir du 25 avril 1950.

a) **Infanterie coloniale.**

Adjudant-chef.

Caracausi (Joseph), 3e régiment de tirailleurs sénégalais.

Adjudants.

François (Auguste), 5e régiment de tirailleurs sénégalais.
Tingaud (François), 13e régiment de tirailleurs sénégalais.

Sergent-major.

Auge (Marcel), 13e régiment de tirailleurs sénégalais.

Sergents-chefs.

Dumont (Raymond), 5e régiment de tirailleurs sénégalais.
Pactat (Gérard), 6e régiment de tirailleurs sénégalais.
Vives (Henri), 13e régiment de tirailleurs sénégalais.

b) **Artillerie coloniale.**

Adjudant.

Dugoua (Raoul), 7e régiment d'artillerie coloniale.

TROUPES MÉTROPOLITAINES

OFFICIERS

POUR SERVIR EN AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE

Embarquement à partir du 15 janvier 1950.

Infanterie métropolitaine.

Officier mis à la disposition de la direction des troupes coloniales pour effectuer un séjour outre-mer. (Note n° 184443-PM/2-AI du 24 décembre 1949.)

Capitaine.

M. de Parcevaux (Edouard), compagnie des services n° 1 (régularisation).

ASSISTANTES ET AUXILIAIRES SOCIALES COLONIALES

A. — **POUR SERVIR EN AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE**

Embarquement à partir du 25 février 1950.

Seta (Anita), auxiliaire sociale, en congé de fin de campagne à Tunis (15, rue des Belges).

B. — **POUR SERVIR EN EXTREME-ORIENT**

Embarquement à partir du 25 février 1950.

Givois (Jeanne), assistante sociale, délégation régionale de Lyon, échelon d'Annecy, mutée au service social colonial pour compter du 15 janvier 1950.

Tour de départ en campagne (1er janvier 1950) des premiers maîtres, maîtres et seconds maîtres infirmiers.

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Premiers maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Rebillard (Jean)	155 26 5	20 février 1926.	Hôpital maritime Sidi-Abdallah, à Bizerte.	T. D.
Bodan (Pierre)	386 L 28	16 mars 1930.	Etablissements de la marine, à Ruelle.	
Le Carboulec (Yves)	2735 B 30	1er octobre 1931.	Bataillon des marins pompiers, à Marseille.	
Le Nalio (François)	1403 L 29	24 juillet 1933.	Hôpital maritime de Lorient.	
Maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Penduff (Victor)	673 B 28	19 janvier 1928.	Unité marine, Alger.	T. D.
Draoulec (Jean)	2210 B 33	29 novembre 1933.	Hôpital maritime, Brest.	
Brillon (Jean)	1176 C 32	23 février 1934.	Hôpital maritime Sainte-Anne, Toulon.	
Maffre (Laurent)	2655 T 32	29 février 1937.	Hôpital maritime Sainte-Anne, Toulon.	
Ayant fait campagne.				
Potard (Jean)	3376 25 2	14 mai 1929.	Quartier d'inscription maritime de Sète.	
Ladan (Jean)	134 646 2	15 mai 1930.	Hôpital maritime de Cherbourg.	
Bouher (Jean)	3893 B 28	8 septembre 1931.	Dépôt des équipages de Cherbourg.	
Le Bian (Joseph)	124 938 II	10 octobre 1931.	Hôpital maritime Sainte-Anne, Toulon.	
Seconds maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Calvez (Henri)	1708 B 29	29 avril 1929.	Base école Khouribga.	T. D.
Colin (Yves)	804 B 32	11 mars 1932.	Direction du port de Sidi-Abdallah.	T. D.
Lelias (Paul)	8 B 34	17 janvier 1934.	Hôpital maritime de Lorient.	
Hervé (Armand)	325 B 34	25 janvier 1934.	Dépôt des équipages, Toulon.	
Lissilour (Robert)	1785 B 34	26 juin 1934.	Hôpital maritime Sainte-Anne, Toulon.	
Derrien (Yves)	3124 B 32	29 août 1934.	Hôpital maritime, Brest.	
Le Guen (André)	1829 B 35	7 mai 1935.	Direction du port de Toulon.	

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Homologation du règlement type des entrepôts frigorifiques publics et des magasins généraux frigorifiques.

Le sous-secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu l'ordonnance n° 45-1744 du 6 août 1945, relative aux magasins généraux, notamment son article 11, aux termes duquel un ou plusieurs règlements types élaborés dans les conditions prévues au règlement d'administration publique fixeront, dans le cadre des dispositions de l'ordonnance susvisée, les conditions de fonctionnement des magasins généraux;

Vu le décret n° 45-1751 du 6 août 1945 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance susvisée, notamment ses articles 5, 8 et 9;

Vu l'arrêté du 4 décembre 1948 portant homologation du règlement professionnel type des entrepôts frigorifiques publics et des magasins généraux frigorifiques,

Arrête:

Article unique. — Sont homologuées les modifications ci-annexées au règlement professionnel type des entrepôts frigorifiques publics et magasins généraux frigorifiques, publié au *Journal officiel* du 12 décembre 1948.

Fait à Paris, le 20 janvier 1950.

Le sous-secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,
Pour le sous-secrétaire d'Etat et par délégation:
Le chef du cabinet,
MICHEL ELLIA.

Modifications au règlement professionnel type des entrepôts frigorifiques publics et des magasins généraux frigorifiques.

(Application de l'ordonnance n° 45-1744 du 6 août 1945.)

L'article 3 est complété par l'alinéa suivant:

« Dans le cas où l'exploitant a déterminé d'office la valeur de la marchandise et indiqué cette valeur sur le bulletin d'entrée, il est dispensé d'en aviser le déposant par lettre recommandée ».

Article 23. — L'alinéa 3 ainsi conçu:

« Manutentions ordinaires d'entrée: réception de la marchandise présentée à l'entrée du magasin, après le déchargement de l'engin de transport employé, transport à sa place et arrimage suivant les dispositions jugées convenables par l'exploitant. »

est remplacé par les dispositions suivantes:

« Manutentions ordinaires d'entrée: réception des marchandises présentées à l'entrée du magasin, après le déchargement de l'engin de transport employé, pesage, transport à sa place et arrimage suivant les dispositions jugées convenables par l'exploitant ».

Article 23 (4e alinéa). — L'alinéa 4 ainsi conçu:

« Manutentions ordinaires de sortie: désarrimage des marchandises, transport à la porte du magasin, mise à la disposition en vue de son rechargement sur l'engin de transport employé. »

est remplacé par les dispositions suivantes:

« Manutentions ordinaires de sortie: désarrimage des marchandises, pesage, transport à la porte du magasin, mise à la disposition en vue de son rechargement sur l'engin de transport employé ».

Article 24. — Le premier alinéa ainsi conçu:

« Toutes les autres manutentions, notamment les manutentions de pesage, de lotissements, de triage, de déplacement, d'échantillonnage, etc... »

est remplacé par les dispositions suivantes:

« Toutes les autres manutentions, notamment les manutentions de pesage en cours de séjour, de lotissement, de triage, de déplacement, d'échantillonnage, etc... ».

Article 43. — Le premier alinéa ainsi conçu:

« L'exploitant procède au pesage des marchandises, soit à l'entrée, soit à la sortie, soit pendant les séjours au magasin. »

est remplacé par les dispositions suivantes:

« L'exploitant procède au pesage des marchandises à l'entrée et à la sortie et, éventuellement, en cours de séjour en magasin ».

Relèvement des indemnités de logement attribuées aux personnels des exploitations minières.

Le ministre de l'industrie et du commerce, le secrétaire d'Etat aux finances et le secrétaire d'Etat aux finances (affaires économiques),

Vu le décret n° 48-1551 du 2 octobre 1948 portant modification du décret n° 46-1433 du 14 juin 1946 relatif au statut du personnel des exploitations minières et assimilées et du décret n° 47-1020 du 28 mai 1947;

Vu l'arrêté du 21 octobre 1948 fixant le montant des indemnités de logement du personnel ouvriers et employés des exploitations minières et assimilées,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les chiffres forfaitaires de 450 F et 600 F fixés par l'arrêté du 21 octobre 1948 susvisé, à titre d'indemnité mensuelle de logement pour les ouvriers des exploitations minières et assimilées, sont portés respectivement, à partir du 1er janvier 1950, à 750 F et 1 000 F.

Art. 2. — Les chiffres forfaitaires de 9.000 F et 10.800 F fixés par l'arrêté du 21 octobre 1948 susvisé, à titre d'indemnité annuelle de logement pour les employés commissionnés des exploitations minières et assimilées, sont portés respectivement, à partir du 1er janvier 1950, à 15.000 F et 18.000 F.

Art. 3. — Les chiffres de 750 F/mois et 15.000 F/an ci-dessus s'appliquent aux agents ayant moins de deux enfants à charge au sens de la législation sur les allocations familiales; ceux de 1.000 F/mois et 18.000 F/an s'appliquent aux agents ayant au moins trois enfants à charge. Dans le cas des agents ayant deux enfants à charge, l'indemnité sera la moyenne des deux chiffres correspondant à la catégorie professionnelle de l'intéressé.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté du 21 octobre 1948 sont abrogées.

Art. 5. — Le directeur des mines et de la sidérurgie est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Paris, le 20 janvier 1950.

Pour le ministre de l'industrie et du commerce:
Le directeur du cabinet,
PIERRE DREYFUS.

Pour le secrétaire d'Etat aux finances et par autorisation:
Le directeur du budget,
R. GOETZE.

Le secrétaire d'Etat aux finances (affaires économiques),
ROBERT BURON.

Nomination de membres de la commission nationale interprofessionnelle d'épuration.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale et le sous-secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu l'ordonnance du 16 octobre 1944 sur l'épuration dans les entreprises, modifiée et complétée par l'ordonnance du 29 mars 1945,

Vu les arrêtés des 1er septembre 1944, 9 janvier 1945, 24 juillet 1945, 11 mars 1946, 14 septembre 1946, 13 mars 1947 portant nomination de membres de la commission nationale interprofessionnelle d'épuration,

Arrêtent:

Art. 1er. — M. Roger Gillot, actuellement représentant adjoint des ouvriers et employés à la commission nationale interprofessionnelle d'épuration, est nommé suppléant de M. Gustave Salmon, représentant des ouvriers et employés au sein de ladite commission, au lieu et place de M. Dubois.

Art. 2. — M. Bobin, actuellement suppléant de M. Roger Gillot, susnommé, est nommé représentant adjoint des ouvriers et employés, au lieu et place de M. Gillot.

Art. 3. — M. Dubois, actuellement suppléant de M. Gustave Salmon, est nommé suppléant de M. Bobin, susnommé.

Art. 4. — M. Gaston Boetsch, demeurant 34, rue Robert-Giraudineau, à Vincennes, est nommé membre suppléant de la commission interprofessionnelle d'épuration, en remplacement de M. Brechot.

Art. 5. — Le chef du service juridique et financier au ministère de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 12 janvier 1950.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Pour le sous-secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce:
Le chef du cabinet,
MICHEL ELLIA.

Décision du 25 janvier 1950 donnant délégation aux ingénieurs en chef des circonscriptions électriques des pouvoirs du répartiteur de l'électricité.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu le décret du 25 janvier 1949 portant fixation des conditions de répartition des matières premières et produits industriels pour la période durant laquelle les tâches de répartition sont encore indispensables;

Vu la loi du 19 janvier 1943 portant réorganisation de la répartition des produits industriels;

Vu l'arrêté du 20 janvier 1950, et notamment l'article 2;

Vu la décision n° 62, en date du 10 novembre 1949,

(*Supplément.*)

Décide:

Article unique. — Les délégations données aux ingénieurs en chef des circonscriptions électriques par la décision n° 62, en date du 10 novembre 1949, sont confirmées.

Fait à Paris, le 25 janvier 1950.

Pour le ministre de l'industrie et du commerce:
Le directeur du cabinet,
PIERRE DREYFUS.

Tableau d'avancement des ingénieurs des mines pour l'année 1949.

Le tableau d'avancement des ingénieurs des mines pour l'année 1949 est dressé ainsi qu'il suit (par ordre alphabétique):

I. — AVANCEMENT DE GRADE

1° *Pour le grade d'inspecteur général des mines de 2e classe.*

MM. Brun (Georges), *Massenet (Louis), Raguin (Eugène).

2° *Pour le grade d'ingénieur en chef des mines de 2e classe.*

MM.	*Gadilhe (Paul).	Legendre (André).
*Commelin (Jean).	Gardent (Paul).	*Marelle (André).
Delaume (Robert).	Gregory (Bernard).	*Murard (Robert).
Delavesne (Yves).	Guimbal (Jean).	Regard (Marcel).
*Desaint (Roger).	Jean (Paul).	De Turckeim (Edouard).
Doumenc (Raymond).	Jenn (Jean).	Vielledent (Lucien).
*Echard (Jean).	Lagabrielle (Jean).	Vuillot (Jean).
Fer (Fancis).	*Lambert de Frondeville (Guy).	
Fort (René).		

II. — AVANCEMENT DE CLASSE

1° *Pour la hors-classe d'ingénieur en chef des mines.*

MM.	Fischesser (Raymond).	*Turquet de Beauregard (Gabriel).
Allais (Maurice).	*Gueronick (Raymond).	
*Couture.		
*Eyssautier.		

2° *Pour la 1re classe d'ingénieur en chef des mines.*

MM.	*Crussard (Charles).	*Ventura (Elie).
Bucher (Maxime).	Sala (Marcel).	

3° *Pour la 1re classe d'ingénieur ordinaire des mines.*

MM.	Faucher de Corn (Roger).	Pessayre (René).
Audibert (Jean).	Laballery (Jean).	Proust (Jean).
Chauvez (Claude).	*Lugol (Gilbert).	Rambaud (Gustave).
*Clermont (Vincent).	Mabile (Jacques).	*Rerolle (Edouard).
*Dubois (Gérard).	Messiah (Albert).	*Saunal (Robert).

4° *Pour la 2e classe d'ingénieur ordinaire des mines.*

MM.	Bloch (Claude).	Delmas (René).
Aussure (Paul).	Collas (Michel).	Laplace (Claude).

PROMOTIONS

Par arrêté du 25 janvier 1950, les ingénieurs des mines inscrits au tableau d'avancement pour l'année 1949 sont promus:

I. — AVANCEMENT DE GRADE

Ingénieur en chef des mines de 2e classe.

(A compter du 1er janvier 1949.)

MM.	Gregory (Bernard).	*Lambert de Frondeville (Guy).
Fer (Francis).	*Desaint (Roger).	De Turckeim (Edouard).
Legendre (André).	*Echard (Jean).	*Commelin (Jean).
Vielledent (Lucien).	Delavesne (Yves).	*Gadilhe (Paul).
Jenn (Jean).	Delaume (Robert).	
*Marelle (André).	Guimbal (Jean).	

II. — AVANCEMENT DE CLASSE

1° *Ingénieurs en chef des mines hors classe.*

(A compter du 1er janvier 1949.)

MM. Fischesser (Raymond), *Turquet de Beauregard (Gabriel).

2° *Ingénieurs en chef des mines de 1re classe.*

(A compter du 1er janvier 1949.)

MM. Bucher (Maxime), *Crussard (Charles), *Ventura (Elie), Sala (Marcel).

3° *Ingénieurs ordinaires des mines de 1re classe.*

(A compter du 1er janvier 1949.)

MM.	*Clermont (Vincent).	Messiah (Albert).
Pessayre (René).	*Dubois (Gérard).	
*Rerolle (Edouard).	*Saunal (Robert).	

(A compter du 1er août 1949.)

MM. Mabile (Jacques), Rambaud (Gustave).

4° *Ingénieurs ordinaires des mines de 2e classe.*

(A compter du 1er janvier 1949.)

MM. Delmas (René), Bloch (Claude).

(A compter du 1er août 1949.)

MM. Collas (Michel), Laplace (Claude), Aussure (Paul).

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Prorogation des décisions accordant une réduction d'abattement à certaines communes.

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 janvier 1950:

Page 579, 2e colonne, département de la Somme, 21e ligne, au lieu de: « 23 décembre 1946 », lire: « 28 décembre 1946 »; département des Landes, 6e ligne, au lieu de: « pendant la durée des hostilités », lire: « cessation des hostilités ».

Page 580, 2e colonne, département des Vosges: 7e et 8e ligne, au lieu de: « Par décision du 28 octobre 1949 », lire: « Par décision du 28 octobre 1948 ».

Page 582, 2e colonne, départements du Nord et du Pas-de-Calais, 25e ligne, au lieu de: « Par décisions des 27 mars 19496 », lire: « Par décisions des 27 mars 1946 ».

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 50-128 du 27 janvier 1950 relatif à l'attribution aux personnels de l'Etat d'une prime unique et exceptionnelle.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat aux finances et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

Vu la loi n° 49-164 du 31 décembre 1949 portant ouverture de crédits applicables au mois de janvier 1950 et autorisation provisoire de percevoir les impôts pour l'exercice 1950;

Vu les articles 5 et 7 de l'ordonnance du 6 janvier 1945;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions du présent décret sont applicables aux fonctionnaires, agents et ouvriers de l'Etat, quel que soit leur régime de rémunération, ainsi qu'aux militaires à solde mensuelle en service sur le territoire de la France métropolitaine.

Art. 2. — Les personnels définis ci-dessus, à l'exception des agents auxiliaires âgés de moins de dix-huit ans révolus et non chefs de famille, recevront une prime unique et exceptionnelle, attribuée dans les conditions définies à l'article 3.

La prime unique et exceptionnelle est fixée à 3.000 F pour l'ensemble du territoire métropolitain, sans qu'il y ait lieu de lui faire subir les abattements résultant de la réglementation en vigueur relative aux zones territoriales pour la détermination des salaires.

Le versement de cette prime ne donne pas lieu à retenue au titre de la retraite ou du régime de sécurité sociale.

Art. 3. — Pour prétendre au bénéfice de la prime unique et exceptionnelle, les agents doivent avoir reçu, au titre du mois d'octobre 1949, une rémunération brute inférieure à 12.000 F, compte tenu des primes et indemnités de toute nature et, le cas échéant, des avantages en nature; toutefois, il ne sera pas tenu compte de la prime spéciale uniforme mensuelle de transport prévue par le décret n° 48-1572 du

(*Supplément.* — **Fin.**)

9 octobre 1948, ni des indemnités ayant le caractère de remboursement de frais, ni des allocations de caractère familial.

Pour les agents dont la rémunération, considérée comme à l'alinéa ci-dessus, aura été, durant la même période, comprise entre 12.000 et 15.000 F, le montant de la prime sera égal à la différence entre 15.000 et ladite rémunération.

Les chiffres de 12.000 et 15.000 F visés aux alinéas 1er et 2 du présent article s'entendent pour la première zone de la région parisienne et subissent, dans les autres zones, les abattements résultant de la réglementation en vigueur relative aux zones territoriales pour la détermination des salaires.

Art. 4. — Les agents qui n'auront pas été effectivement en service pendant tout le mois d'octobre 1949 recevront, proportionnellement à la durée de leurs services effectifs pendant ce mois, la prime unique et exceptionnelle, calculée conformément aux dispositions des articles 2 et 3 ci-dessus; pour l'appréciation de leur droit à cette prime, les chiffres de 12.000 et 15.000 F qui, en application de l'article 3, doivent être pris en considération dans la première zone de la région parisienne, seront réduits, dans la même proportion.

Art. 5. — Il ne sera pas tenu compte de la prime unique et exceptionnelle pour le calcul des indemnités de préavis ou de licenciement.

Art. 6. — A la prime instituée par le présent décret, s'ajoutera, pour les agents bénéficiaires des prestations familiales, une majoration de prime unique, égale à 20 p. 100 des allocations familiales, de l'allocation de salaire unique et de l'allocation compensatrice, à l'exclusion de l'allocation prénatale, perçues au titre du mois d'octobre 1949.

Art. 7. — La prime unique et exceptionnelle est payée à tous les fonctionnaires, agents et ouvriers effectuant un service complet. Pour ceux ne fournissant qu'un service incomplet ou intermittent, elle est calculée tout d'abord comme si l'intéressé avait fourni un service complet, puis réduite au prorata de la durée effective des services rétribués au cours du mois d'octobre 1949.

Toutefois, aucune prime n'est attribuée aux agents pour lesquels l'exercice d'une fonction publique ne constitue qu'une occupation accessoire ou dont la rémunération, ramenée à la durée normale du travail dans les administrations de l'Etat, dépasse les limites fixées à l'article 3 ci-dessus.

Les personnels autorisés à cumuler plusieurs emplois ne percevront qu'une seule prime qui sera servie au titre de l'emploi principal, mais fixée d'après le montant total des rémunérations afférentes aux deux emplois.

Art. 8. — La prime unique et exceptionnelle suit le sort de la rémunération principale. Son montant est réduit dans la proportion où cette rémunération se trouve elle-même réduite, pour quelque motif que ce soit.

Toutefois, dans le cas de congé de maladie à demi-traitement, la prime est calculée sur la base du traitement entier, mais n'est affectée d'aucune réduction du fait du congé de maladie.

Le montant de la prime n'entre pas en compte pour l'application des règles restrictives de cumul de traitements et d'allocations accessoires.

Art. 9. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative), le secrétaire d'Etat aux finances et tous les ministres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 janvier 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
(fonction publique et réforme administrative),
JEAN BIONDI.

Remise de débet.

Par arrêté en date du 20 janvier 1950, le ministre des finances et des affaires économiques a fait remise gracieuse à M. Jules Pfiffer, demeurant à Saint-Louis (Haut-Rhin), des sommes en capital et intérêts dont il a été constitué débiteur envers le Trésor au titre de la loi du 17 avril 1919 sur la réparation des dommages de guerre.

Traitements de certaines catégories de fonctionnaires de l'enseignement du second degré.

Le ministre de l'éducation nationale, le secrétaire d'Etat aux finances et le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,

Vu la loi n° 48-337 du 25 février 1948 portant ouverture de crédits en vue de la réalisation d'une première tranche de reclassement;

Vu la loi n° 49-562 du 20 avril 1949 portant ouverture de crédits pour application de la réforme dite du cadre unique;

Vu le décret n° 48-1124 du 13 juillet 1948 attribuant une majoration de reclassement en faveur du personnel de l'Etat au titre de la première tranche de reclassement de la fonction publique;

Vu le décret n° 49-42 du 1er janvier 1949 instituant une majoration de reclassement en faveur des personnels de l'Etat au titre de la deuxième tranche de reclassement de la fonction publique;

Vu le décret n° 49-89 du 21 janvier 1949, complété par le décret n° 49-842 du 28 juin 1949, portant fixation du régime d'indemnités de charges administratives allouées à certains personnels de direction et d'administration des établissements d'enseignement relevant du ministère de l'éducation nationale;

Vu le décret n° 49-509 du 14 avril 1949 relatif à la revision du classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites;

Vu le décret n° 49-902 du 8 juillet 1949 créant une échelle unique pour certaines catégories de fonctionnaires de l'éducation nationale;

Vu l'arrêté du 12 novembre 1948 fixant les nouveaux traitements de l'enseignement du second degré;

Vu l'arrêté du 11 janvier 1949 fixant les nouveaux traitements des personnels d'inspection et de direction des établissements du second degré,

Arrêtent:

Art. 1er. — En application du décret n° 49-902 du 8 juillet 1949 créant une échelle unique pour certaines catégories de fonctionnaires de l'éducation nationale, les traitements alloués, à compter du 1er janvier 1949 et compte tenu des deux premières tranches de reclassement, à certains fonctionnaires de la direction de l'enseignement du second degré sont fixés ainsi qu'il suit:

EMPLOIS	CLASSES et échelons.	TRAITEMENTS de base 1948.	INDICES	MAJORATIONS de reclassement.	NOUVEAUX traitements du 1er janvier 1949.
		francs.		francs.	francs.
Proviseurs, directrices, censeurs, professeurs, agrégés.	9e	210.000	630	125.850	762.000
	8e	198.000	600	117.025	722.000
	7e	183.000	565	110.050	669.000
	6e	168.000	530	100.325	621.000
	5e	156.000	495	94.850	566.000
	4e	144.000	455	86.025	508.000
	3e	132.000	410	74.425	456.000
	2e	117.000	365	63.400	404.000
	1re	102.000	315	50.775	348.000
Proviseurs, principaux directeurs, directrices, licenciés ou certifiés:					
7e catégorie.....	9e	168.000	550	103.600	656.000
	8e	156.000	520	92.775	618.000
	7e	144.000	490	87.700	574.000
	6e	132.000	460	85.125	518.000
	5e	117.000	425	80.400	469.000
	4e	102.000	390	73.425	425.000
	3e	87.000	355	67.025	381.000
	2e	72.000	320	61.800	334.000
	1re	72.000	290	49.425	308.000
6e catégorie.....	9e	168.000	543	99.300	648.000
	8e	156.000	513	89.475	610.000
	7e	144.000	483	84.400	563.000
	6e	132.000	453	82.200	512.000
	5e	117.000	418	77.475	463.000
	4e	102.000	385	70.575	421.000
	3e	87.000	348	61.100	375.000
	2e	72.000	315	58.950	328.000
	1re	72.000	283	46.575	301.000
5e catégorie.....	9e	168.000	536	95.925	642.000
	8e	156.000	506	86.100	604.000
	7e	144.000	476	81.025	557.000
	6e	132.000	446	79.275	506.000
	5e	117.000	411	74.625	459.000
	4e	102.000	376	67.650	415.000
	3e	87.000	341	61.250	369.000
	2e	72.000	306	56.025	322.000
	1re	72.000	276	43.650	298.000

EMPLOIS	CLASSES et échelons.	TRAITEMENTS de base 1948.	INDICES	MAJORATIONS de reclassement.	NOUVEAUX traitements du 1er janvier 1949.
		francs.		francs.	francs.
Proviseurs, principaux directeurs, directrices, licenciés ou certifiés (*suite*) :					
4e catégorie.....	9e	168.000	530	93.075	636.000
	8e	156.000	500	83.250	598.000
	7e	144.000	470	78.175	551.000
	6e	132.000	440	76.800	502.000
	5e	117.000	405	72.150	453.000
	4e	102.000	370	65.175	409.000
	3e	87.000	335	58.775	365.000
	2e	72.000	300	53.550	318.000
	1re	72.000	270	41.175	292.000
3e catégorie.....	9e	168.000	525	90.675	632.000
	8e	156.000	495	80.850	594.000
	7e	144.000	465	75.775	547.000
	6e	132.000	435	74.775	498.000
	5e	117.000	400	70.050	449.000
	4e	102.000	365	63.150	405.000
	3e	87.000	330	56.675	361.000
	2e	72.000	295	51.525	314.000
	1re	72.000	265	39.150	288.000
2e catégorie.....	9e	168.000	520	88.275	626.000
	8e	156.000	490	78.450	588.000
	7e	144.000	460	73.375	541.000
	6e	132.000	430	72.675	494.000
	5e	117.000	395	68.025	445.000
	4e	102.000	360	61.050	401.000
	3e	87.000	325	54.650	357.000
	2e	72.000	290	49.425	308.000
	1re	72.000	260	37.050	284.000
1re catégorie.....	9e	168.000	515	85.950	622.000
	8e	156.000	485	76.125	584.000
	7e	144.000	455	71.275	537.000
	6e	132.000	425	70.650	490.000
	5e	117.000	390	65.925	441.000
	4e	102.000	355	59.025	397.000
	3e	87.000	320	52.550	353.000
	2e	72.000	285	47.400	304.000
	1re	72.000	285	35.025	280.000
Censeurs de lycées et collèges licenciés ou certifiés:					
7e catégorie.....	9e	168.000	530	96.325	629.000
	8e	156.000	500	86.750	592.000
	7e	144.000	470	85.675	537.000
	6e	132.000	440	82.300	490.000
	5e	117.000	405	75.150	447.000
	4e	102.000	370	68.175	403.000
	3e	87.000	335	62.275	357.000
	2e	72.000	300	56.300	311.000
	1re	72.000	270	43.925	287.000
6e catégorie.....	9e	168.000	527	94.900	627.000
	8e	156.000	497	85.325	588.000
	7e	144.000	467	84.175	533.000
	6e	132.000	437	81.100	488.000
	5e	117.000	402	73.875	445.000
	4e	102.000	367	66.975	401.000
	3e	87.000	332	61.000	355.000
	2e	72.000	297	55.100	309.000
	1re	72.000	267	42.725	285.000
5e catégorie.....	9e	168.000	524	93.475	623.000
	8e	156.000	494	83.900	586.000
	7e	144.000	464	82.825	531.000
	6e	132.000	434	79.825	486.000
	5e	117.000	399	72.675	443.000
	4e	102.000	364	65.700	399.000
	3e	87.000	329	59.800	353.000
	2e	72.000	294	53.825	307.000
	1re	72.000	264	41.450	281.000
4e catégorie.....	9e	168.000	521	91.975	621.000
	8e	156.000	491	82.400	582.000
	7e	144.000	461	81.325	527.000
	6e	132.000	431	78.625	481.000
	5e	117.000	396	71.400	439.000
	4e	102.000	361	64.500	397.000
	3e	87.000	326	58.525	351.000
	2e	72.000	291	52.625	305.000
	1re	72.000	261	40.250	279.000
3e catégorie.....	9e	168.000	518	90.525	619.000
	8e	156.000	488	81.050	580.000
	7e	144.000	458	79.975	525.000
	6e	132.000	428	77.350	480.000
	5e	117.000	393	70.200	437.000
	4e	102.000	358	63.225	393.000
	3e	87.000	323	57.325	347.000
	2e	72.000	288	51.350	301.000
	1re	72.000	258	38.975	277.000

EMPLOIS	CLASSES et échelons.	TRAITEMENTS de base 1948.	INDICES	MAJORATIONS de reclassement.	NOUVEAUX traitements du 1er janvier 1949.
		francs.		francs.	francs.
Censeurs de lycées et collèges licenciés ou certifiés (*suite*) :					
2e catégorie.....	9e	168.000	515	89.200	615.000
	8e	156.000	485	79.625	578.000
	7e	144.000	455	78.775	523.000
	6e	132.000	425	76.150	478.000
	5e	117.000	390	68.925	435.000
	4e	102.000	355	62.025	391.000
	3e	87.000	320	56.050	315.000
	2e	72.000	285	50.150	299.000
	1re	72.000	255	37.775	275.000
1re catégorie.....	9e	168.000	512	87.775	613.000
	8e	156.000	482	78.200	571.000
	7e	144.000	452	77.500	521.000
	6e	132.000	422	74.950	476.000
	5e	117.000	387	67.725	433.000
	4e	102.000	352	60.750	389.000
	3e	87.000	317	54.850	343.000
	2e	72.000	282	48.875	297.000
	1re	72.000	252	36.500	273.000
Professeurs bi-admissibles à l'agrégation.	9e	168.000	550	105.850	619.000
	8e	156.000	519	95.825	610.000
	7e	144.000	487	93.775	553.000
	6e	132.000	455	88.525	501.000
	5e	117.000	418	80.475	457.000
	4e	102.000	381	72.750	413.000
	3e	87.000	344	65.950	365.000
	2e	72.000	307	59.225	317.000
	1re	72.000	275	46.025	291.000
Professeurs licenciés ou certifiés professeurs attachés aux laboratoires.	9e	168.000	510	90.800	603.000
	8e	156.000	480	87.725	552.000
	7e	144.000	450	83.925	504.000
	6e	132.000	420	78.550	466.000
	5e	117.000	385	71.650	422.000
	4e	102.000	350	65.175	376.000
	3e	87.000	315	60.025	329.000
	2e	72.000	280	52.050	287.000
	1re	72.000	250	39.675	263.000
Chargés d'enseignement.	8e	135.000	430	79.675	480.000
	7e	126.000	410	77.175	451.000
	6e	117.000	380	69.550	418.000
	5e	108.000	350	62.175	382.000
	4e	96.000	320	56.050	316.000
	3e	84.000	290	50.425	306.000
	2e	72.000	260	43.800	271.000
	1re	66.000	225	32.550	237.000
Surveillants généraux 1er ordre.	8e	135.000	450	87.925	496.000
	7e	126.000	430	85.425	467.000
	6e	117.000	400	77.800	434.000
	5e	108.000	370	70.425	398.000
	4e	96.000	340	64.300	361.000
	3e	84.000	310	58.675	324.000
	2e	72.000	280	52.050	287.000
	1re	72.000	250	39.675	263.000
Adjoints d'enseignement.	8e	120.000	430	88.175	462.000
	7e	111.000	400	80.550	429.000
	6e	102.000	370	73.425	392.000
	5e	90.000	340	68.550	354.000
	4e	78.000	310	62.175	316.000
	3e	78.000	280	49.800	292.000
	2e	66.000	250	42.675	257.000
	1re	66.000	225	32.550	227.000

Art. 2. — En application de l'article 1er du décret n° 48-1124 du 13 juillet 1948 et nonobstant les dispositions de l'article 4 *bis* du décret susvisé du 21 janvier 1949, complété par le décret du 28 juillet 1949 et de l'article 3 (§ 2) de l'arrêté du 12 novembre 1948, est incorporé dans le traitement de certains des personnels visés à l'article 1er, à compter du 1er janvier 1949, le montant des indemnités soumises à retenues ci-après énumérées:

Suppléments de traitements alloués aux proviseurs, principaux, directeurs et directrices licenciés ou certifiés des lycées ou collèges ainsi qu'aux censeurs de lycées et collèges licenciés ou certifiés (art. 1er, 2 et 3 du décret n° 45-1864 du 18 août 1945);

Indemnité annuelle allouée aux professeurs de l'enseignement du second degré, qui ont été deux fois admissibles à l'agrégation (art. 8 du décret n° 45-1864 du 18 août 1945).

Art. 3. — L'indemnité spéciale allouée à certains fonctionnaires de l'enseignement du second degré appartenant aux échelles 15 A, 14 C, 13 B, 11 A, 9 A et 8 (décret n° 45-2300 du 17 octobre 1945) est supprimée pour sa totalité, à compter du 1er janvier 1949.

Art. 4. — Demeurent applicables au personnel mentionné à l'article 1er, sous réserve des dispositions des articles 2 et 3 du présent texte et de celles de l'article 2 du décret du 12 janvier 1949 et, en particulier, de son deuxième alinéa relatif à la réduction du tiers des versements mensuels d'attente, les dispositions des textes ci-après:

Arrêté du 12 novembre 1948, articles 2, 3 (à l'exception du paragraphe 2 concernant les bi-admissibles à l'agrégation), 4 et 5;

Arrêtés du 11 janvier 1949, articles 2, 3, 4, 5 et 6 (pour les personnels agrégés seulement) et 7;

Décret n° 49-89 du 21 janvier 1949 en ce qui concerne les personnels agrégés seulement.

Toutefois, le classement par catégories, fixé par le décret n° 49-89 susvisé, des établissements demeure applicable au personnel licencié ou certifié.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 janvier 1950.

Le ministre de l'éducation nationale,
YVON DELBOS.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,
JEAN BIONDI.

Modification de l'arrêté du 6 novembre 1947 portant institution de commissions administratives paritaires à l'administration centrale des finances.

Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947, modifié par le décret n° 48-1708 du 5 novembre 1948, portant règlements d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires et relatifs aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires;

Vu le décret n° 49-1441 du 2 novembre 1949 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative;

Vu le décret du 28 juin 1923 portant règlement d'administration publique sur l'organisation de l'administration centrale du ministère des finances, ensemble les décrets qui l'ont modifié ou complété;

Vu le décret n° 45-2414 du 18 octobre 1945 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 13 de l'ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945 relatif au corps des administrateurs civils;

Vu le décret n° 45-2292 du 9 octobre 1945 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 14 de l'ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945 relatif aux corps des secrétaires d'administration;

Vu le décret du 2 octobre 1945 portant statut des cadres complémentaires;

Vu le décret du 30 avril 1929 portant création du cadre latéral du service d'apurement des comptes spéciaux du Trésor;

Vu l'article 58 de la loi du 31 décembre 1936 portant rattachement du service d'apurement des comptes spéciaux du Trésor au service du contentieux et de l'agence judiciaire du Trésor public;

Vu le décret du 20 août 1948 portant statut du personnel de l'administration centrale du ministère des régions libérées, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété;

Vu le décret du 9 avril 1929 portant institution d'un cadre latéral à l'administration centrale du ministère des régions libérées;

Vu le décret du 29 mars 1929 portant création d'un cadre spécial des services départementaux d'apurement et de liquidation des dommages de guerre;

Vu l'article 134 de la loi du 31 décembre 1945 portant suppression du service d'apurement et de liquidation des dommages de guerre;

Vu le décret du 13 décembre 1925 portant création du corps des contrôleurs des dépenses engagées, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété;

Vu le décret du 22 août 1936 portant organisation du corps de contrôle des assurances, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété;

Vu le décret n° 47-1236 du 7 juillet 1947, modifié par le décret n° 48-1187 du 19 juillet 1948 portant règlement d'administration publique relatifs à l'organisation dans les administrations centrales des ministères des cadres d'adjoints administratifs et à la fixation du statut de ces fonctionnaires;

Vu le décret n° 47-1237 du 7 juillet 1947, modifié par le décret n° 48-1188 du 19 juillet 1948 portant règlement d'administration publique relatifs à l'organisation dans les administrations centrales des ministères des cadres de secrétaires sténodactylographes et de sténodactylographes et à la fixation du statut de ces fonctionnaires;

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant fixation du classement indiciaire des grades et emplois de l'Etat;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1947 portant institution de commissions administratives paritaires à l'administration centrale des finances;

Sur le rapport du directeur du personnel et du matériel au ministère des finances,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les articles 1er et 2 de l'arrêté susvisé du 6 novembre 1947 sont modifiés ainsi qu'il suit:

« *Art. 1er.* — Il est institué à l'administration centrale du ministère des finances huit commissions administratives paritaires compétentes respectivement à l'égard des personnels désignés ci-dessous:

Commission administrative paritaire n° 1.

« Administrateurs civils.
« Traducteurs et traducteurs adjoints.

. . . . . .

Commission administrative paritaire n° 6.

« Chefs de groupe.
« Adjoints administratifs de classe exceptionnelle, de 1re classe, de 2e classe, de 3e classe et stagiaires.
« Agent du cadre spécial des anciens services départementaux d'apurement des dommages de guerre (groupe IV B);
« Commis principaux et commis d'ordre et de comptabilité du cadre provisoire.
« Secrétaires sténodactylographes.

Commission administrative paritaire n° 7.

« Sténodactylographes.

Commission administrative paritaire n° 8.

« Employés de bureau et dactylographes.

« *Art. 2.* — La composition des commissions administratives paritaires visées à l'article 1er ci-dessus est fixée ainsi qu'il suit:

COMMISSIONS	GRADES	REPRÉSENTATION du personnel. — Nombre des représentants.		REPRÉSENTATION de l'administration. — Nombre des représentants.	
		Titulaires.	Suppléants.	Titulaires.	Suppléants.
N° 1	Administrateurs civils:				
	De classe exceptionnelle...	2	2		
	De 1re classe.....	2	2		
	Administrateurs civils de 2e classe et traducteurs.....	2	2	8	8
	Administrateurs civils de 3e classe et traducteurs adjoints	2	2		
. . . .	. . . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
N° 6	Chefs de groupe.....	2	2		
	Adjoints administratifs:				
	De classe exceptionnelle...	2	2		
	De 1re classe.....	2	2		
	De 2e classe.....	2	2		
	Et agents du cadre spécial des anciens services départementaux d'apurement des dommages de guerre (groupe IV B).			14	14
	Commis principaux et commis d'ordre et de comptabilité du cadre provisoire..	2	2		
	Adjoints administratifs de 3e classe	2	2		
	Secrétaires sténodactylographes	2	2		
. . . .	. . . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
N° 7	Sténodactylographes	4	4	4	4
. . . .	. . . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
N° 8	Employés de bureau.....	8	8	8	8

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 janvier 1950.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Pour le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MATTEO CONNET.

Modification de l'arrêté du 6 novembre 1947 portant institution de commissions administratives paritaires à l'administration centrale des finances (service du matériel).

Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et réforme administrative,

Vu la loi n° 46-2494 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 modifié par le décret n° 48-1708 du 5 novembre 1948 portant règlements d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946 et relatifs aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires;

Vu l'arrêté du 31 décembre 1921, ensemble les textes qui l'ont modifié relatif aux conditions d'admission, de nomination et d'avancement des agents du service intérieur;

Vu le décret du 6 février 1937 relatif au personnel ouvrier titulaire des administrations centrales des ministères;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1947 portant institution de commissions administratives paritaires à l'administration centrale des finances (service du matériel);

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant fixation du classement indiciaire des grades et emplois de l'Etat;

Vu la loi de finances du 31 décembre 1948;

Sur le rapport du directeur du personnel et du matériel au ministère des finances,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 1er et l'article 2 de l'arrêté du 6 novembre 1947 portant institution de commissions administratives paritaires à l'administration centrale des finances (service du matériel) sont modifiés ainsi qu'il suit:

« *Art.* 1er. — Il est institué à l'administration centrale des finances (service du matériel) huit commissions administratives paritaires compétentes respectivement à l'égard des personnels désignés ci-dessous:

A. — SERVICE INTÉRIEUR ET AGENTS SPÉCIAUX DES SERVICES DU MATÉRIEL

Commission administrative paritaire n° 1.

« Inspecteur.
« Inspecteurs adjoints. } du service intérieur.
« Sous-inspecteurs.
« Adjudant pompier.
« Chefs de garage.
« Agent principal des impressions.
« Chef du standard.
« Huissier chef.
« Chefs surveillants.
« Téléphonistes principaux.
« Infirmières.
« Huissiers du ministre.
« Brigadiers chefs.
« Chef cycliste.
« Brigadiers.

Commission administrative paritaire n° 2.

« Huissiers de direction.
« Agents manipulants des titres.
« Agents de service (gardiens de bureau, cyclistes, hommes d'équipe).
« Agents de service du cadre complémentaire.

Commission administrative paritaire n° 3.

« Sergents pompiers.
« Caporaux pompiers.
« Pompiers.

Commission administrative paritaire n° 4.

« Préposés téléphonistes.

Commission administrative paritaire n° 5.

« Conducteurs auto 1re catégorie.
« Conducteurs auto 2e catégorie.

B. — SERVICES TECHNIQUES

Commission administrative paritaire n° 6.

« Architecte.
« Ingénieur mécanicien électricien.
« Architecte adjoint.
« Sous-ingénieur.
« Chef dessinateur.
« Chef de l'atelier des presses.
« Conservateur technique du mobilier.
« Dessinateurs projeteurs.
« Dessinateurs calqueurs.
« Métreur vérificateur.

Commission administrative paritaire n° 7.

« Agents mécaniciens électriciens et contrôleurs principaux des installations.
« Agents principaux des services techniques.
« Contremaîtres.
« Chefs d'équipe.

Commission administrative paritaire n° 8.

« Ouvriers professionnels:
« 1re catégorie A.
« 1re catégorie B.
« 2e catégorie.
« 3e catégorie.

« *Art.* 2. — La composition des commissions administratives paritaires visées à l'article 1er est fixée ainsi qu'il suit:

COMMISSIONS	GRADES	NOMBRE DE REPRÉSENTANTS du personnel. Titulaires.	du personnel. Suppléants.	de l'administration. Titulaires.	de l'administration. Suppléants.
N° 1	Inspecteur du service intérieur	1	1	4	4
	Inspecteurs adjoints du service intérieur				
	Sous-inspecteurs du service intérieur				
	Adjudant pompier				
	Chefs de garage				
	Agent principal des impressions				
	Chef de standard				
	Huissier chef				
	Chefs surveillants				
	Téléphonistes principaux				
	Infirmières				
	Huissiers du ministre				
	Brigadiers chefs				
	Chef cycliste				
	Brigadiers				
N° 2	Huissiers de direction	2	2	4	4
	Agents manipulants des titres				
	Agents de service (gardiens de bureau, cyclistes, hommes d'équipe, agents de service du cadre complémentaire)	2	2		
N° 3	Sergents pompiers	1	1	3	3
	Caporaux pompiers	2	2		
	Pompiers				
N° 4	Préposés téléphonistes	1	1	1	1
N° 5	Conducteurs auto 1re catégorie	1	1	2	2
	Conducteurs auto 2e catégorie	1	1		
N° 6	Architecte	1	1	2	2
	Ingénieur mécanicien électricien				
	Architecte adjoint				
	Sous-ingénieur				
	Chef dessinateur				
	Chef de l'atelier des presses				
	Conservateur technique du mobilier				
	Dessinateurs projeteurs				
	Dessinateurs calqueurs				
	Métreur vérificateur				
N° 7	Agents mécaniciens électriciens et contrôleurs principaux des installations	1	1	4	4
	Agents principaux des services techniques	1	1		
	Contremaîtres	1	1		
	Chefs d'équipe	1	1		
N° 8	Ouvriers professionnels: 1re catégorie A	1	1	4	4
	1re catégorie B	1	1		
	2e catégorie	1	1		
	3e catégorie	1	1		

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 janvier 1950.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Pour le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MATTEO CONNET.

Modification de l'arrêté du 6 novembre 1947 portant institution de commissions administratives paritaires dans les services centraux des administrations financières.

Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947, modifié par le décret n° 48-1708 du 5 novembre 1948, portant règlements d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946 et relatifs aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires;

Vu le décret n° 49-1441 du 2 novembre 1949 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative;

Vu le décret du 28 juin 1923 portant règlement d'administration publique sur l'organisation du ministère des finances, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété;

Vu l'ordonnance du 9 octobre 1945 relative à la formation, au recrutement et au statut de certaines catégories de fonctionnaires;

Vu le décret du 9 octobre 1945 portant règlement d'administration publique, pour l'application de l'article 14 de l'ordonnance du 9 octobre 1945, relatif au corps des secrétaires d'administration, ensemble les textes qui l'ont complété ou modifié;

Vu le décret du 18 octobre 1945 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 13 de l'ordonnance du 9 octobre 1945 relatif au corps des administrateurs civils et au corps provisoire des agents supérieurs, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1947 instituant les commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels des services centraux des administrations financières;

Vu les propositions du directeur général des impôts, du directeur général des douanes et droits indirects, du directeur général du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes et du chef du service des domaines;

Sur le rapport du directeur du personnel et du matériel au ministère des finances,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les articles 1er et 2 de l'arrêté du 6 novembre 1947 portant institution de commissions administratives paritaires dans les services centraux des administrations financières sont abrogés et remplacés par les dispositions suivantes:

« *Art.* 1er. — Il est institué dans les services centraux des administrations financières des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels ci-après:

A. — DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS ET SERVICE DES DOMAINES

a) *Contributions directes et cadastre.*

Commission administrative n° 1.

5 Administrateurs civils.

Commission administrative n° 2.

2 Secrétaires d'administration.

b) *Enregistrement et domaines.*

Commission administrative n° 1.

5 Administrateurs civils.

Commission administrative n° 2.

2 Secrétaires d'administration.

c) *Contributions indirectes.*

Commission administrative n° 1.

4 Administrateurs civils.
4 Agents supérieurs de 1re classe.

Commission administrative n° 2.

2 Secrétaires d'administration. »

B. — DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

Commission administrative n° 1.

4 Administrateurs civils.
4 Agents supérieurs.

Commission administrative n° 2.

2 Secrétaires d'administration. »

C. — DIRECTION GÉNÉRALE DU SERVICE D'EXPLOITATION INDUSTRIELLE DES TABACS ET DES ALLUMETTES

Commission administrative n° 1.

« Administrateurs civils.

Commission administrative n° 2.

« Secrétaires d'administration. »

« *Art.* 2. — La composition des commissions administratives paritaires visées ci-dessus est fixée comme suit:

COMMISSIONS	GRADES	REPRÉSENTATION du personnel. — Nombre de représentants. Titulaires.	du personnel. — Nombre de représentants. Suppléants.	REPRÉSENTATION de l'administration. — Nombre de représentants. Titulaires.	de l'administration. — Nombre de représentants. Suppléants.
	A. — *Direction générale des impôts et service des domaines.*				
	a) Contributions directes et cadastre.				
N° 1	Administrateurs civils:				
	De classe exceptionnelle...	1	1		
	De 1re classe.....	2	2	5	5
	De 2e classe.....	2	2		
N° 2	Secrétaires d'administration de 2e classe.....	2	2	2	2
	b) Enregistrement et domaines.				
N° 1	Administrateurs civils:				
	De classe exceptionnelle...	1	1		
	De 1re classe.....	2	2		
	De 2e classe.....	2	2	6	6
	De 3e classe.....	1	1		
N° 2	Secrétaires d'administration:				
	De classe exceptionnelle...				
	Principaux	1	1		
	De 1re classe.....			2	2
	De 2e classe.....	1	1		
	c) Contributions indirectes.				
N° 1	Administrateurs civils:				
	De classe exceptionnelle...	1	1		
	De 1re classe.....	2	2		
	Administrateurs civils de 2e classe			5	5
	Agents supérieurs de 1re classe	2	2		
	Administrateurs civils de 3e classe				
N° 2	Secrétaires d'administration:				
	De classe exceptionnelle...				
	Principaux	1	1		
	De 1re classe.....			2	2
	De 2e classe.....	1	1		
	B. — *Direction générale des douanes et droits indirects.*				
N° 1	Administrateurs civils:				
	De classe exceptionnelle...	1	1		
	De 1re classe.....	2	2		
	Administrateurs civils de 2e classe				
	Agents supérieurs de 1re classe	1	1	6	6
	Administrateurs civils de 3e classe	1	1		
	Agents supérieurs:				
	De 2e classe.....	1	1		
	De 3e classe.....				
N° 2	Secrétaires d'administration:				
	De classe exceptionnelle...				
	Principaux	1	1	1	1
	De 1re classe.....				
	De 2e classe.....				

COMMISSIONS	GRADES	REPRÉSENTATION du personnel. — Nombre de représentants.		REPRÉSENTATION de l'administration. — Nombre de représentants.	
		Titulaires.	Suppléants.	Titulaires.	Suppléants.
	C. — *Direction générale du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes.*				
N° 1	Administrateurs civils:				
	De classe exceptionnelle...	1	1		
	De 1re classe.....	1	1		
	De 2e classe.....	1	1	5	5
	De 3e classe.....				
	Agents supérieurs de 2e classe.	2	2		
N° 2	Secrétaires d'administration:				
	De classe exceptionnelle...	1	1		
	Principaux	1	1	4	4
	De 1re classe.....	1	1		
	De 2e classe.....	1	1		

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 janvier 1950.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Pour le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MATTEO CONNET.

Modification de l'arrêté du 6 novembre 1947 portant institution de commissions administratives paritaires à l'administration des monnaies et médailles.

Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 modifié par le décret n° 48-1708 du 5 novembre 1948, portant règlements d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946 et relatifs aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires;

Vu le décret n° 49-1441 du 2 novembre 1949 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative;

Vu le décret n° 3496 du 31 décembre 1943 portant règlements d'administration publique relatifs à l'organisation du cadre et au statut des fonctionnaires de l'administration des monnaies et médailles; ensemble les textes qui l'on modifié ou complété;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1947 portant institution de commissions administratives paritaires à l'administration des monnaies et médailles;

Vu les propositions du directeur de l'administration des monnaies et médailles;

Sur le rapport du directeur du personnel et du matériel au ministère des finances,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les dispositions des articles 1er et 2 de l'arrêté du 6 novembre 1947, susvisé, sont modifiées ainsi qu'il suit:

« *Art.* 1er. — Il est institué à l'administration des monnaies et médailles trois commissions administratives paritaires compétentes respectivement à l'égard des personnels ci-après:

Commission n° 2.

« Chef du bureau des ventes.
« Chef de fabrication.
« Contrôleur au change,
« Chefs mécaniciens principaux.
« Chefs mécaniciens.

Commission n° 3.

« Chefs ouvriers principaux.
« Chefs ouvriers.
« Préposé à la vente des médailles.
« Préposé au mouvement des médailles.
« Sous-archiviste.

« *Art.* 2. — La composition des commissions administratives paritaires visées à l'article 1er est fixée conformément au tableau ci-après:

COMMISSIONS administratives paritaires.	GRADES	REPRÉSENTATION du personnel. — Nombre de représentants.		REPRÉSENTATION de l'administration. — Nombre de représentants.	
		Titulaires.	Suppléants.	Titulaires.	Suppléants.
N° 1	(Sans changement.)				
N° 2	Chef du bureau des ventes.				
	Chef de fabrication.....	1	1		
	Contrôleur au change.....			3	3
	Chefs mécaniciens principaux	1	1		
	Chefs mécaniciens.....	1	1		
N° 3	Chefs ouvriers principaux....	1	1		
	Chefs ouvriers.....	1	1		
	Préposé au mouvement des médailles			3	3
	Préposé à la vente des médailles	1	1		
	Sous-archiviste				

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 janvier 1950.

Pour le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MATTEO CONNET.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Modification des arrêtés du 6 novembre 1947 portant institution de commissions administratives paritaires dans les services départementaux des administrations des contributions directes et du cadastre de l'enregistrement, des domaines et du timbre et des contributions indirectes.

Le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947, modifié par le décret n° 48-1708 du 5 novembre 1948, portant règlements d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi n° 46-2294 précitée et relatifs aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires;

Vu le décret n° 49-1441 du 2 novembre 1949, portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative;

Vu le décret n° 48-689 du 16 avril 1948 relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère des finances;

Vu le décret n° 45-2233 du 2 octobre 1945 fixant le statut des agents du cadre complémentaire;

Vu le décret n° 48-1911 du 18 décembre 1948 portant transformation d'emplois;

Vu le décret n° 49-796 du 16 juin 1949 portant règlement d'administration publique pour la détermination des dispositions statutaires provisoires applicables aux fonctionnaires intégrés dans le corps des contrôleurs et contrôleurs principaux du ministère des finances et des affaires économiques;

Vu le décret du 20 juillet 1939 fixant le statut du personnel du service départemental des contributions directes, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété;

Vu le décret validé n° 715 du 25 mars 1943 relatif à l'organisation des cadres et au statut des fonctionnaires du service du cadastre, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété;

Vu le décret du 14 août 1931 portant statut des agents du cadre supérieur et du cadre principal du service départemental de l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété;

Vu le décret du 17 juin 1920 portant statut des agents secondaires des directions de l'enregistrement de la Seine;

Vu le décret du 16 mars 1929 portant statut des gardiens de bureau des directions des sociétés et des domaines de la Seine (cadre latéral);

Vu le décret du 4 août 1926 portant statut des timbreurs et tournefeuilles dans les départements;

Vu le décret validé du 27 mars 1941 portant statut du personnel du service départemental des contributions indirectes;

Vu le décret du 5 juin 1937 portant statut des receveurs buralistes;

Vu les arrêtés du 6 novembre 1947 instituant les commissions administratives compétentes à l'égard des personnels des services départementaux des administrations financières;

Vu les propositions du directeur général des impôts et du chef du service des domaines;

Sur le rapport du directeur du personnel et du matériel au ministère des finances,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les articles 1er et 2 des arrêtés du 6 novembre 1947 portant institution des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels des services départementaux des administrations des contributions directes et du cadastre, de l'enregistrement, des domaines et du timbre et des contributions indirectes, sont abrogés et remplacés par les dispositions suivantes:

« *Art.* 1er. — Il est institué dans les services départementaux de la direction générale des impôts et du service des domaines, des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels ci-après:

A. — CONTRIBUTIONS DIRECTES ET CADASTRE

1° *Contributions directes.*

Commission administrative paritaire n° 1.

« Directeurs.
« Directeurs adjoints, experts fiscaux et inspecteurs principaux.
« Inspecteurs principaux régionaux.
« Inspecteurs centraux de 1re catégorie.
« Inspecteurs centraux de 2e catégorie.
« Inspecteurs.
« Inspecteurs adjoints.

Commission administrative paritaire n° 2.

« Contrôleurs principaux.
« Contrôleurs.

Commission administrative paritaire n° 3.

« Agents principaux et agents d'assiette.

Commission administrative paritaire n° 4.

« Commis principaux et commis.

Commission administrative paritaire n° 5.

« Agents des cadres complémentaires de bureau et de service.

2° *Cadastre.*

Commission administrative paritaire n° 6.

« Inspecteurs en chef du cadastre.
« Inspecteurs du cadastre.
« Inspecteurs régionaux principaux des travaux cadastraux.
« Inspecteurs régionaux des travaux cadastraux.

Commission administrative paritaire n° 7.

« Ingénieurs principaux des travaux cadastraux.
« Ingénieurs des travaux cadastraux.
« Ingénieurs adjoints des travaux cadastraux.

Commission administrative paritaire n° 8.

ADJOINT PRINCIPAUX

Commission administrative paritaire n° 9.

« Techniciens principaux et techniciens.
« Contrôleurs principaux et contrôleurs.

Commission administrative paritaire n° 10.

« Agents détachés de l'administration des contributions directes et de l'administration de l'enregistrement.

Commission administrative paritaire n° 11.

« Agents principaux et agents de constatation.
« Commis principaux et commis.

Commission administrative paritaire n° 12.

« Agents des cadres complémentaires de bureau et de service.

B. — ENREGISTREMENT ET DOMAINES

Commission administrative n° 1.

« Directeurs.
« Directeurs adjoints, experts fiscaux et inspecteurs principaux.
« Inspecteurs vérificateurs, receveurs centraux de classe exceptionnelle et inspecteurs centraux de première catégorie, receveurs centraux et inspecteurs centraux de deuxième catégorie, inspecteurs, inspecteurs adjoints.

Commission administrative n° 2.

« Conservateurs et receveurs conservateurs des hypothèques.

Commission administrative n° 3.

« Contrôleurs principaux de l'enregistrement.
« Contrôleurs de l'enregistrement.

Commission administrative n° 4.

« Chefs de contrôle des hypothèques.
« Contrôleurs principaux des hypothèques.
« Contrôleurs des hypothèques.

Commission administrative n° 5.

« Agents principaux et agents de constatation de l'enregistrement.

Commission administrative n° 6.

« Agents principaux et agents de constatation des hypothèques.

Commission administrative n° 7.

« Agents secondaires des directions de la Seine.
« Gardiens de bureau des directions de la Seine.
« Timbreurs et tournefeuilles dans les départements.

Commission administrative n° 8.

« Agents des cadres complémentaires de bureau et de service.

C. — CONTRIBUTIONS INDIRECTES

Commission administrative n° 1.

« Directeurs.
« Directeurs adjoints.
« Experts fiscaux.
« Sous-directeurs et inspecteurs principaux.
« Inspecteurs centraux de 1re catégorie.
« Inspecteurs centraux de 2e catégorie.
« Inspecteurs.
« Inspecteurs adjoints.

Commission administrative n° 2.

« Receveurs principaux et entreposeurs spéciaux des tabacs de la Seine.
« Receveurs principaux et receveurs principaux entreposeurs de 1re et 2e catégorie.
« Entreposeurs spéciaux des tabacs de 1re et de 2e catégorie.
« Receveurs centraux.
« Receveurs entreposeurs.
« Préposés à la vente directe des tabacs de luxe à Paris.
« Entreposeurs spéciaux des tabacs d'exportation et des poudres à feu.

Commission administrative n° 3.

« Contrôleurs principaux.
« Contrôleurs.

Commission administrative n° 4.

« Agents principaux et agents de constatation.
« Commis principaux et commis.

Commission administrative n° 5.

« Receveurs buralistes fonctionnaires.

Commission administrative n° 6.

« Agents des cadres complémentaires de bureau et de service.

« *Art. 2.* — La composition des commissions administratives paritaires visées à l'article 1er est fixée comme suit :

COMMISSIONS administratives.	GRADES	REPRÉSENTATION du personnel. — Nombre de membres. Titulaires.	du personnel. — Nombre de membres. Suppléants.	de l'administration. — Nombre de membres. Titulaires.	de l'administration. — Nombre de membres. Suppléants.
	a) *Contributions directes et cadastre.*				
	Contributions directes.				
	Directeurs	2	2		
	Directeurs adjoints, experts fiscaux et inspecteurs principaux	2	2		
N° 1	Inspecteurs principaux régionaux	2	2	14	14
	Inspecteurs centraux 1re catégorie	2	2		
	Inspecteurs centraux 2e catégorie	2	2		
	Inspecteurs	2	2		
	Inspecteurs adjoints	2	2		
N° 2	Contrôleurs principaux	2	2	4	4
	Contrôleurs	2	2		
N° 3	Agents principaux et agents d'assiette	4	4	4	4
N° 4	Commis principaux et commis	4	4	4	4
N° 5	Agents des cadres complémentaires de bureau et de service	4	4	4	4
	Cadastre.				
	Inspecteurs en chef du cadastre	1	1		
	Inspecteurs du cadastre	1	1		
N° 6	Inspecteurs régionaux principaux des travaux cadastraux	1	1	4	4
	Inspecteurs régionaux des travaux cadastraux	1	1		
	Ingénieurs principaux des travaux cadastraux	2	2		
N° 7	Ingénieurs des travaux cadastraux	2	2	6	6
	Ingénieurs adjoints des travaux cadastraux	2	2		
N° 8	Adjoints principaux	4	4	4	4
	Techniciens géomètres principaux et techniciens géomètres	2	2		
N° 9	Techniciens dessinateurs principaux et techniciens dessinateurs	2	2	7	
	Techniciens calculateurs principaux et techniciens calculateurs	2	2		
	Contrôleurs principaux et contrôleurs	1	1		
	Inspecteurs principaux régionaux	1	1		
	Inspecteurs principaux	2	2		
N° 10	Inspecteurs centraux de 1re catégorie	1	1	7	7
	Inspecteurs centraux de 2e catégorie	2	2		
	Inspecteurs	1	1		
	Agents principaux et agents de constatation	1	1		
N° 11	Commis principaux et commis	2	2	3	3
N° 12	Agents des cadres complémentaires de bureau et de service	4	4	4	4

COMMISSIONS administratives.	GRADES	REPRÉSENTATION du personnel. — Nombre de membres. Titulaires.	du personnel. — Nombre de membres. Suppléants.	de l'administration. — Nombre de membres. Titulaires.	de l'administration. — Nombre de membres. Suppléants.
	b) *Enregistrement et domaines.*				
	Directeurs	2	2		
	Directeurs adjoints, experts fiscaux et inspecteurs principaux	2	2		
	Inspecteurs vérificateurs	2	2		
N° 1	Receveurs centraux de classe exceptionnelle et inspecteurs centraux de 1re catégorie	2	2	14	14
	Receveurs centraux et inspecteurs centraux de 2e catégorie	2	2		
	Inspecteurs	2	2		
	Inspecteurs adjoints	2	2		
N° 2	Conservateurs et receveurs conservateurs des hypothèques	4	4	4	4
N° 3	Contrôleurs principaux de l'enregistrement	2	2	4	4
	Contrôleurs de l'enregistrement	2	2		
N° 4	Chefs de contrôle des hypothèques	2	2	6	6
	Contrôleurs principaux des hypothèques	2	2		
	Contrôleurs des hypothèques	2	2		
N° 5	Agents principaux et agents de constatation de l'enregistrement	4	4	4	4
N° 6	Agents principaux et agents de constatation des hypothèques	4	4	4	4
N° 7	Agents secondaires des directions de l'enregistrement de la Seine	1	1	3	3
	Gardiens de bureau des directions de la Seine	1	1		
	Timbreurs et tournefeuilles	1	1		
N° 8	Agents des cadres complémentaires de bureau et de service	4	4	4	4
	c) *Contributions indirectes.*				
	Directeurs	2	2		
	Directeurs adjoints, experts fiscaux, sous-directeurs et inspecteurs principaux	2	2		
N° 1	Inspecteurs centraux de 1re catégorie	2	2	12	12
	Inspecteurs centraux de 2e catégorie	2	2		
	Inspecteurs	2	2		
	Inspecteurs adjoints	2	2		
	Receveurs principaux et entreposeurs spéciaux des tabacs de la Seine				
	Receveurs principaux et receveurs principaux entreposeurs de 1re et 2e catégorie	2	2		
	Entreposeurs spéciaux des tabacs de 1re et 2e catégorie.				
N° 2	Receveurs centraux de classe exceptionnelle			4	4
	Receveurs centraux des autres classes				
	Receveurs entreposeurs				
	Préposés à la vente directe des tabacs de luxe à Paris	2	2		
	Entreposeurs des tabacs d'exportation et des poudres à feu				
N° 3	Contrôleurs principaux	2	2	4	4
	Contrôleurs	2	2		
N° 4	Agents principaux et agents de constatation	4	4	4	4
	Commis principaux et commis				
N° 5	Receveurs buralistes fonctionnaires	4	4	4	4
N° 6	Agents des cadres complémentaires de bureau et de service	4	4	4	4

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 janvier 1950.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Pour le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative et par délégation:

Le directeur du cabinet,
MATTEO CONNET.

Modification de l'arrêté du 6 novembre 1947 portant institution de commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels du cadre métropolitain des contributions diverses d'Algérie.

Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947, modifié par le décret n° 48-1708 du 5 novembre 1948 portant règlements d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946, et relatifs aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires;

Vu le décret n° 49-1441 du 2 novembre 1949 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative;

Vu le décret du 5 novembre 1931, ensemble les textes qui l'ont complété ou modifié, portant statut du personnel du cadre métropolitain des contributions diverses d'Algérie;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1947 instituant les commissions administratives paritaires compétentes à l'égard du personnel du cadre métropolitain des contributions diverses d'Algérie;

Sur le rapport du directeur du personnel et du matériel au ministère des finances,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les dispositions des articles 1er et 2 de l'arrêté du 6 novembre 1947 instituant des commissions administratives paritaires pour le personnel du cadre métropolitain des contributions diverses d'Algérie sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes:

« *Art.* 1er. — Il est institué, pour le personnel du cadre métropolitain des contributions diverses d'Algérie, deux commissions administratives paritaires compétentes respectivement à l'égard des personnels ci-après:

Commission administrative n° 1.

« Directeurs.
« Directeurs adjoints.
« Experts fiscaux.
« Inspecteurs principaux.
« Inspecteurs centraux de 1re catégorie.
« Inspecteurs centraux de 2e catégorie.
« Inspecteurs.
« Inspecteurs adjoints.

Commission administrative n° 2.

« Receveurs.

« *Art.* 2. — La composition des commissions administratives paritaires, visées à l'article 1er, est fixée ainsi qu'il suit:

COMMISSIONS administratives.	GRADES	REPRÉSENTANTS du personnel. Titulaires.	du personnel. Suppléants.	de l'administration. Titulaires.	de l'administration. Suppléants.
N° 1	Directeurs	1	1	11	11
	Directeurs adjoints	2	2		
	Experts fiscaux				
	Inspecteurs principaux				
	Inspecteurs centraux de 1re catégorie	2	2		
	Inspecteurs centraux de 2e catégorie	2	2		
	Inspecteurs	2	2		
	Inspecteurs adjoints	2	2		
N° 2	Receveurs	4	4	4	4

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 27 janvier 1950.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Pour le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative et par délégation:

Le directeur du cabinet,
MATTEO CONNET.

Modification de l'arrêté du 6 novembre 1947 portant institution de commissions administratives paritaires à la cour des comptes (service administratif et service intérieur).

Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947, modifié par le décret n° 48-1708 du 5 novembre 1948, portant règlements d'administration publique et relatifs aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires;

Vu le décret n° 49-1441 du 2 novembre 1949 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative;

Vu le décret du 11 décembre 1931 portant organisation du personnel administratif et du service intérieur de la cour des comptes, ensemble les textes qui l'ont complété ou modifié;

Vu le décret du 9 octobre 1945 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 14 de l'ordonnance du 9 octobre 1945, relatif au corps des secrétaires d'administration, ensemble les textes qui l'ont complété ou modifié;

Vu le décret n° 47-1236 du 7 juillet 1947 modifié portant règlement d'administration publique et relatif à l'organisation dans les administrations centrales des ministères et les administrations assimilées, des cadres d'adjoints administratifs et d'employés de bureau et à la fixation du statut de ces fonctionnaires;

Vu le décret n° 47-1237 du 7 juillet 1947 modifié portant règlement d'administration publique et relatif à l'organisation dans les administrations centrales des ministères et administrations assimilées des cadres de secrétaires sténodactyliographes et de sténodactylographes et à la fixation du statut de ces fonctionnaires;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1947 portant institution de commissions administratives paritaires à la cour des comptes (service administratif et service intérieur);

Vu les propositions du premier président de la cour des comptes;

Sur le rapport du directeur du personnel et du matériel au ministère des finances,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les articles 1er et 2 de l'arrêté susvisé du 6 novembre 1947 sont abrogés et remplacés par les dispositions suivantes:

« *Art.* 1er. — Il est institué à la cour des comptes (service administratif et service intérieur) trois commissions administratives paritaires compétentes respectivement à l'égard des personnels désignés ci-dessous:

A. — SERVICE ADMINISTRATIF

Commission administrative paritaire n° 1.

« Greffiers et chefs de service.
« Secrétaires d'administration.
« Sous-chefs.

Commission administrative paritaire n° 2.

« Commis principaux et commis.
« Dames sténodactylographes.

B. — SERVICE INTÉRIEUR

Commission administrative paritaire n° 3.

« Chef surveillant.
« Aide-bibliothécaire.
« Ouvrier mécanicien électricien.
« Standardistes.
« Huissiers de direction.
« Gardiens de bureau et hommes de peine.

« *Art.* 2. — La composition des commissions administratives paritaires visées à l'article 1er est fixée ainsi qu'il suit:

COMMISSIONS administratives paritaires.	GRADES	REPRÉSENTATION du personnel. — Nombre de représentants. Titulaires.	du personnel. — Nombre de représentants. Suppléants.	de l'administration. — Nombre de représentants. Titulaires.	de l'administration. — Nombre de représentants. Suppléants.
N° 1	Greffiers et chefs de service.	1	1	3	3
	Secrétaires d'administration et sous-chefs	2	2		
N° 2	Commis principaux et commis	1	1	2	2
	Dames sténodactylographes	1	1		
N° 3	Ouvrier mécanicien électricien	1	1	4	4
	Chef surveillant				
	Aide-bibliothécaire				
	Standardistes				
	Huissiers de direction	1	1		
	Gardiens de bureau	2	2		
	Hommes de peine				

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 janvier 1950.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Pour le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MATTEO CONNET.

Modification de l'arrêté du 6 novembre 1947 instituant des commissions administratives paritaires à la direction générale des douanes et droits indirects (services extérieurs).

Le ministre des finances et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947, modifié par le décret n° 48-1708 du 5 novembre 1948, portant règlements d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946 et relatifs aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires;

Vu le décret n° 49-1441 du 2 novembre 1949 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative;

Vu le décret n° 46-1651 du 19 juillet 1946, modifié par le décret n° 46-2927 du 27 décembre 1946, relatifs à l'organisation des services extérieurs des douanes;

Vu le décret du 2 octobre 1945 fixant les conditions de recrutement et le statut des agents des cadres complémentaires;

Vu la loi de finances du 31 décembre 1948;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1947 instituant des commissions administratives paritaires à la direction générale des douanes (services extérieurs);

Vu les propositions du directeur général des douanes et droits indirects;

Sur le rapport du directeur du personnel et du matériel au ministère des finances,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les articles 1er et 2 de l'arrêté susvisé du 6 novembre 1947 sont modifiés ainsi qu'il suit:

« *Art.* 1er. — § 1er. — Il est institué à la direction générale des douanes et droits indirects (services extérieurs) cinq commissions administratives paritaires compétentes respectivement à l'égard des personnels ci-dessous:

Commission administrative paritaire n° 1.

« Directeurs.
« Directeurs adjoints.
« Sous-directeurs.
« Inspecteurs principaux.
« Receveurs principaux.
« Inspecteurs centraux.
« Inspecteurs.
« Inspecteurs adjoints.

Commission administrative paritaire n° 2.

« Contrôleurs principaux.
« Contrôleurs adjoints.
« Contrôleurs.

Commission administrative paritaire n° 3.

« Agents principaux de constatation.
« Agents de constatation.
« Commis principaux.
« Commis.
« Agents du cadre complémentaire de bureau.

Commission administrative paritaire n° 4.

(Sans changement.)

Commission administrative paritaire n° 5.

« Gardes-magasins, brigadiers-chefs et premiers maîtres.
« Brigadiers et patrons.
« Préposés et matelots.
« Agents du cadre complémentaire de service.

« § 2. — (Sans changement.)

« *Art.* 2. — § 1er. — La composition des commissions administratives paritaires visées au paragraphe 1er de l'article 1er est fixée comme suit:

COMMISSIONS administratives.	GRADES	REPRÉSENTATION du personnel. — Nombre de représentants.		REPRÉSENTATION de l'administration. — Nombre de représentants.	
		Titulaires.	Suppléants.	Titulaires.	Suppléants.
N° 1	Directeurs	2	2	14	14
	Directeurs adjoints, sous-directeurs et inspecteurs principaux	2	2		
	Receveurs principaux	2	2		
	Inspecteurs centraux 1re catégorie	2	2		
	Inspecteurs centraux 2e catégorie	2	2		
	Inspecteurs	2	2		
	Inspecteurs adjoints	2	2		
N° 2	Contrôleurs principaux	2	2	4	4
	Contrôleurs adjoints	2	2		
	Contrôleurs				
N° 3	Agents principaux et agents de constatation	2	2	2	2
	Commis principaux et commis				
	Agents du cadre complémentaire de bureau				
N° 4	(Sans changement.)				
N° 5	Gardes-magasins, brigadiers-chefs et premiers maîtres	2	2	6	6
	Brigadiers et patrons	2	2		
	Préposés et matelots	2	2		
	Agents du cadre complémentaire de service				

« § 2. — (Sans changement.) »

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 janvier 1950.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Pour le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative, et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MATTEO CONNET.

Modification et complément de l'arrêté du 6 novembre 1947 portant institution de commissions administratives paritaires du service des alcools.

Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946, portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947, modifié par le décret n° 48-1708 du 5 novembre 1948, portant règlements d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946 et relatifs aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires;

Vu le décret n° 49-1441 du 2 novembre 1949 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative;

Vu l'acte dit décret n° 2577 du 24 septembre 1943 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation du cadre et au statut des fonctionnaires du service des alcools;

Vu le décret n° 49-796 du 16 juin 1946 portant règlement d'administration publique pour la détermination des dispositions statutaires provisoires applicables aux fonctionnaires intégrés dans le corps des contrôleurs et contrôleurs principaux du ministère des finances et des affaires économiques;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1947 portant institution de commissions administratives paritaires au service des alcools;

Vu les propositions du directeur du service des alcools;

Sur le rapport du directeur du personnel et du matériel au ministère des finances,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les articles 1er et 2 de l'arrêté susvisé du 6 novembre 1947 sont modifiés ainsi qu'il suit:

« *Art.* 1er. — Il est institué au service des alcools cinq commissions administratives paritaires compétentes respectivement à l'égard des personnels désignés ci-dessous:

. . . . . .

Commission administrative paritaire n° 3.

« Contrôleurs principaux et contrôleurs.

Commission administrative paritaire n° 4.

« Agents principaux et agents de constatation.
« Agents détachés de l'administration centrale des finances ayant grade de commis.

Commission administrative paritaire n° 5.

« Agents des cadres complémentaires de bureau et de service ».

« *Art.* 2. — La composition des commissions administratives paritaires visées à l'article 1er est fixée ainsi qu'il suit:

COMMISSIONS administratives.	GRADES	REPRÉSENTATION du personnel. — Nombre de représentants.		REPRÉSENTATION de l'administration. — Nombre de représentants.	
		Titulaires.	Suppléants.	Titulaires.	Suppléants.
. . . .	. . . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
N° 3	Contrôleurs principaux.....	1	1	2	2
	Contrôleurs	1	1		
N° 4	Agents principaux de constatation	1	1	2	2
	Agents de constatation.....				
	Agents détachés de l'administration centrale des finances	1	1		
N° 5	Agents du cadre complémentaire de bureau.....	1	1	2	2
	Agents du cadre complémentaire de service.....	1	1		

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 janvier 1950.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Pour le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative, et par délégation:
MATTEO CONNET.

Modification de l'arrêté du 6 novembre 1947 portant institution de commissions administratives paritaires à la direction générale du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes.

Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947, modifié par le décret n° 48-1708 du 5 novembre 1948, portant règlements d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946 et relatifs aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires;

Vu le décret n° 49-1441 du 2 novembre 1949 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative;

Vu les décrets des 23 février 1924, 12 novembre 1934, 13 novembre 1921 portant organisation des personnels du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes, ensemble les décrets qui les ont modifiés ou complétés;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1947 portant institution de commissions administratives paritaires à la direction générale du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes;

Vu les propositions du directeur général du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes;

Sur le rapport du directeur du personnel et du matériel au ministère des finances,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les dispositions des articles 1er et 2 de l'arrêté susvisé du 6 novembre 1947 sont modifiées ainsi qu'il suit:

« *Art.* 1er. — Il est institué à la direction générale du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes, sept commissions administratives paritaires compétentes respectivement à l'égard des personnels désignés ci-dessous:

A. — CADRES TECHNIQUES ET DE LA FABRICATION

. . . . . .

Commission paritaire n° 3.

« Chefs de section principaux de manufacture.
« Chefs de section de manufacture.
« Chefs d'atelier principaux de magasin de transit.
« Chefs d'atelier principaux de magasin de culture.
« Chefs d'atelier de manufacture et de magasin.

Commission paritaire n° 4.

« Concierges.
« Gardiens de bureau.

. . . . . .

B. — AUTRES CADRES (sans changement).

« *Art.* 2. — La composition des commissions visées à l'article 1er est fixée ainsi qu'il suit:

COMMISSIONS administratives paritaires.	GRADES	REPRÉSENTATION du personnel. — Nombre de représentants.		REPRÉSENTATION de l'administration. — Nombre de représentants.	
		Titulaires.	Suppléants.	Titulaires.	Suppléants.
	A. — Cadres techniques et de la fabrication.				
. . . .	. . . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
N° 3	Chefs de section principaux de manufacture	2	2	9	9
	Chefs de section de manufacture	2	2		
	Chefs d'atelier principaux de magasin de transit.....	1	1		
	Chefs d'atelier principaux de magasin de culture	2	2		
	Chefs d'atelier de manufacture et de magasin.....	2	2		
N° 4	Concierges	2	2	4	4
	Gardiens de bureau.....	2	2		
. . . .	. . . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
	B. — Autres cadres. (Sans changement.)				

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 janvier 1950.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Pour le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MATTEO CONNET.

Modification de l'arrêté du 6 novembre 1947 portant institution de commissions administratives paritaires au service des laboratoires du ministère des finances.

Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947, modifié par le décret n° 48-1708 du 5 novembre 1948, portant règlements d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946 et relatifs aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires;

Vu le décret n° 49-1441 du 2 novembre 1949 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative;
Vu le décret du 10 février 1932 portant organisation du service des laboratoires, ensemble les décrets qui l'ont modifié ou complété;
Vu le décret n° 46-317 du 27 février 1946 portant création de cadres complémentaires de bureau et de service au service des laboratoires;
Vu l'arrêté du 6 novembre 1947 instituant des commissions administratives paritaires au service des laboratoires du ministère des finances;
Vu les propositions du chef du service des laboratoires;
Sur le rapport du directeur du personnel et du matériel au ministère des finances;

Arrêtent:

Art. 1er. — Les dispositions des articles 1er et 2 de l'arrêté susvisé du 6 novembre 1947 sont modifiées ainsi qu'il suit:

« *Art.* 1er. — . . . . . .

Commission administrative paritaire n° 1.

« Chef du service technique des laboratoires.
« Ingénieur chimiste en chef adjoint du laboratoire central.
« Ingénieurs chimistes en chef de province et ingénieurs chimistes principaux de Paris
« Ingénieurs chimistes principaux de province.
« Ingénieurs chimistes.

. . . . . .

« *Art.* 2. — La composition des commissions administratives paritaires visées à l'article 1er est fixée comme suit:

COMMISSIONS administratives.	GRADES	REPRÉSENTATION du personnel. — Nombre de représentants. Titulaires.	Suppléants.	REPRÉSENTATION de l'administration. — Nombre de représentants. Titulaires.	Suppléants.
N° 1	Chef du service technique des laboratoires				
	Ingénieur chimiste en chef adjoint du laboratoire central	2	2		
	Ingénieurs chimistes en chef des laboratoires de province			5	5
	Ingénieurs chimistes principaux du laboratoire central.				
	Ingénieurs chimistes principaux de province.....	1	1		
	Ingénieurs chimistes de Paris et de province	2	2		
. . . .	. . . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 janvier 1950.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Pour le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MATTEO CONNET.

Date des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires instituées au ministère des finances et des affaires économiques.

Le ministre des finances et des affaires économiques, et le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,
Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;
Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 modifié par le décret n° 48-1708 du 5 novembre 1948, portant règlements d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946, et relatifs aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires;
Vu le décret n° 49-1441 du 2 novembre 1949 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative;
Vu l'arrêté du 6 novembre 1947 fixant les conditions de vote par correspondance en vue de l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires instituées au ministère des finances;
Vu les arrêtés des 6 et 13 novembre 1947, 9 juillet et 9 décembre 1948 et 7 février 1949, ensemble les textes qui les ont complétés ou modifiés, instituant des commissions administratives paritaires dans les administrations ou services relevant du ministère des finances;
Vu les arrêtés du 10 décembre 1947, précisant les modalités de l'élection des représentants du personnel au sein des commissions administratives paritaires de l'administration des finances;
Sur le rapport du directeur du personnel et du matériel au ministère des finances,

Arrêtent:

Art. 1er. — La date des élections pour le renouvellement des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires des administrations ou services relevant du ministère des finances est fixée au 22 février 1950.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 janvier 1950.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Pour le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MATTEO CONNET.

Modalités d'application du décret du 19 janvier 1950 portant création d'un comité de revision douanière.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Vu le décret du 19 janvier 1950 portant création d'un comité de revision douanière,

Arrête:

Art. 1er. — Le comité de revision douanière est composé comme suit:

MM

Lécuyer, directeur honoraire, conseiller technique au ministère des affaires étrangères, président.
Leenhardt, député des Bouches-du-Rhône, président de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, membre,
Brasart, conseiller d'Etat, membre.
Blum-Picard, vice-président du conseil général des mines, membre.
Escoube, conseiller référendaire à la cour des comptes, membre.

Art. 2. — Pour être valables, les avis du comité doivent être rendus par au moins trois des membres.

Art. 3. — Le secrétaire général du comité sera nommé par arrêté du secrétaire d'Etat aux finances (affaires économiques).

Art. 4. — Le comité sera assisté de rapporteurs désignés par arrêté du ministre des finances et des affaires économiques.

Art. 5. — Le président, les membres et les rapporteurs pourront se faire communiquer tous renseignements et documents utiles par les administrations intéressées, les groupements professionnels et les syndicats de production et de consommation, et effectuer toutes enquêtes nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Art. 6. — Le rapport du comité devra être déposé avant le 30 septembre 1950.

Art. 7. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 janvier 1950.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN FILIPPI.

Le secrétaire d'Etat aux finances (affaires économiques),
ROBERT BURON.

Nomination du secrétaire général du comité de revision douanière.

Le secrétaire d'Etat aux finances (affaires économiques),
Vu le décret du 19 janvier 1950 portant création d'un comité de revision douanière;
Vu l'arrêté du 27 janvier 1950 fixant les modalités d'application du décret susvisé, et notamment l'article 3 dudit arrêté,

Arrête:

Art. 1er. — M. Larre (René), inspecteur des finances, chef du service des tarifs douaniers et de la législation du commerce extérieur, est nommé secrétaire général du comité de revision douanière.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 janvier 1950.

Le secrétaire d'Etat aux finances (affaires économiques),
ROBERT BURON.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 27 janvier 1950 mettant fin aux fonctions du directeur du centre national de la recherche scientifique.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale,

Vu l'ordonnance du 20 novembre 1944 portant réorganisation de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale;

Vu l'ordonnance du 2 novembre 1945 portant réorganisation du centre national de la recherche scientifique;

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Il est mis fin aux fonctions de directeur du centre national de la recherche scientifique de M. Georges Teissier, professeur à la faculté des sciences de l'université de Paris.

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 janvier 1950.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
GEORGES BIDAULT.

Le ministre de l'éducation nationale,
YVON DELBOS.

Date de l'examen probatoire de culture générale en vue du professorat d'enseignement ménager familial.

Le ministre de la santé publique et de la population et le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,

Vu l'arrêté du 7 mai 1943 portant institution du diplôme de monitrice d'enseignement ménager familial;

Vu l'arrêté du 6 décembre 1943 portant institution du diplôme de professeur d'enseignement ménager familial;

Vu le décret n° 49-1502 du 29 octobre 1949 portant délégation d'attribution au secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports;

Sur la proposition du directeur général de l'enseignement technique et du directeur général de la population et de l'entr'aide,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les épreuves écrites de l'examen probatoire de culture générale institué par l'article 2 de l'arrêté du 6 décembre 1943, portant organisation de l'examen de professeur d'enseignement ménager familial, auront lieu les 24 et 25 février 1950.

Les inscriptions sont reçues au secrétariat d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports, direction de l'enseignement technique, 5e bureau, 34, rue de Châteaudun, Paris (9e), jusqu'au 25 janvier 1950.

Art. 2. — Le directeur général de la population et de l'entr'aide et le directeur général de l'enseignement technique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 janvier 1950.

Pour le ministre de la santé publique et de la population et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT WIRTH.

Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,
ANDRÉ MORICE.

Dates des épreuves écrites des examens de monitrice et de professeur d'enseignement ménager familial.

Le ministre de la santé publique et de la population et le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,

Vu l'arrêté du 7 mai 1943 portant règlement du diplôme de monitrice d'enseignement ménager familial;

Vu l'arrêté du 6 décembre 1943 portant règlement du diplôme de professeur d'enseignement ménager familial;

Vu le décret n° 49-1502 du 29 octobre 1949 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports;

Sur la proposition du directeur général de l'enseignement technique et du directeur général de la population et de l'entr'aide,

Arrêtent:

Art. 1er. — La première série d'épreuves écrites et pratiques de l'examen de monitrice d'enseignement ménager familial aura lieu les 15, 16 et 17 mai 1950.

Les inscriptions sont reçues jusqu'au 31 mars 1950 au chef-lieu de chaque académie.

Art. 2. — Les épreuves écrites de l'examen de professeur d'enseignement ménager familial auront lieu les 22, 23, 24 et 25 mai 1950.

Les inscriptions sont reçues au secrétariat d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports, 5e bureau de la direction de l'enseignement technique, 34, rue de Châteaudun, Paris (9e), jusqu'au 21 mars 1949 pour l'examen de professeur d'enseignement ménager familial.

Art. 3. — Le directeur général de la population et de l'entr'aide et le directeur général de l'enseignement technique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 janvier 1950.

Pour le ministre de la santé publique et de la population:
Le directeur du cabinet,
ROBERT WIRTH.

Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,
ANDRÉ MORICE.

Création, sur le plan national, de deux brevets professionnels.

Par arrêté du 12 janvier 1950, ont été créés sur le plan national deux brevets professionnels pour les professions de:

Teinturier nettoyeur.

Détacheur apprêteur (détacheuse apprêteuse).

Le texte de l'arrêté, les règlements et programmes annexés seront publiés au *Bulletin officiel* de l'éducation nationale.

Conditions dans lesquelles il sera dressé inventaire de l'équipement laissé à la disposition des centres d'apprentissage privés.

Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,

Vu la loi n° 49-230 du 21 février 1949 portant statut des centres d'apprentissage;

Vu le décret n° 49-1502 du 29 octobre 1949 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports;

Vu l'arrêté du 27 juillet 1949 portant classement des centres d'apprentissage,

Arrête:

Art. 1er. — L'inventaire de l'équipement acquis sur les fonds de l'Etat, ou au moyen de subventions faites par lui, laissé à la disposition des établissements classés privés, devra être dressé dans le délai d'un mois à dater de la publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la République française.

Art. 2. — Cet inventaire sera établi contradictoirement et signé par le représentant qualifié de l'organisme au profit duquel l'établissement a été classé centre privé, ainsi que par l'inspecteur principal de l'enseignement technique de l'académie ou son représentant, au nom de l'Etat.

Il spécifiera pour chaque objet l'état de celui-ci à la date de passation de l'inventaire.

Cet inventaire sera établi en trois grands exemplaires, dont l'un sera conservé à l'établissement, l'autre par l'inspection principale de l'enseignement technique et le troisième transmis au secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports.

Art. 3. — Le matériel inventorié, qui demeure la propriété de l'Etat, ne pouvant être laissé à la disposition des bénéficiaires qu'autant qu'il sera affecté à la formation professionnelle, il appartiendra aux inspecteurs de l'enseignement technique de s'assurer de l'observation de cette prescription.

Art. 4. — Le maintien du matériel inventorié à la disposition de l'établissement classé privé constitue un prêt à usage et les dispositions des articles 1875 et suivants du code civil seront applicables en l'espèce.

Art. 5. — Le directeur général de l'enseignement technique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 janvier 1950.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le chef de cabinet,
CLAUDE LECLERCQ.

Création de certificats d'aptitude professionnelle dans le département de la Creuse.

Par arrêté en date du 16 janvier 1950, il a été créé dans le département de la Creuse six certificats d'aptitude professionnelle de charpentier, serrurier, menuisier, maçon, tailleur de pierre, peintre.

Création de laboratoires à l'école pratique des hautes études.

Par arrêté du 19 janvier 1950, sont créés à la troisième section de l'école pratique des hautes études:

1° En remplacement du laboratoire d'ethnologie (dernier titulaire: M. Rivet, admis à la retraite): un laboratoire de biophysique du système nerveux sis à la faculté des sciences de l'université de Paris.
M. le professeur A.-M. Monnier est nommé directeur non appointé de ce laboratoire.

2° En remplacement du laboratoire de botanique (dernier titulaire: M. Blaringhem, admis à la retraite): un laboratoire d'histophysiologie végétale sis au P. C. B., rue Cuvier.
M. le professeur Gautheret est nommé directeur non appointé de ce laboratoire.

3° En remplacement du laboratoire de physiopathologie nerveuse (dernier titulaire: M. le docteur Tournay, directeur non appointé, atteint par la limite d'âge): un laboratoire de physiologie des fonctions, sis à la faculté de médecine de l'université de Strasbourg.
M. le professeur Kayser est nommé directeur non appointé de ce laboratoire.

Nomination d'un membre du conseil académique de l'académie de Strasbourg.

Par arrêté du 16 janvier 1950, M. Michel, adjoint au maire de Mulhouse, a été nommé à ce titre membre du conseil académique de l'académie de Strasbourg, en remplacement de M. Choulet, conseiller municipal de Mulhouse, démissionnaire.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret n° 50-129 du 20 janvier 1950 portant modification des conditions d'attribution et relèvement des taux de l'indemnité de réinstallation du personnel colonial.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer, du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu la loi du 21 mars 1948 portant prise en charge par l'Etat de certains personnels relevant du ministère de la France d'outre-mer;

Vu les décrets des 12 décembre 1923 et 19 juin 1931 instituant une indemnité de réinstallation en faveur du personnel de l'Indochine et celui des autres territoires;

Vu le décret du 6 octobre 1934 supprimant cette indemnité sous réserve de dispositions transitoires;

Vu le décret du 24 octobre 1935 relatif à la prise en compte des services militaires accomplis pendant la guerre 1914-1918 pour l'attribution de cette indemnité;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le bénéfice de l'indemnité de réinstallation prévue par les décrets des 12 décembre 1923, 19 juin 1931, 24 octobre 1935 et 6 octobre 1934 est étendu aux fonctionnaires européens en service en Indochine, qui ne comptaient pas dix ans de présence effective outre-mer au 1er janvier 1935, mais qui totalisaient quinze années de présence effective dans ce territoire au 1er septembre 1944.

Les taux applicables sont ceux prévus à l'article 2 ci-après.

Toutefois, les fonctionnaires visés au présent article bénéficieront de l'indemnité de réinstallation même lorsque, mis à la retraite antérieurement au 1er septembre 1944, après quinze ans de services effectifs en Indochine, ils n'auront pu rejoindre leur territoire de retraite qu'après cette date, par suite de l'interruption des communications résultant de l'état de guerre.

Art. 2. — Les fonctionnaires visés à l'article 1er ci-dessus ainsi que ceux admis au bénéfice de l'indemnité de réinstallation prévue par le décret du 6 octobre 1934 bénéficieront, à compter du 1er septembre 1944, des taux ci-après fixés:

Par année de présence effective outre-mer..... 3.000 F

sans pouvoir dépasser, pour les célibataires, mariés ou veufs:

Sans enfant mineur..... 25.000 F
Avec enfant mineur..... 50.000 F

Art. 3. — Les services accomplis en Indochine ou dans les autres territoires après le 1er janvier 1935 par les fonctionnaires bénéficiant du décret susvisé du 6 octobre 1934 entreront en compte dans le calcul du montant de ladite indemnité sans que les limites fixées à l'article précédent puissent être dépassées.

Art. 4. — Le ministre de la France d'outre-mer, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui prendra effet pour compter du 1er septembre 1944 et sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 20 janvier 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la France d'outre-mer,
JEAN LETOURNEAU.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,
JEAN BIONDI.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Décret n° 50-130 du 25 janvier 1950 relatif au reclassement des chiffreurs du ministère des affaires étrangères dégagés des cadres dans le cadre général du chiffre colonial.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer et du secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,

Vu le décret du 3 novembre 1945 portant réorganisation du service du chiffre colonial;

Vu la loi n° 48-1437 du 14 septembre 1948, et notamment son article 14 relatif à l'organisation des concours pour le recrutement des personnels de l'Etat;

Vu le décret n° 48-1835 du 3 décembre 1948 relatif au reclassement des personnels titulaires de l'Etat dégagés des cadres par mesure de compression budgétaire;

Vu le décret n° 49-50 du 11 janvier 1949 relatif au reclassement des fonctionnaires de l'Etat dégagés des cadres en exécution de la loi du 3 septembre 1947, modifiée par la loi du 22 juillet 1948;

Vu l'arrêté n° 1527 du 7 novembre 1949 modifiant l'arrêté du 14 juin 1949 relatif à l'ouverture d'un concours pour le recrutement de douze chiffreurs coloniaux stagiaires,

Décrète:

Art. 1er. — Par dérogation aux dispositions du décret du 3 novembre 1945 réorganisant le service du chiffre colonial, le ministre de la France d'outre-mer pourra nommer dans le cadre général du chiffre colonial, jusqu'à concurrence de trois emplois, les chiffreurs du ministère des affaires étrangères dégagés des cadres par mesure de compression budgétaire.

Art. 2. — La commission de classement prévue à l'article 17 du décret du 3 novembre 1945 susvisé examinera les candidatures présentées par le ministre du travail et de la sécurité sociale (centre d'orientation et de réemploi) et statuera sur les conditions d'intégration des candidats retenus.

Art. 3. — La commission devra tenir compte, pour la détermination du grade et de la classe d'intégration, de la carrière du candidat, de son grade et de sa classe dans son ancien cadre, ainsi que de la notation dont il a fait l'objet.

Art. 4. — Les nominations ne pourront être prononcées que dans la limite des vacances existant dans les différents grades, et jusqu'au grade de premier chiffreur inclusivement.

Art. 5. — Les candidats ne pourront avoir dépassé l'âge de quarante ans au 31 décembre 1949.

Art. 6. — Les candidats nommés seront astreints à la période d'essai prévue par l'article 2 du décret du 11 janvier 1949 susvisé, qui est fixée à un an.

A l'expiration de cette période, ils seront soumis à l'examen de fin de stage prévu par l'article 12 du décret du 3 novembre 1945.

Art. 7. — Le ministre de la France d'outre-mer et le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 janvier 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la France d'outre-mer,

JEAN LETOURNEAU.

Le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,

JEAN BIONDI.

Décret n° 50-86 déterminant les mesures nécessaires pour régler la situation de certaines catégories de fonctionnaires d'Indochine.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 janvier 1950 : page 712, article 3, sixième alinéa, au lieu de: « ... caisse internationale de retraites... », lire: « ... caisse intercoloniale de retraites... » (le reste sans changement).

Mise en position de mission en Indochine d'un conseiller d'Etat.

Par arrêté en date du 23 janvier 1950, M. Lachaze, conseiller d'Etat, est chargé de mission auprès du haut commissaire en Indochine en vue d'étudier, dans le cadre des accords passés entre la France et les Etats associés, les problèmes relatifs au contentieux administratif.

Mise en position de mission en France du secrétaire général des établissements français dans l'Inde.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 14 janvier 1950, M. Camouilly (Christian-Jacques), administrateur de 1re classe des colonies, secrétaire général des établissements français dans l'Inde, est placé dans la position de mission en France, pour une période d'une durée maxima de trois mois, à compter du 1er décembre 1949.

Mise en position de mission en France d'un gouverneur des colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 16 janvier 1950, M. Chambon (Jean-Georges), gouverneur de 2e classe des colonies, est placé dans la position de mission en France, pour une période d'une durée maxima de trois mois, à compter du 28 décembre 1949, date de son arrivée dans la métropole.

Cadre général du chiffre.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 18 janvier 1950, ont été promus dans le personnel du cadre général du chiffre colonial, pour compter du 1er janvier 1949, tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté:

Au grade de chiffreur principal de 3e classe.

M. Barre (Pierre).

Au grade de premier chiffreur de 3e classe.

MM. Pascot (Pierre), Krieger (René).

Enseignement secondaire.

Par arrêté du 16 janvier 1950, Mme Boulle, née Bauer (Lydie), professeur délégué en Guadeloupe, est titularisée professeur chargé de cours, licenciée de 6e classe, cadre normal, 1re catégorie, pour compter du 3 novembre 1947, avec une ancienneté de 5 ans 9 mois 11 jours.

Mme Boulle est promue professeur chargé de cours, licenciée de 5e classe (cadre normal, 1re catégorie), pour compter de la même date, en conservant dans cette classe une ancienneté de 1 an 9 mois 11 jours.

Médecins africains.

Par arrêté du 20 janvier 1950, M. le médecin africain de 1re classe Kouadjo (Gabriel), en situation d'absence irrégulière dans la métropole, est rétrogradé à la 2e classe de son grade, à compter de la date de publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la République française.

Par arrêté du 20 janvier 1950, M. le médecin africain de 3e classe Kouagnignon (Nicolas) est révoqué, à compter de la date de notification du présent arrêté.

Caisse intercoloniale de retraites.

Par décision du 3 janvier 1950, M. Bergerol (Henry), administrateur de 2e classe des colonies, en service détaché à la caisse intercoloniale de retraites, est nommé chef du bureau de liquidation et de concession de la caisse intercoloniale de retraites, en remplacement de M. Cande (Paul), administrateur de 1re classe des colonies, appelé à d'autres fonctions.

La présente décision aura effet à compter du 1er janvier 1950.

Liste, par ordre alphabétique, des candidats admis à subir les épreuves orales de l'examen professionnel d'entrée dans la magistrature d'outre-mer (seconde session 1949).

MM. Avier.	MM. Gueye.	MM. Moïse.
Barbe.	Haenel.	Moulanier.
Boulanger.	Hecquard.	Niverd.
Cardineau.	Hippeau.	Ourgaud.
Mlles Defix.	Jacob.	Ribettes.
Dilon.	Lalane.	Souchet-Saint-Ange.
MM. Doelsch.	Laran.	Tamby.
Douay.	Laut.	Theron.
Dupuis.	Leduc.	Toubins.
Gaillard.	Leguillou.	Wickers.
Gourgues.	Macqueron.	Zambeaux.
Guérin-Villeaubreuil.	Michelin	

La lettre « P » a été tirée au sort pour le commencement des épreuves orales, qui auront lieu les 22, 23 et 24 février 1950, à l'école nationale de la France d'outre-mer, 2, avenue de l'Observatoire, à Paris.

Liste des candidats admis en qualité d'élèves à l'école nationale de la France d'outre-mer (section magistrature coloniale).

Par arrêté du 16 janvier 1950, sont admis, en qualité d'élèves à l'école nationale de la France d'outre-mer (section magistrature coloniale), les candidats dont les noms suivent, classés par ordre de mérite:

1° Sous-section africaine: MM. Wagret, Florio, Allione, Coutlet, Esquevin, Tarisien, Cestolat.

2° Sous-section indochinoise: MM. Basse, Bellecq.

Liste, par ordre de mérite, des stagiaires de l'administration coloniale orientés vers l'administration générale admis au stage de l'école nationale de la France d'outre-mer.

1 M. Boyer (Gaston).

Tableau d'avancement des magistrats du parquet d'outre-mer pour l'année 1950.

I. — CADRE DE L'INDOCHINE

Pour un emploi du second degré.

Sont réinscrits: MM. n°1 Lucciardi, n° 2 Pompei.
Sont inscrits: MM. n° 1 Toscant, n° 2 Schmit, n° 3 Stalter.

Pour un emploi du troisième degré.

Est inscrit: M. Leibenguth.

Pour un emploi du quatrième degré.

Est inscrit: M. Borel.

Pour un emploi du cinquième degré.

Sont inscrits: MM. n° 1 Roux, n° 2 Ehrhard.

II. — CADRE DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER AUTRES QUE L'INDOCHINE

Pour un emploi du troisième degré.

Sont réinscrits: MM. n° 1 Sinoir, n° 2 Cruciani, n° 3 Andrew, n° 4 Billaud.
Sont inscrits: MM. n° 1 de Monlezun, n° 2 Blin.

Pour un emploi du cinquième degré.

Est réinscrit: M. Sabot.
Sont inscrits: MM. n° 1 Cadore, n° 2 Delamotte, n° 3 de Ravel d'Esclapon.

Pour un emploi du sixième degré.

Sont réinscrits: MM. n° 1 Gaillard, n° 2 Waddy, n° 3 Lorenzi.
Sont inscrits: MM. n° 1 Savidan, n° 2 Marie-Nelly, n° 3 Bogat.

Pour un emploi du onzième degré.

Est inscrit: M. Valantin.

LISTE SPÉCIALE DES CANDIDATS AUX FONCTIONS JUDICIAIRES DONT LES DEMANDES D'ADMISSION DIRECTE DANS LA MAGISTRATURE D'OUTRE-MER ONT FAIT L'OBJET D'UN AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION DE CLASSEMENT

(Application de l'article 16 du décret du 22 août 1928.)

Sont inscrits:

Pour un emploi du douzième degré du cadre de l'Indochine ou du treizième degré dans le cadre des autres territoires.

M. Turpaud.

Pour un emploi du treizième degré du cadre de l'Indochine ou du quatorzième degré dans le cadre des autres territoires.

MM. Abric, de Chaunac de Lanzac, Negrie, Pellier, Petit de La Rhodière.

Tableau d'avancement des greffiers en chef du ressort de la cour d'appel de l'Afrique occidentale française pour l'année 1950.

Pour l'emploi de greffier en chef de la cour d'appel.

Est réinscrit: M. Panier.

Pour l'emploi de greffier en chef d'un tribunal de 1re classe.

Est inscrit: M. Durand-Saint-Omer.

Pour l'emploi de greffier en chef d'un tribunal de 2e classe.

Sont réinscrits: MM. Bernetel, Dupuy, Gaetan.
Sont inscrits: MM. Careto, d'Almeida.

Pour l'emploi de greffier en chef d'un tribunal de 3e classe.

Est réinscrit: M. Cisse.

Tableau d'avancement des greffiers en chef de l'Indochine pour l'année 1950.

Pour l'emploi de greffier en chef d'un tribunal de 1re classe.

Sont réinscrits: MM. Loupy, Théodore.

Pour l'emploi de greffier en chef d'un tribunal de 2e classe.

Sont réinscrits: MM. N'Guyen-Van-Tra, Glade, Sinnaya, Guerre, Wolff.

Pour l'emploi de greffier en chef d'une justice de paix à compétence étendue de 1re classe ou d'une justice de paix à compétence ordinaire.

Sont inscrits: MM. n° 1 Lautret, 2 Gazano, 3 Raymond, 4 Doan Ba Loc, 5 de La Selle, 6 Jousique, 7 Trinh Dinh Quynh.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Fixation de la limite d'âge supérieure pour les candidats au concours d'entrée à l'école nationale supérieure des ponts et chaussées diplômés de certaines écoles.

Par arrêté du 21 novembre 1949, la limite d'âge supérieure des candidats au concours d'entrée à l'école nationale des ponts et chaussées est portée à vingt-trois ans au 1er janvier de l'année du concours pour les ingénieurs médaillés des écoles nationales d'arts et métiers ayant obtenu, au cours de leurs études, dans ces écoles, une moyenne d'au moins 14 sur 20 pour les travaux d'atelier, sous réserve qu'ils ne soient pas sortis des écoles d'arts et métiers depuis plus de deux ans au 1er janvier de l'année du concours.

Nombre des candidats à admettre en qualité d'élèves titulaires à l'école nationale des ponts et chaussées en 1950.

Par arrêté du 24 novembre 1949, le nombre de candidats à admettre en qualité d'élèves titulaires à l'école nationale des ponts et chaussées en 1950 a été fixé à trente élèves titulaires français, dix élèves titulaires étrangers.
Le nombre d'anciens élèves de l'école polytechnique à admettre en 1950 comme élèves titulaires de deuxième année a été fixé à dix.

Délivrance de licence d'agence de voyages.

La licence d'agence de voyages a été délivrée par arrêté du 5 janvier 1950 à:
M. Cosson (Jacques), pour l'agence « Heures bleus », 14, rue de Rome, à Paris.
M. Talbot (Joseph), pour l'agence « Lunns-Paris », 4, rue de Valois, à Paris.
M. Pohoryles (Henri), pour l'agence « Lloyd outre-mer », 3, rue des Mathurins, à Paris.
M. Roussely (Charles), pour l'agence « F. R. A. M. » (Fer-route-air-mer), 47, rue Alsace-Lorraine, à Toulouse.

Remise de débet.

Par arrêté interministériel du 20 janvier 1950, il est accordé à Mme Baige, demeurant à Eymoutiers (Haute-Vienne), veuve d'un ancien cantonnier de l'Etat, remise gracieuse de la somme de 17.187 F dont elle a été constituée débitrice envers le Trésor pour trop perçu au titre des allocations familiales.

Date des élections des représentants des personnels aux commissions administratives paritaires de l'administration centrale du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
Vu la loi du 19 octobre 1946, portant statut général des fonctionnaires;
Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947, modifié par le décret n° 48-1708 du 5 novembre 1948 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi susvisée et relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires;
Vu l'arrêté du 13 décembre 1947, modifié par l'arrêté du 21 janvier 1950, portant organisation de commissions administratives paritaires à l'administration centrale du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale;
Sur la proposition du secrétaire général à l'aviation civile et commerciale.

Arrête :

Art. 1er. — La date des élections des représentants des personnels aux commissions administratives paritaires de l'administration centrale du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale, créées par l'arrêté susvisé, est fixée au 10 février 1950.

Art. 2. — Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 21 janvier 1950.

Pour le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et par délégation :
Le directeur du cabinet,
GEORGES BRIAND.

Modification de l'arrêté du 6 janvier 1948 portant institution de commissions administratives paritaires pour les personnels titulaires du sous-secrétariat d'Etat à la marine marchande.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative et le sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires, et notamment ses articles 20 et 22;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947, modifié par le décret n° 48-1708 du 5 novembre 1948, portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946 et relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires;

Vu l'arrêté du 6 janvier 1948 portant création de commissions administratives paritaires au ministère des travaux publics et des transports (secrétariat général de la marine marchande, administration centrale),

Arrêtent :

Art. 1er. — Les articles 1er et 2 de l'arrêté du 6 janvier 1948 instituant des commissions administratives paritaires au ministère des travaux publics et des transports (secrétariat général de la marine marchande, administration centrale) sont modifiés comme suit :

« *Art.* 1er. — Il est créé au sous-secrétariat d'Etat à la marine marchande (administration centrale) sept commissions administratives paritaires respectivement compétentes à l'égard :

« 1° Des administrateurs civils et des agents supérieurs;
« 2° Des secrétaires d'administration et des agents spéciaux;
« 3° Des chefs de groupe, des adjoints administratifs et des commis du cadre provisoire;
« 4° Des employés de bureau et employés de bureau dactylographes;
« 5° Des secrétaires sténodactylographes et des sténodactylographes;
« 6° Du personnel du service intérieur, des ouvriers professionnels et des agents du cadre complémentaire de service.

« *Art.* 2. — La composition de ces commissions est fixée conformément au tableau ci-après :

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES paritaires compétentes.	NOMBRE de représentants de l'administration.	GRADES REPRÉSENTÉS	DÉLÉGUÉS titulaires.	DÉLÉGUÉS suppléants.
N° 1. — Administrateurs civils et agents supérieurs	4	Administrateur de classe exceptionnelle	1	1
		Administrateur de 1re classe	1	1
		Administrateur de 2e classe et agent supérieur de 1re classe	1	1
		Administrateur de 3e classe, administrateur adjoint, agent supérieur de 2e classe et agent supérieur de 3e classe	1	1
			4	4
N° 2. — Secrétaires d'administration et agents spéciaux	2	Secrétaire d'administration de classe exceptionnelle, secrétaire d'administration principal et agent spécial principal	1	1
		Secrétaire d'administration de 1re classe, agent spécial et secrétaire d'administration de 2e classe	1	1
			2	2
N° 3. — Chefs de groupe adjoints administratifs et commis du cadre provisoire	4	Adjoint administratif de classe exceptionnelle et commis de classe exceptionnelle	1	1
		Adjoint administratif de 1re classe	1	1
		Adjoint administratif de 2e classe	1	1
		Adjoint administratif de 3e classe	1	1
			4	4
N° 4. — Employés de bureau. Employés de bureau dactylographes	2	Employé de bureau, employé de bureau dactylographe	2	2
			2	2
N° 5. — Secrétaires sténodactylographes et sténodactylographes	2	Secrétaire sténodactylographe	1	1
		Sténodactylographe	1	1
			2	2
N° 6. — Personnel du service intérieur, ouvriers professionnels et agents du cadre complémentaire de service	1	Chef surveillant, huissier, gardien de bureau, ouvrier professionnel, homme d'équipe, agent du cadre complémentaire de service	2	2
			2	2

NOTA. — Les chiffres portés dans la colonne réservée aux représentants de l'administration concernent les titulaires. Un nombre égal de suppléants sera désigné dans chaque commission, dans les mêmes conditions et en même temps que les titulaires.

Art. 2. — Le présent arrêté sera inséré au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 janvier 1950.

Pour le secrétaire d'Etat à la marine marchande :
Le chef du cabinet,
PAUL JAPIOT.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
JEAN BIONDI.

Dates des élections aux commissions administratives paritaires de l'administration centrale de la marine marchande.

Le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative et le sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique, modifié par le règlement d'administration publique n° 48-1708 du 5 novembre 1948 fixant l'organisation et le fonctionnement des commissions administratives paritaires;

Vu l'arrêté interministériel du 6 janvier 1948, modifié le 27 janvier 1950, portant création de commissions administratives paritaires à l'administration centrale de la marine marchande,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les dates des élections pour le renouvellement des représentants du personnel fonctionnaire au sein des commissions administratives paritaires de l'administration centrale du sous-secrétariat d'Etat à la marine marchande sont fixées au mardi 14 février 1950 pour les commissions administratives paritaires nos 1, 2 et 5, au mercredi 15 février 1950 pour les commissions administratives paritaires nos 3, 4 et 6.

Art. 2. — Les listes de candidats établies conformément aux dispositions de l'article 14 du décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 devront parvenir au bureau du personnel central le 23 janvier 1950 au plus tard.

Art. 3. — Le directeur de l'administration générale et des gens de mer est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 janvier 1950.

Pour le sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande
et par délégation:
Le chef de cabinet,
PAUL JAPIOT.

Pour le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique
et de la réforme administrative:
Le directeur du cabinet,
MATTEO CONNET.

Date des élections en vue du renouvellement des représentants du personnel au sein des commissions administratives paritaires des services extérieurs de la marine marchande.

Le secrétaire d'Etat chargé de la fonctions publique et de la réforme administrative et le sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi précitée, et notamment son article 10,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les élections en vue du renouvellement des représentants du personnel au sein des commissions administratives paritaires des services extérieurs de la marine marchande sont fixées au 18 février 1950.

Art. 2. — Le directeur de l'administration générale et des gens de mer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 janvier 1950.

Pour le sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande
et par délégation:
Le chef du cabinet,
PAUL JAPIOT.

Le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique
et de la réforme administrative,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MATTEO CONNET.

Ecole nationale des ponts et chaussées.

Par arrêté du 24 novembre 1949, les nominations suivantes ont été prononcées à compter du 17 octobre 1949 parmi le personnel enseignant de l'école nationale des ponts et chaussées:

M. Schont, professeur agrégé de l'université de Paris, est nommé, à titre provisoire, maître de conférence de langue allemande, en remplacement de M. Ravize, démissionnaire.

M. Lavaill, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, maître des requêtes au conseil d'Etat, est nommé, à titre provisoire, professeur suppléant du cours d'économie politique et finances.

M. Commelin, ingénieur des mines, est nommé, à titre provisoire, professeur suppléant du cours des moteurs thermiques.

M. Chan, ingénieur en chef à la Société nationale des chemins de fer français, est nommé, à titre définitif, professeur adjoint du cours de chemin de fer, en remplacement de M. Armand, démissionnaire.

M. Mathieu, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, est nommé assistant pour le cours de ponts métalliques, en remplacement de M. Monneret, relevé de ses fonctions sur sa demande.

M. Chauliat, ancien élève de l'école polytechnique, architecte diplômé de l'école supérieure des beaux-arts, est nommé assistant pour le cours d'architecture.

Par arrêté du 24 novembre 1949, M. Le Bourhis, ingénieur en chef des ponts et chaussées, a été nommé membre de la section permanente du conseil de perfectionnement de l'école nationale des ponts et chaussées, en remplacement numérique de M. Boutteville, dont le mandat est arrivé à expiration.

Par arrêté du 24 novembre 1949, M. Armand, ancien professeur du cours de chemin de fer à l'école nationale des ponts et chaussées, a été nommé professeur honoraire à compter du 17 octobre 1949.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Concours d'entrée aux écoles de sages-femmes.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu la loi toujours applicable du 17 mai 1943, modifiée par la loi du 24 avril 1944;

Vu le décret du 16 octobre 1946, modifié par les décrets des 14 avril 1948, 12 mai 1949, et spécialement l'article 4;

Vu l'arrêté interministériel du 18 mai 1948, complété par l'arrêté du 25 août 1948;

Vu la loi du 27 août 1948 relative à l'immunisation obligatoire de certaines personnes contre la variole, les fièvres typhoïdes et paratyphoïdes A et B, la diphtérie et le tétanos, ensemble les arrêtés du 19 janvier 1949;

Vu la loi du 5 janvier 1950 relative à la vaccination par le B. C. G.;

Vu l'avis du conseil de perfectionnement des écoles de sages-femmes,

Arrête:

Art. 1er. — Le concours d'entrée aux écoles de sages-femmes aura lieu les 1er et 2 juin 1950 dans les centres d'épreuves suivants:

Alger, Amiens, Angers, Arras, Besançon, Bordeaux, Bourg, Caen, Colmar, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Montpellier, Metz, Nancy, Nantes, Nimes, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Tours ainsi que Basse-Terre, Cayenne, Fort-de-France, Saint-Denis de la Réunion et Brazzaville, Dakar, Djibouti, Douala, Lomé, Papeete, Pondichéry, Saint-Pierre de Saint-Pierre et Miquelon, Tananarive, Rabat et Tunis.

Art. 2. — Les candidates doivent fournir à la préfecture du lieu de leur résidence (direction départementale de la santé, à Paris: 10 *bis*, boulevard de la Bastille), et pour le 1er avril 1950 au plus tard, un dossier comprenant les pièces suivantes:

Une demande d'admission au concours établie sur papier timbré, avec approbation paternelle si les intéressées ont moins de vingt et un ans ou approbation maritale si elles sont mariées.

Cette demande doit indiquer expressément le centre d'épreuve où la candidate désire composer.

Un bulletin de naissance ou copie certifiée conforme par le maire ou le commissaire de police de toute pièce en tenant lieu (les candidates doivent obligatoirement avoir dix-huit ans au moins au 1er octobre de l'année du concours. Aucune dispense ne peut être accordée).

Un certificat de nationalité française.

Un certificat de moins de trois mois de date d'un médecin phtisiologue qualifié, constatant que la candidate ne présente aucun signe clinique, bactériologique ou radiologique de tuberculose pulmonaire, et constatant en outre son aptitude générale à suivre l'enseignement et à exercer la profession de sage-femme. Ce certificat devra mentionner que la candidate a subi l'épreuve de la cuti-réaction et que celle-ci est positive. En cas de cuti-réaction négative, la candidate devra se faire vacciner au B. C. G., aussitôt terminées les épreuves du concours; elle ne pourra être admise à l'école où elle aura éventuellement été affectée qu'avec une cuti-réaction positive.

Elle ne pourra également être admise à l'école qu'avec un certificat médical constatant qu'elle a été immunisée contre les fièvres typhoïdes et paratyphoïdes A et B, la diphtérie et le tétanos.

Un certificat de vaccination Jennerienne remontant à trois ans au plus.

Un extrait du casier judiciaire et un certificat de bonne vie et mœurs, de moins de trois mois de date.

Une liste de dix écoles métropolitaines par ordre de préférence (noms des écoles à prendre sur la liste des centres de l'article 1er), pour le cas où la candidate reçue aux épreuves ne pourrait pas être affectée à l'école de son centre.

La copie certifiée conforme du brevet élémentaire (ou des titres équivalents énoncés dans l'arrêté spécial) exigé pour la présentation au concours.

Eventuellement, la copie certifiée conforme de la première partie du baccalauréat ou des diplômes supérieurs, ainsi que du diplôme d'Etat d'infirmière ou d'assistante sociale ou le certificat de la directrice attestant la préparation en deuxième année à l'un de ces deux derniers diplômes.

Les candidates des territoires de la France d'outre-mer devront remettre leur dossier, pour la même date, aux chefs de territoire.

Art. 3. — Les dossiers complets des candidates seront adressés, après vérification par les préfectures, au jury du centre de concours auquel le département est rattaché, ou exceptionnellement et sur demande expresse des candidates aux jurys des centres où elles auront demandé à composer.

Ceux des candidates des territoires de la France d'outre-mer seront envoyés dans les centres choisis par elles par l'intermédiaire du ministère de la santé publique et de la population.

En cas de réussite aux épreuves et d'affectation par le jury, les dossiers seront envoyés par celui-ci au directeur de l'école du centre.

En cas de réussite aux épreuves, sans possibilité d'affectation par suite du manque de place, ils seront envoyés au ministère de la santé publique et de la population, dans les conditions de l'article 5 du décret du 14 avril 1948 (affectation dans la mesure des places encore disponibles dans les autres écoles). De même, seront envoyés au ministère les dossiers des candidates ayant demandé leur affectation dans une autre école que celle du centre où elles ont composé.

En cas d'échec les candidates seront immédiatement avisées en même temps que leurs dossiers leur seront retournés.

Art. 4. — Les épreuves du concours sont du niveau du brevet élémentaire, elles sont uniquement écrites et comprennent:

1° Une composition française notée de 0 à 20, pour laquelle les candidates ont le choix entre deux sujets, dont l'un devra obligatoirement porter sur une question sociale;

2° Une dictée complétée par une explication de textes et de mots, la dictée et les explications étant chacune notée de 0 à 10 et une faute dans la dictée enlevant 2 points;

3° Une composition notée de 0 à 20 portant sur l'histoire naturelle élémentaire (programme des classes de 3e des cours complémentaires et de l'enseignement du 2e degré).

La note totale minimum que doivent obtenir les candidates au concours d'entrée aux écoles de sages-femmes pour pouvoir recevoir une affectation selon leur rang au concours et le nombre de places disponibles, reste fixée à 34 sur 60.

La note 5 en composition française ainsi que dans l'épreuve de dictée et explicative de textes et de mots (note totale) est éliminatoire.

La note 0 dans l'épreuve d'histoire naturelle est éliminatoire.

Art. 5. — Les candidates titulaires au moins de la 1re partie du baccalauréat ou du brevet supérieur de capacité de l'enseignement primaire ou du diplôme complémentaire d'études secondaires des jeunes filles (régime actuel) seront dispensées de subir les épreuves, sauf si leur nombre est supérieur au nombre des places mises au concours. Dans ce cas il leur serait attribué une majoration de points qui sera fixée ultérieurement.

Ces candidates doivent par ailleurs remplir toutes les autres conditions exigées. Les dossiers de celles qui demandent à être affectées à une autre école que celle de leur centre seront envoyés au ministère. Ces candidates ne recevront d'affectation que dans les conditions de l'article 5 du décret du 14 avril 1948 précédemment cité.

Art. 6. — Les candidates ne sont définitivement admises à l'école où elles ont été affectées qu'après une période probatoire de trois mois.

Art. 7. — Le directeur général de l'hygiène publique et des hôpitaux, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 janvier 1950.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT WIRTH.

Modification de l'arrêté du 30 janvier 1948 créant des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des différentes catégories du personnel des établissements nationaux de bienfaisance.

Le ministre de la santé publique et de la population et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,

Vu la loi du 19 octobre 1946, relative au statut général des fonctionnaires, et notamment les articles 20 et 22;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947, portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946 et relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires;

Vu l'arrêté interministériel du 30 janvier 1948, créant les commissions administratives paritaires dans les établissements nationaux de bienfaisance;

Sur la proposition du directeur adjoint de l'administration générale du personnel et du budget au ministère de la santé publique et de la population,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté interministériel du 30 janvier 1948, créant les commissions administratives paritaires dans les établissements nationaux de bienfaisance, est complété comme suit:

. . . . . .

« 11) Personnel de l'établissement thermal d'Aix-les-Bains (personnel soignant).

« 12) Personnel de l'établissement thermal d'Aix-les-Bains (personnel d'encadrement secondaire et ouvrier) ».

Art. 2. — Le tableau prévu à l'article 2 de l'arrêté du 30 janvier 1948 est modifié et complété ainsi qu'il suit:

COMMISSIONS PARITAIRES COMPÉTENTES à l'égard de :	NOMBRE de représentants de l'administration. Titulaires.	Suppléants.	CADRES REPRÉSENTÉS	DÉLÉGUÉS titulaires.	DÉLÉGUÉS suppléants.
5. — Personnel soignant	6	6	Aides-soignants	2	2
			Infirmiers, infirmiers principaux, laborantins, aides-radiologues, masseuse (sanatorium national de Zuydcoote)	2	2
			Surveillants médicaux, chefs de quartiers, surveillants chefs, surveillants généraux des services médicaux	2	2
6. — Personnel ouvrier	8	8	Aides-ouvriers et lingères de 3e catégorie	2	2
			Ouvriers spécialisés et lingères de 2e catégorie.	2	2
			Ouvriers qualifiés, lingères de 1re catégorie	2	2
			Chefs ouvriers, contremaîtres, chefs d'usine, chefs de culture et chef d'équipe lingère	2	2
7. — Personnel secondaire	4	4	Servants et concierges	2	2
			Surveillants attachés aux services généraux, surveillants des services économiques, surveillants chefs et surveillants généraux	2	2
11. — Personnel de l'établissement thermal d'Aix-les-Bains: personnel soignant	2	2	Doucheurs masseurs	2	2
12. — Personnel de l'établissement thermal d'Aix-les-Bains: personnel secondaire et ouvrier	2	2	Surveillants thermaux et surveillant général	1	1
			Distributeurs, lingères, ouvriers et cadres complémentaires	1	1

« *Art. 3.* — Il est institué un bureau central de vote à la direction de l'administration générale du personnel et du budget, 3e bureau, et une section de vote au siège de chaque établissement.

« Pour les commissions n° 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11 et 12, il est institué un bureau spécial de vote au siège de chaque établissement ».

(Le reste sans changement.)

« *Art. 7.* — Le directeur adjoint de l'administration générale du personnel et du budget du ministère de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française. »

Fait à Paris, le 27 janvier 1950.

Pour le ministre de la santé publique et de la population et par délégation:

Le chef du cabinet,

ROGER GOUINGUENET.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur du cabinet,

MATTEO CONNET.

Contrôle sanitaire aux frontières.

Par arrêté en date du 7 janvier 1950, M. Blancher (Alfred), candidat classé en vertu des dispositions de la loi du 26 octobre 1946, est nommé, en qualité de stagiaire, à l'emploi de garde sanitaire à Marseille.

Inspection de la population.

Par arrêté en date du 13 janvier 1950, l'offre de démission présentée par Mme Fourdinier (Geneviève), inspecteur adjoint de la population en disponibilité, a été acceptée à compter du 6 décembre 1949.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Services extérieurs.

Par arrêtés du 20 janvier 1950, ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite:

A compter du 1er octobre 1950: M. Soalhat, receveur de classe exceptionnelle à Clermont-Ferrand-R. P.

A compter du 7 mars 1950: M. Charbon, chef de centre hors classe à Mâcon-Télégraphe et téléphone.

A compter du 29 avril 1950: M. Salette, receveur de 1re classe à Limoux.

A compter du 23 février 1950: M. Wiart, receveur de 1re classe à Montbéliard.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Création de commissions administratives paritaires à l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre et le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946 et relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires;

Vu le décret n° 48-1708 du 5 novembre 1948 modifiant les dispositions du décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique et relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires,

Arrêtent:

Art. 1er. — Une commission administrative paritaire est créée à l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre, pour chaque corps ou catégorie de fonctionnaires et agents désignés à l'article 2 ci-après.

Art. 2. — Les grades et emplois relevant de chacune des commissions administratives et le nombre des représentants (titulaires et suppléants) de l'administration et du personnel, pour chaque corps ou catégorie de fonctionnaires, sont fixés ainsi qu'il suit:

COMMISSION	DÉSIGNATION	NOMBRE de représentants du personnel. Titulaires.	NOMBRE de représentants du personnel. Suppléants.	NOMBRE de représentants de l'administration.
1re	Adjoints administratifs:			
	Chefs de groupe	1	1	
	Classe exceptionnelle	1	1	
	1re classe	1	1	
	2e classe	1	1	
	3e classe			5
	Commis du cadre provisoire	1	1	
		5	5	
2e	Secrétaires sténodactylographes	1	1	
	Sténodactylographes	2	2	3
		3	3	
3e	Employés de bureau dactylographes	1	1	
	Employés de bureau 1re classe	1	1	
	Employés de bureau 2e classe	1	1	3
		3	3	
4e	Plantons	1	1	
	Femmes de service	1	1	2
		2	2	

Art. 3. — Le directeur de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 janvier 1950.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

LOUIS JACQUINOT.

Pour le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative et par délégation:

Le directeur du cabinet,

MATTEO CONNET.

Modification de l'arrêté du 3 décembre 1949 en ce qui concerne le nombre des représentants du personnel au sein des commissions administratives paritaires.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, et le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946, et notamment l'article 2 de ce décret;

Vu l'arrêté interministériel du 22 octobre 1947 portant création d'une commission administrative paritaire à l'administration centrale du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre;

Vu l'arrêté interministériel du 3 décembre 1949 fixant les grades et emplois relevant de chacune des commissions administratives paritaires et le nombre des représentants titulaires et suppléants de l'administration et du personnel pour chaque corps ou catégorie de fonctionnaires,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'arrêté du 3 décembre 1949 est modifié ainsi qu'il suit en ce qui concerne la huitième commission administrative paritaire:

« Les grades et emplois relevant de chacune des commissions administratives paritaires et le nombre des représentants (titulaires et suppléants) de l'administration et du personnel pour chaque corps ou catégorie de fonctionnaires sont fixés ainsi qu'il suit:

COMMISSION	DÉSIGNATION	NOMBRE de représentants du personnel.	NOMBRE de représentants de l'administration.
.....	.....	.....	.....
8e	Employés de bureau et agents de bureau du cadre complémentaire de l'institution nationale des invalides....	2	4
	Dactylographes	2	
.....	.....	.....	.....

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 janvier 1950.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,
LOUIS JACQUINOT.

Pour le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative:
Pour le ministre et par délégation:
Le préfet, directeur du cabinet,
MATTEO CONNET.

Date des élections des représentants du personnel au sein des commissions administratives paritaires.

Le président du conseil des ministres et le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946 et relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires;

Vu le décret n° 48-1708 du 5 novembre 1948 modifiant les dispositions du décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique et relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires;

Vu l'arrêté interministériel du 22 octobre 1947 modifié par les arrêtés des 3 décembre 1949 et 27 janvier 1950, portant création de commissions administratives paritaires au ministère des anciens combattants et victimes de la guerre,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les opérations électorales pour la désignation des représentants du personnel au sein des commissions administratives paritaires ci-dessous désignées créées au ministère des anciens combattants et victimes de la guerre se dérouleront le jeudi 23 février 1950.

1re commission: administrateurs civils.
2e commission: agents supérieurs.
3e commission: secrétaires d'administration.
5e commission: cadre provisoire de commis.
6e commission: secrétaires sténodactylographes.
7e commission: sténodactylographes.
8e commission: employés de bureau.
9e commission: huissiers et gardiens de bureau, agents de service, ouvriers et chauffeurs.

Art. 2. — Les listes de candidats établies conformément aux disposition de l'article 14 du décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 devront parvenir au bureau du personnel le 31 janvier 1950 au plus tard.

Art. 3. — Un arrêté ultérieur fixera les conditions du déroulement du scrutin.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 janvier 1950.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,
LOUIS JACQUINOT.

Pour le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative, et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MATTEO CONNET.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décrets du 23 janvier 1950 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décrets en date du 23 janvier 1950, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'agriculture, vu les déclarations du conseil de l'ordre en date du 12 janvier 1950 portant que les promotions et nominations faites aux termes desdits décrets n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promus ou nommés dans l'ordre de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Becker (Sylvain-Jacques), président du syndicat de la meunerie du Bas-Rhin, domicilié à Strasbourg-Neuhof (Bas-Rhin); 30 ans de pratique professionnelle. Chevalier du 28 mai 1946.

Bery (Pierre-Lucien-Marie), conservateur des eaux et forêts, domicilié à Epinal (Vosges); 37 ans 3 mois de services civils et militaires. Chevalier du 26 décembre 1915.

Boulet (Grégoire-Marcel), horticulteur bulbiculteur, président de la société d'horticulture et d'acclimation du Maroc, domicilié à Aïn Harrouda (Maroc); 38 ans de pratique agricole et de services militaires. Chevalier du 18 mars 1918.

Danel (Louis), président de la société d'horticulture du Nord de la France, domicilié à Lille (Nord); 41 ans de pratique professionnelle et de services militaires. Chevalier du 17 décembre 1938.

Faurmond (Marie-Félix-Edmond-Etienne), président de l'union des viticulteurs angevins, domicilié à Angers (Maine-et-Loire); 60 ans de pratique agricole et de services militaires. Chevalier du 30 juin 1938.

Gamare (Pierre), agriculteur, président de la société d'agriculture de Pont-l'Evêque, domicilié à Coudray-Rabut (Calvados); 49 ans de pratique agricole et de services militaires. Chevalier du 2 août 1935.

De Garidel (François), agriculteur, président de l'union des syndicats agricoles des Alpes et de Provence, président de l'union coopérative des producteurs de céréales des Alpes et de Provence, domicilié à Coudoux (Bouches-du-Rhône); 51 ans de pratique agricole et de services militaires. Chevalier du 4 août 1936.

Gatimel (Auguste), chef de bureau honoraire au ministère de l'agriculture, domicilié à Paris; 50 ans 6 mois de services civils et militaires. Chevalier du 7 juillet 1926.

Gay (Louis), ingénieur en chef, directeur des services agricoles, domicilié à Cahors (Lot); 37 ans 9 mois de services civils et militaires. Chevalier du 31 janvier 1937.

Gervais (Philippe), directeur général de l'union fédérale de la mutualité et de la coopération du Midi, domicilié à Montpellier (Hérault); 43 ans de pratique professionnelle et de services militaires. Chevalier du 5 novembre 1928.

Joret (Louis), directeur de la station agronomique d'Amiens, domicilié à Amiens (Somme); 43 ans de services civils. Chevalier du 2 août 1935.

Jung (Louis-Philippe), directeur de l'école nationale vétérinaire de Lyon, domicilié à Lyon (Rhône); 42 ans 8 mois de services civils et militaires. Chevalier du 21 janvier 1936.

Lalloy (Maurice-Aimé), ingénieur en chef du génie rural, chef de la circonscription de Paris-Est, domicilié à Paris (7e); 33 ans 7 mois de services civils et militaires. Chevalier du 31 octobre 1938.

Lavoine (André-Edouard-Jean), éleveur, domicilié à Boudeville (Seine-Inférieure); 50 ans de pratique agricole. Chevalier du 11 décembre 1900

Lefèvre (Abel-Jules-Eugène-Léon), agriculteur, président de la fédération départementale des planteurs de betteraves, domicilié à Plessier-Saint-Just (Oise); 38 ans de pratique agricole et de services militaires. Chevalier du 9 juillet 1924.

Lenglen (Maurice-Victor-Auguste), directeur honoraire du syndicat national de propagande pour développer l'emploi des engrais, domicilié à Meudon (Seine-et-Oise); 57 ans de services civils et militaires. Chevalier du 13 juillet 1918.

Leroy (André-Max), professeur à l'institut national agronomique, domicilié à Saint-Leu-la-Forêt (Seine-et-Oise); 32 ans 4 mois de services civils et militaires. Chevalier du 31 janvier 1937.

Lesage (Raymond), directeur général du syndicat des agriculteurs du Loiret, domicilié à Orléans (Loiret); 44 ans de pratique professionnelle et de services militaires. Chevalier du 11 décembre 1918.

Radot (Charles-Louis-Albert), président du Saint-Hubert-Club de France, domicilié à Paris; 55 ans de pratique professionnelle et de services militaires. Chevalier du 12 juillet 1926.

Savagner (Georges-Auguste-Paul), directeur départemental des services vétérinaires du Pas-de-Calais, domicilié à Arras (Pas-de-Calais); 34 ans 6 mois de services civils et militaires. Chevalier du 1er juillet 1924.

De La Selle (Jean-Joseph-Marie), agriculteur, président de l'union nationale du Syndicat de l'Etang, président de la fédération nationale de la pisciculture, domicilié à Bièvre-en-Saint-Viâtre (Loir-et-Cher); 42 ans de pratique agricole et de services militaires. Chevalier du 5 juin 1916.

Toussaint (Victor-Adrien), vice-président de la fédération nationale de la mutualité agricole, agriculteur, domicilié à Paris; 56 ans de services civils et militaires. Chevalier du 14 juillet 1930.

Vidron (François-Gustave-Ernest), conservateur des eaux et forêts, domicilié à Paris; 31 ans 8 mois de services civils et militaires. Chevalier du 31 janvier 1937.

Au grade de chevalier.

MM.

Andlauer (Pierre), planteur de tabac, domicilié à Benfeld (Bas-Rhin); 30 ans de pratique agricole.

Aubin (Marie-Jean-Eugène-Ferdinand), agriculteur, domicilié à Saint-Etienne-le-Laus (Hautes-Alpes); 30 ans de pratique agricole et de services militaires.

De Barrigue de Fontainieu (Pierre-Marie-Joseph-Amédée), directeur de la chambre syndicale nationale des fabricants d'engrais composés, domicilié à Paris; 25 ans de services civils et militaires.

Bédicam (Georges-André), chef adjoint du cabinet du ministre de l'agriculture, domicilié à Paris; 20 ans de services civils et militaires.

Berthaud (Paul), vétérinaire, président du comice agricole du canton de Saint-Nazaire, domicilié à Derval (Loire-Inférieure); 59 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Blais (Roger-Max-Emile), conservateur des eaux et forêts, domicilié à Paris; 23 ans 1 mois de services civils et militaires.

Bourgeois (Marie-Joseph-Alix-Camille), secrétaire trésorier du comice agricole du canton de Clefmont, domicilié à Bourdons-sur-Rognon (Haute-Marne); 57 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Bruneau (Théodore-Charles), agriculteur éleveur, président de la Société des agriculteurs de la Sarthe, président de la fédération des syndicats d'élevage de la Sarthe, domicilié à Yvre-l'Evêque (Sarthe); 46 ans de pratique agricole et de services militaires.

Cardin (René-Alfred), président de la coopérative agricole de l'Eure, domicilié à Prey (Eure); 31 ans 10 mois de pratique agricole et de services militaires.

Cambourien (Eugène-Jean), agriculteur, vice-président de la fédération des labels du Massif-Central, domicilié à Arpajon-sur-Cère (Cantal); 52 ans de pratique agricole et de services militaires.

Capdevilla (Raymond-Jules-Maurice), agriculteur, président de la fédération régionale méditerranéenne des producteurs laitiers, domicilié à Montolieu (Aude); 34 ans de pratique agricole et de services militaires.

Champetier de Ribes (Armand), ingénieur en chef du génie rural, chef de la circonscription du Mans, domicilié au Mans (Sarthe); 22 ans 3 mois de services civils et militaires.

Cheval (Raymond), ingénieur en chef, directeur des services agricoles, domicilié au Mans (Sarthe); 26 ans 6 mois de services civils et militaires.

Claudel (Henri), vice-président de la fédération régionale des syndicats d'utilisateurs de lait de la Manche, président fondateur directeur général de la Société des laiteries de la vallée de la Vire et du Cotentin, domicilié à la Meauffe (Manche); 51 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Constant (Georges), ingénieur en chef, directeur des services agricoles, domicilié à Tours (Indre-et-Loire); 28 ans de services civils et militaires.

Cuisance (Pierre-Louis), inspecteur de la protection des végétaux, domicilié à Reims (Marne); 24 ans 7 mois de services civils et militaires.

Dauvissat (Paul-Louis-Dominique), publiciste horticole, président de la Société d'horticulture et de viticulture de l'arrondissement d'Epernay, domicilié à Epernay (Marne); 53 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Desbordes (Jacques), administrateur civil du ministère de l'agriculture, détaché en qualité de président du groupement national interprofessionnel de la production betteravière et des industries de transformation de la betterave, domicilié à Meaux (Seine-et-Marne); 34 ans de pratique agricole, de services civils et militaires.

Desprez (Victor-Charles-Lucien-François), agriculteur, producteur de semences, président de la Société d'horticulture et des jardins populaires de France de Valenciennes, domicilié à Capelle-en-Pevele (Nord); 47 ans de pratique agricole et de services militaires.

Mlle Diodonnat (Marthe), directrice honoraire d'école ménagère agricole, domiciliée à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme); 37 ans de services civils.

Duchâteau (Alfred-Emile), président du syndicat hippique boulonnais, vice-président de la société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, domicilié à Andres-en-Calaisis (Pas-de-Calais); 65 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Durand (Raphaël-Gabriel-Marc), minotier, président du syndicat de la meunerie vendéenne, domicilié à Mortagne-sur-Sèvre (Vendée); 47 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Faillon (André-Octave), commis principal des eaux et forêts, domicilié à Rambouillet (Seine-et-Oise); 44 ans 9 mois de services civils et militaires.

Focké (Pierre-Georges-Auguste), chef de bureau à la caisse nationale de crédit agricole, domicilié à Paris; 26 ans 4 mois de services civils et militaires.

Gouy (Pierre), secrétaire général du syndicat national des marchands réparateurs de machines agricoles, domicilié à Paris; 35 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Guiraud (André), agriculteur, domicilié à Heliopolis (Constantine); 30 ans de pratique agricole.

Henry (Désiré-Aimé-Ursule), agriculteur, président de la fédération départementale des caves coopératives des Bouches-du-Rhône, domicilié à Trets (Bouches-du-Rhône); 32 ans de pratique agricole et de services militaires.

Hoarau de La Source (André-Marie-Pierre), ingénieur en chef du génie rural, chef de la circonscription de Bourges, domicilié à Bourges (Cherr); 22 ans 3 mois de services civils et militaires.

Izard (Pierre-Paul-Jules), exploitant forestier, vice-président du syndicat des propriétaires forestiers des Pyrénées-Orientales, domicilié à Argelès-sur-Mer (Pyrénées-Orientales); 27 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Kuntz (Jean-Marie-Jacques), ingénieur en chef, directeur des services agricoles du Morbihan, domicilié à Vannes (Morbihan); 26 ans de services civils et militaires.

Lapierre (Jean-Valentin), agriculteur, vice-président délégué de la coopérative des producteurs de céréales des Alpes et Provence, domicilié à Coudoux (Bouches-du-Rhône); 28 ans de pratique agricole et de services militaires.

Leforestier (Paul-Victor-Luc-Adrien-Marie), agriculteur, domicilié à Criquetot-sur-Longueville (Seine-Inférieure); 41 ans de pratique agricole et de services militaires.

Lepeuple (Fernand), agriculteur, sélectionneur de semences, vice-président de l'union syndicale des producteurs de semences des départements du Nord et du Pas-de-Calais, domicilié à Berséo (Nord); 36 ans de pratique agricole.

Le Poitevin de Lacroix de Vaubois (Gérard-Marie-Taurin), conservateur des eaux et forêts, domicilié à Rennes (Ille-et-Vilaine); 30 ans 2 mois de services civils et militaires.

Michel (Emile-Charles-François), éleveur, vice-président de la société départementale d'agriculture de la Manche, domicilié à Saint-Pierre-l'Eglise (Manche); 47 ans de pratique agricole et de services militaires.

De Montaigne de Poncins (Marie-Raoul), directeur de haras de la circonscription du Pin et directeur de l'école des haras, domicilié au haras du Pin (Orne); 27 ans 3 mois de services civils et militaires.

Nominé (Eugène), éleveur, domicilié aux Bréviaires (Seine-et-Oise); 36 ans de pratique agricole et de services militaires.

Parant (Eugène-Emile), conservateur des eaux et forêts, domicilié à Baden-Baden (Allemagne); 26 ans de services civils et militaires.

Péan (Henri-Charles), vétérinaire, président du syndicat des vétérinaires du département de la Seine, domicilié à Paris; 47 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Pernot (Gustave-Charles), président de la fédération nationale des syndicats du commerce de gros en tourteaux, domicilié à Marseille (Bouches-du-Rhône); 33 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Proffit (Anatole-Eugène-Louis), agriculteur, président de la coopérative lainière du Valois, domicilié à Bouillancy (Oise); 46 ans de pratique agricole et de services militaires.

Purnot (André-Paul-Adolphe), administrateur civil au ministère de l'agriculture, en retraite, domicilié à Paris; 23 ans 8 mois de services civils et militaires.

Ribes (Jean-Martial), propriétaire forestier et agriculteur, président de la fédération nationale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs, domicilié à Civry-la-Forêt (Seine-et-Oise); 37 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Ricoux (Louis-Marie-Victor), négociant en grains, vice-président de la confédération nationale des négociants en graines et produits du sol, vice-président de la fédération nationale des graines fourragères, domicilié au Dorat (Haute-Vienne); 42 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Rizard (Léon), agriculteur, domicilié à Charlieu (Loire); 47 ans de pratique agricole.

Roche (Jean), ingénieur en chef du génie rural, chef de la section technique de remembrement, domicilié à Paris; 21 ans 3 mois de services civils et militaires.

Sabonadier (Georges-Marie), agriculteur, administrateur de coopérative, domicilié à Meynes (Gard); 40 ans de pratique agricole et de services militaires.

Saunier (Emile-Amédée), directeur des services vétérinaires du Vaucluse, domicilié à Avignon (Vaucluse); 37 ans 8 mois de services civils et militaires.

Schmitte (Pierre-André-Raoul), administrateur, directeur général d'une société d'entreprise de travaux publics et de ciment armé, domicilié à Paris; 43 ans de services civils et militaires.

Seytre (Marcel-Louis), directeur régional de la société des fermes françaises de Tunisie et de la société des fermes algériennes, domicilié à Randon (département de Constantine); 29 ans 8 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Siloret (Germain), ingénieur en chef, directeur des services agricoles, domicilié à Bordeaux (Gironde); 20 ans de services civils et militaires.

Tagand (Richard-Emmanuel-Joseph), professeur à l'école nationale vétérinaire de Lyon, domicilié à Lyon (Rhône); 32 ans 5 mois de services civils et militaires.

Tissot (Marie-Alexis-Henri), agriculteur, président de la fédération régionale des planteurs de tabacs du Sud-Est, domicilié à Izieu (Ain); 50 ans de pratique agricole et de services militaires.

De Touzalin (Jean-Marie-Joseph), conservateur des eaux et forêts, domicilié à Poitiers (Vienne); 29 ans 2 mois de services civils et militaires.

Valette (Jules-Emmanuel), président de la chambre d'agriculture de la Guyane, domicilié à Cayenne (Guyane); 42 ans de pratique agricole et de services militaires.

Verchère (Paul-Jean), professeur titulaire de la chaire d'agriculture de l'école nationale d'agriculture de Grignon, domicilié à Versailles (Seine-et-Oise); 27 ans de services civils et militaires.

Verneuil (Jules-Frédéric-Jacques), agriculteur, président de la confédération générale de l'agriculture de la Charente-Maritime, domicilié à Gémozac (Charente-Maritime); 32 ans 7 mois de pratique agricole et de services militaires.

Mme veuve Videau, née Bizot (Marie-Louise), viticulteur, vice-présidente de la viticoop de Boufarik, domiciliée à Sidi Aïd Boufarik (département d'Alger); 55 ans de pratique agricole.

De Villaine (Félix-Marie-Achille-Albert), directeur du haras de la circonscription de Libourne, domicilié à Libourne (Gironde); 26 ans de services civils et militaires.

Villey-Desmeserets (Maurice-Joseph-Alphonse), agriculteur, trésorier de la société d'agriculture et de commerce de Caen, domicilié à Fleury-sur-Orne (Calvados); 48 ans de pratique agricole.

Voisenat (Pierre-Emile-Jean), directeur de la station d'essais de semences, domicilié à Paris; 25 ans de services civils et militaires.

Wilhem (Paul), directeur de la fédération de la mutualité agricole de la Dordogne, domicilié à Périgueux (Dordogne); 46 ans de services civils

Woltner (Ferdinand-Roger), viticulteur, domicilié à Paris; 37 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Zitta (Albert-Marcel-Jean), agriculteur, éleveur, président de la fédération des syndicats de défense des foins de Crau, domicilié à Arles (Bouches-du-Rhône); 38 ans de pratique agricole et de services militaires.

Homologation des statuts et règlements intérieurs des syndicats d'attribution et de défense du label de qualité pour les fromages.

Par arrêté du ministre de l'agriculture en date du 18 janvier 1950, ont été homologués les statuts et le règlement intérieur du syndicat d'attribution et de défense du label de qualité applicable aux fromages de Saint-Nectaire, dont le siège social est à Clermont-Ferrand, 69, avenue de l'Union-Soviétique.

L'original de ces textes peut être consulté au ministère de l'agriculture, direction de la production agricole, 2e bureau.

Modification de l'arrêté du 20 octobre 1947 portant institution de commissions administratives paritaires à l'institut national de la recherche agronomique.

Le ministre de l'agriculture et le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,

Vu l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'institution des commissions administratives paritaires, modifié par le décret n° 48-1708 du 5 novembre 1948;

Vu l'arrêté du 20 octobre 1947 instituant des commissions administratives paritaires à l'institut national de la recherche agronomique;

Sur le rapport du directeur de l'institut national de la recherche agronomique,

Arrêtent:

Art. 1er. — La composition des commissions administratives paritaires nos 2 et 5, prévues à l'article 2 de l'arrêté susvisé du 20 octobre 1947, est modifiée comme suit:

	Membres titulaires.	Membres suppléants
COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE N° 2	—	—
a) Représentants du personnel:		
Maîtres de recherches	2	2
Chargés de recherches et régisseurs du centre national de recherches agronomiques	2	2
b) Représentants de l'administration	4	4
Totaux	8	8
	=	=
COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE N° 5		
a) Représentants du personnel:		
Agents du cadre complémentaire de bureau	1	1
Agents du cadre complémentaire de service	1	1
Garçons de laboratoire	1	1
b) Représentants de l'administration	3	3
Totaux	6	6

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 janvier 1950.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EHRHARD.

Le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MATTEO CONNET.

Génie rural.

Par arrêté en date du 21 janvier 1950, Mlle Louise Martin est chargée des fonctions de commis du génie rural, en remplacement de Mlle Alice Blard, démissionnaire, et affectée au Puy.

Mlle Martin sera définitivement nommée à l'emploi dès la publication du décret portant statut du corps du génie rural.

NOMINATIONS A DES EMPLOIS RESERVES

Ministère de l'industrie et du commerce.

Par arrêté du 24 janvier 1950, ont été nommés à l'emploi d'agent de vérification des instruments de mesure, au titre des emplois réservés (dans l'ordre établi par la 3e liste additive de classement aux emplois réservés de l'année 1948):

MM. Naudin (Lucien), Breuilh (Henri), Leziart (Vincent), Aminot (Edouard), Malves (Antoine), Coulet (Amédée), Renaut (Olivier), Barthe (Raymond), Doron (Fernand), Breuil (Léon), Billon (Corentin), Guitton (Lucien).

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1950

Ordre du jour du samedi 28 janvier 1950.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion d'urgence du projet de loi tendant à approuver les actes définissant les rapports des États associés du Viet Nam, du Cambodge et du Laos avec la France. (Nos 8930 rectifié-9055. — M. Devinat, rapporteur.)

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion d'urgence du projet de loi tendant à approuver les actes définissant les rapports des États associés du Viet Nam, du Cambodge et du Laos avec la France. (Nos 8930 rectifié-9055. — M. Devinat, rapporteur.)

A vingt et une heures. — 3e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion d'urgence du projet de loi tendant à approuver les actes définissant les rapports des États associés du Viet Nam, du Cambodge et du Laos avec la France. (Nos 8930 rectifié-9055. — M. Devinat, rapporteur.)

Séances du samedi 28 janvier 1950.

Des billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

Galeries. — Depuis M. Cayeux, jusques et y compris M. Charpin.

Tribunes. — Depuis M. Tinaud, jusques et y compris M. Vendroux.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le samedi 28 janvier 1950.

N° 9001. — Proposition de résolution de M. Legendre tendant à inviter le Gouvernement à créer au camp de Royallieu, à Compiègne, un ossuaire dans lequel seraient placées des cendres recueillies dans les fours crématoires et les charniers des camps des concentration allemands (renvoyée à la commission des pensions).

N° 9020. — Proposition de résolution de M. Hutin-Desgrées tendant à inviter le Gouvernement à reviser les conditions d'attribution de la carte du combattant aux marins du commerce de la guerre 1914-1918 (renvoyée à la commission de la marine marchande).

N° 9046. — Proposition de loi de M. Gabriel Paul tendant à exonérer du payement de leur loyer les sinistrés logés en baraques (renvoyée à la commission de la justice).

N° 9064 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 9065 (1). — Proposition de résolution de M. Mabrut tendant à inviter le Gouvernement à accorder un secours d'urgence de 5 millions aux victimes de la catastrophe de Saint-Eloy-les-Mines (renvoyée à la commission des finances).

N° 9066. — Avis de M. Paul Coste-Floret, au nom de la commission des finances, sur: 1° le projet de loi instituant une aide financière au profit des personnes définies à l'article 40 de la loi du 1er septembre 1948 en vue de leur permettre de couvrir leurs dépenses de déménagement et de réinstallation; 2° la proposition de loi de M. Marrane, sénateur, tendant à atténuer la crise du logement par une meilleure répartition en accordant des indemnités aux locataires désirant se retirer à la campagne ou acceptant un logement plus petit que celui qu'ils occupent actuellement.

N° 9069. — Rapport, par M. Bouxom, au nom de la commission de la famille, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à publier le règlement d'administration publique, prévu à l'article 20 de la loi n° 49-1094 du 2 août 1949, modifié par la loi n° 49-1568 du 7 décembre 1949, ayant pour objet de venir en aide à certaines catégories d'aveugles et de grands infirmes.

N° 9072. — Rapport, par M. Charles Barangé, au nom de la commission des finances, sur la proposition de loi tendant à l'abrogation des dispositions exigeant le versement anticipé d'impôts pour les contribuables imposés au titre des revenus des personnes physiques pour une somme supérieure à 10.000 francs.

N° 9073. — Rapport, par M. Charles Barangé, au nom de la commission des finances, sur l'avis donné par le Conseil de la République sur le projet de loi de finances pour l'exercice 1950, adopté par l'Assemblée nationale.

N° 9075. — Avis de M. Aubry, au nom de la commission des finances, sur la proposition de loi tendant à compléter ou à modifier les articles 36, 58 et 61 de la loi n° 48-1150 du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires.

N° 9076. — Avis de M. Truffaut au nom de la commission des finances sur: 1° le projet de loi tendant à autoriser l'octroi d'avantages spéciaux pour l'ouverture du droit à pension aux personnels du service actif des égouts; 2° la proposition de loi tendant à fixer l'âge d'ouverture du droit à pension pour le personnel du service des égouts.

N° 9078 (1). — Proposition de résolution de M. Besset tendant à inviter le Gouvernement à attribuer aux victimes de la catastrophe de Saint-Eloy-les-Mines un premier secours d'urgence de 10 millions (renvoyée à la commission des finances).

N° 9079. — Proposition de loi de Mme Ginoll'n tendant à surseoir à toute expulsion de locataires sans qu'il soit préalablement pourvu à leur relogement (renvoyée à la commission de la justice).

N° 9080 (1). — Proposition de résolution de M. Raphaël Babet tendant à inviter le Gouvernement à accorder une subvention immédiate de 250 millions au département de la Réunion en vue de secourir les sinistrés et de réparer les dégâts causés par le cyclone qui s'est abattu sur l'île le 13 janvier 1950 (renvoyée à la commission des finances).

N° 9081. — Proposition de loi de M. Joseph Denais tendant à relever le maximum de revenus compatibles avec les ressources des rentiers viagers et des économiquement faibles (renvoyée à la commission des finances).

(1) Le tirage de ce document est limité aux besoins de Mmes et MM. les députés et des services de l'Assemblée nationale.

Nomination d'un membre d'une commission extraparlementaire.

La commission de l'agriculture a nommé M. Charpentier, membre de la commission supérieure des allocations familiales agricoles, en remplacement de M. Valay.

Commission des boissons.

Séance du vendredi 27 janvier 1950.

Présents. — MM. Baurens, Chevalier (Fernand) (Alger), Delcos, Gourdon, Guille, Henault, Llante, Monin, Montagnier, Pouyet, Schauffler (Charles).

Excusés. — MM. Bas, Boulet (Paul), Gau, Guyon (Jean-Raymond) (Gironde), Lalle, Sourbet, Sigrist.

Suppléant. — M. Lucas (de M. Blocquaux).

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du vendredi 27 janvier 1950.

Présents. — MM. Alliot, Auban, Barbier, Barrot, Bissol, Bouxom, Catoire, Cayeux (Jean), Cordonnier, Mme Douteau, MM. Doutrellot, Dutard, Duveau, Mme François, MM. Gallet, Guilbert, Guillon (Jean) (Indre-et-Loire), Mme Herlzog-Cachin, MM. Mazuez (Pierre-Fernand), Mora, Mme Poinso-Chapuis, M. Ribeyre (Paul), Mme Roca, MM. Roclore, Savard, Vuillaume.

Excusés. — M. Frédet (Maurice), Mme Rabaté, M. Regaudie.

Suppléants. — MM. Terpend (de M. Paul Boulet), Montjarret (de M. Lacaze).

Commission des finances.

1re séance du vendredi 27 janvier 1950.

Présents. — MM. Abelin, Aubry, Auguet, Barangé (Charles), Bourgès-Maunoury, Burlot, Charlot (Jean), Coste-Floret (Paul), Dagain, David (Marcel), Denais (Joseph), Gabelle, Gaillard, Gozard (Gilles), Gresa (Jacques), Guesdon, Guillant (André), Guyon (Jean-Raymond), Jean-Moreau, Lamps, Laniel (Joseph), Lecourt, Meunier (Pierre), Palewski, Paumier, Petit (Guy), Pflimlin, Rigal (Eugène), Simonnet, Truffaut.

Excusé. — M. Mitterrand.

Suppléants. — M. Hugues (Emile) (de M. Mendès-France); M. Tribouiet (de M. P. Reynaud).

Assistaient en outre à la séance. — M. Le Coutaller, M. Chevalier (Fernand), M. Cordonnier.

2e séance du vendredi 27 janvier 1950.

Présents. — MM. Abelin, Aubry, Auguet, Barangé (Charles), Bourgès-Maunoury, Burlot, Charlot (Jean), Dagain, David (Marcel), Denais (Joseph), Gabelle, Gaillard, Guesdon, Guillant (André), Guyon (Jean-Raymond), Jean-Moreau, Lamps, Laniel (Joseph), Lecourt, Meunier (Pierre), Palewski, Paumier, Petit (Guy), Pflimlin, Ramette, Rigal (Eugène), Simonnet, Tourtaud, Truffaut.

Excusé. — M. Mitterrand.

Suppléants. — M. Mudry (de M. Cogniot); M. Lucas (de M. Blocqaux).

Commission de l'intérieur.

Séance du vendredi 27 janvier 1950.

Présents. — MM Cartier (Gilbert) (Seine-et-Oise), Cordonnier, Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Cristofol, Crouzier, Fagon (Yves), Félix, Ginestet, Hugues (Emile) (Alpes-Maritimes), Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. L'Huillier (Waldeck), Moustier (de), Wagner.

Suppléant. — M. Maillocheau (de M. Marty).

Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira le mercredi 1er février 1950, à quinze heures trente (local de la commission des finances):

I. — Projet de loi (n° 8581) relatif au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1950 (réparation des dommages de guerre). — M. le rapporteur général.

II. — Projet de loi (n° 8582) relatif au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1950 (prêts et garanties). — M. le rapporteur général.

III. — Projet de loi (n° 3123) autorisant la cession amiable à la société d'exploitation industrielle et commerciale (S. E. I. C.) de l'immeuble domanial dénommé « Parc de la Bretonnière », situé à Saint-Germain-les-Arpajon (Seine-et-Oise). — M. Félix Gaillard, rapporteur.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le lundi 30 janvier 1950, à dix heures trente (local de la commission n° 264):

I. — Nomination d'un commissaire chargé de suivre les travaux de la commission des finances.

II. — Nomination d'un commissaire pour faire partie de la sous-commission chargée de suivre la mise en œuvre de la convention de coopération économique européenne.

III. — Nomination d'un rapporteur pour les propositions de résolution de M. Mazier et de Mme Claeys: compensation du complément familial (nos 8887 et 8899).

IV. — Rapports:

De M. Bouxom, sur sa proposition de résolution (n° 8428): compensation du complément familial;

De M. Gazier, sur sa proposition de loi (n° 7541): article 107 du livre 1er du code du travail;

De M. Ninine, sur la proposition de loi (n° 7139) de M. Leenhardt: restaurants sociaux;

De M. Gabriel Paul, sur sa proposition de loi (n° 8495): prime de 3.000 francs aux jeunes travailleurs;

De Mme Claeys, sur sa proposition de loi et la proposition de résolution de M. Bonnet: treizième mois d'allocations familiales (nos 8502 et 8335).

V. — Urgence pour le projet de loi (n° 9038): élections aux organismes de sécurité sociale.

VI. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 8868) de M. Henri Meck; durée du mandat des administrateurs des organismes de sécurité sociale;

La proposition de loi (n° 8912) de M. Viatte: élections aux organismes de sécurité sociale;

Le projet de loi (n° 9038): élections aux organismes de sécurité sociale.

VII. — Rapport de M. Moisan sur le projet de loi relatif aux conventions et conflits collectifs du travail (2e lecture).

VIII. — Questions diverses.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1950

Ordre du jour du samedi 28 janvier 1950.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif aux conventions collectives et aux procédures de règlement des conflits collectifs du travail. (Nos 3 et 32, année 1950. — Mme Devaud, rapporteur; et n° 37, année 1950. — Avis de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales. — M. Georges Laffargue, rapporteur; et n° 38, année 1950. — Avis de la commission de la production industrielle. — M. de Villoutreys, rapporteur; et n° 39, année 1950. — Avis de la commission de l'agriculture. — M. de Félice, rapporteur; et n° 34, année 1950. — Avis de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale. — M. Bardon-Damarzid, rapporteur; et n° 40, année 1950. — Avis de la commission de la marine et des pêches. — M. Abel-Durand, rapporteur; et n° , année 1950. — Avis de la commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie). — M. Cornu, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. Naveau, jusques et y compris M. Ernest Pezet.

Tribunes. — Depuis M. Piales, jusques et y compris M. Siaut.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le samedi 28 janvier 1950.

N° 25. — Proposition de résolution de M. Loison tendant à rendre l'assurance obligatoire par une majoration du prix de l'essence pour les véhicules à moteur.

N° 30. — Proposition de résolution de M. Ernest Pezet tendant à créer de nouveaux postes d'attachés du travail dans certains pays étrangers.

N° 35. — Proposition de résolution de M. Martial Brousse tendant à modifier l'article 44 du règlement.

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du vendredi 27 janvier 1950.

Présents. — MM. Abel-Durand, Boulangé, Breton, Dassaud, Mme Devaud, MM. Doussot (Jean), Fournier (Roger), Mme Girault, MM. Gondjout, Leccia, Lemaître (Claude), Loison, Martel (Henri), Mathieu, Menu, Méric, Patenôtre (François), Raincourt (de), Restat, Ruin (François), Saint-Cyr, Ternynck, Tharradin, Vanrullen.

Suppléant. — M. de Frayssinette (de M. Zussy).

Délégué. — M. Loison (par M. Vitter).

Convocations de commissions.

La commission des affaires étrangères se réunira en commun avec la commission de la France d'outre-mer le lundi 30 janvier 1950, à seize heures (local n° 213):

I. — Audition de M. Letourneau, ministre de la France d'outre-mer, sur le projet de loi (n° 8930 A. N.), tendant à approuver les actes définissant les rapports des Etats associés du Viet-Nam, du Cambodge et du Laos avec la France.

II. — A l'issue de la séance, la commission des affaires étrangères se réunira dans le local n° 201 pour désigner un rapporteur pour avis pour le projet de loi.

La commission de la France d'outre-mer se réunira le lundi 30 janvier 1950:

1° A quinze heures (local n° 213).

I. — Nomination d'un membre représentant la commission à la commission extra-parlementaire chargée de l'étude des indemnités de dépaysement, des congés et des allocations familiales des personnels d'outre-mer, en remplacement de M. Razac, démissionnaire.

II. — Nomination de rapporteurs pour:

a) Le projet de loi (n° 909, année 1949), adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'extension dans certains territoires d'outre-mer et territoires sous tutelle des dispositions de l'ordonnance du 28 juin 1945 modifiant les articles 356 et 357 du code pénal;

b) La proposition de résolution (n° 947, année 1949) de M. Durand-Reville, tendant à inviter le Gouvernement à une réforme judiciaire dans les territoires d'outre-mer et, en particulier, en Afrique équatoriale française;

c) La proposition de résolution (n° 16, année 1950) de M. Gondjout et plusieurs de ses collègues tendant à rendre obligatoires, dans les territoires d'outre-mer non pourvus d'un code du travail, la fixation d'un salaire minimum, le payement d'allocations familiales et la rémunération des heures supplémentaires aux employés de commerce, de l'industrie et de l'agriculture.

III. — Discussion des rapports:

a) De M. Razac sur le projet de loi (n° 861, année 1949) tendant à la suppression de la cour de justice de l'Indochine;

b) De M. Romani sur le projet (n° 858, année 1949) relatif à la création d'un établissement administratif permanent à l'île Amsterdam;

c) De M. Lafleur sur les projets de loi (n°s 859 et 860, année 1949) rendant applicables respectivement à la Nouvelle-Calédonie et dépendances, d'une part, et, d'autre part, à l'Afrique équatoriale française, aux établissements français de l'Océanie et aux établissements français dans l'Inde les dispositions du décret-loi du 30 octobre 1935 réformant le régime de l'interdiction de séjour.

IV. — Questions diverses.

2° A seize heures (local n° 213).

(En commun avec la commission des affaires étrangères.)

Audition de M. Letourneau, ministre de la France d'outre-mer, sur le projet de loi (n° 8930 A. N.) tendant à approuver les actes définissant les rapports des Etats associés du Viet-Nam, du Cambodge et du Laos avec la France. — Le rapporteur de ce projet de loi sera désigné par la commission à l'issue de cette audition.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le samedi 28 janvier 1950, à neuf heures quarante-cinq (local n° 213):

I. — Suite de l'examen des amendements sur le projet de loi (n° 3, année 1950), adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif aux conventions collectives et aux procédures de règlement des conflits collectifs du travail.

II. — Examen éventuel de la proposition de loi (n° 33, année 1950) majorant le taux de l'allocation aux vieux travailleurs salariés et des pensions de la sécurité sociale.

III. — Questions diverses.

Réunion de commission du samedi 28 janvier 1950.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à neuf heures quarante-cinq. — Local n° 213.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 31 janvier 1950.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponse du Gouvernement à la question orale suivante: M. Conombo demande à M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir faire connaître à l'Assemblée de l'Union française les antécédents de la réunion à Paris de la conférence de coopération technique africaine, tenue les 11, 12 et 13 janvier 1950, l'objet de ses travaux, les décisions prises et les perspectives que permet d'envisager pour le développement des civilisations respectives et l'accroissement du bien-être des nations et des peuples intéressés, l'organisation de coopération africaine qui doit résulter de ces travaux.

2. — Suite de la discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de loi, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, instituant un fonds forestier d'outre-mer. (N°s 417, année 1948 et 179, année 1949. — M. Monnet, rapporteur, n° 219, année 1949. — Avis de la commission du plan, de l'équipement et des communications. — M. Lhuillier, rapporteur, et n° 220, année 1949. — Avis de la commission de la législation, de la justice, de la fonction publique et des affaires administratives et domaniales. — M. Antonini, rapporteur, et n° 220, année 1949. — Avis de la commission des affaires financières. — M. Delmas, rapporteur.)

3. — Suite de la discussion: *a*) de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, fixant le régime électoral, la composition et la compétence d'une assemblée représentative territoriale à la Nouvelle-Calédonie; *b*) de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi, présentée par M. Colardeau et les membres du groupe d'union républicaine et résistante pour l'Union française, et les membres du groupe communiste, conseillers de la République, tendant à fixer le régime électoral, la composition, le fonctionnement et la compétence du conseil général de la Nouvelle-Calédonie et dépendances; *c*) de la proposition de résolution de M. Gaignard et des membres du groupe M. R. P., conseillers de l'Union française, tendant à inviter l'Assemblée nationale à fixer le régime électoral, la composition, le fonctionnement et la compétence de l'assemblée représentative territoriale de la Nouvelle-Calédonie et dépendances, dénommée conseil général; *d*) de la proposition de résolution de M. le lieutenant-colonel Bichon et des membres du groupe Union-métropole-outre-mer (indépendants), conseillers de l'Union française, tendant à inviter l'Assemblée nationale à fixer le régime électoral, la composition, le fonctionnement et la compétence du conseil général de la Nouvelle-Calédonie et dépendances. (N°s 117, 166, 460 et 495, année 1948, et n° 185, année 1949. — M. Gaignard, rapporteur.)

Convocation de commission.

La commission de la législation, de la justice, de la fonction publique, des affaires administratives et domaniales se réunira le jeudi 2 février 1950, à dix heures trente (local n° 120):

Examen des rapports de M. Junillon sur les propositions:

1° (N° 49, année 1949) présentée par M. Paul Tétau, tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures nécessaires en vue d'assurer dans l'intérêt général un minimum de stabilité dans leurs fonctions aux chefs de territoires de l'Union française;

2° (N° 50, année 1950) de M. Paul Tétau, tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures nécessaires en vue d'assurer un minimum de stabilité dans leurs fonctions de chefs de circonscriptions administratives aux administrateurs des territoires d'outre-mer;

3° (N° 134, année 1949) de M. Cortinchi, tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures réglementaires propres à assurer la continuité de vues et d'action dans le commandement des unités administratives des territoires d'outre-mer;

4° Rapport de M. Antonini sur la demande d'avis (n° 328, année 1949) relative à un projet de décret retirant le territoire de l'Oubangui-Chari du ressort de la cour d'appel de Brazzaville siégeant à Fort-Lamy;

5° Sur la demande d'avis (n° 130, année 1949) sur la proposition de loi tendant à instituer en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Togo et au Cameroun des sociétés coopératives de construction et d'urbanisme.

Examen du rapport de M. Antonini sur les demandes d'avis n°s 245, 246, 247, année 1949, relatives à trois projets de décret portant attribution de droits miniers en Côte d'Ivoire.

INFORMATIONS

RELATIVES

AU CONSEIL ECONOMIQUE

DEUXIÈME SESSION DU MOIS DE JANVIER 1950

Convocations de commissions.

Mardi 31 janvier 1950.

Neuf heures trente.

COMMISSION DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ ET DE LA POPULATION

Ordre du jour.

Propositions de loi nos 8488 et 8847 tendant à réprimer le travail clandestin.

Neuf heures, quatorze heures trente et vingt heures trente.

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour.

Politique économique et monétaire des pays de l'Union française: étude du projet de rapport relatif aux problèmes économiques dans les territoires d'outre-mer élaboré par M. Monthé.

Mercredi 1er février 1950.

Neuf heures trente et quatorze heures trente.

COMMISSION DE LA RECONSTRUCTION, DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'URBANISME

Ordre du jour.

Financement de la construction:

Neuf heures trente. — Audition du directeur général des impôts au ministère des finances et des affaires économiques, ou de son représentant.

Quatorze heures trente. — Discussion du projet de rapport de M. Dary.

Dix heures.

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

Ordre du jour.

Relations économiques franco-allemandes.
Etude de la méthode de travail.

Dix heures quinze.

SOUS-COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE D'UN NOUVEAU STATUT DE L'ALCOOL

Ordre du jour.

Désignation du président de la sous-commission.
Elaboration d'un plan de travail.

Dix heures trente.

COMMISSIONS RÉUNIES DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

Ordre du jour.

Plan de modernisation et d'équipement:

Echange de vues sur la manière dont les commissions poursuivront leur étude.

Jeudi 2 février 1950.

Neuf heures trente et quatorze heures trente.

COMMISSIONS RÉUNIES DE L'AGRICULTURE ET DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ ET DE LA POPULATION

Ordre du jour.

Examen du projet de rapport et du projet d'avis établis par M. Haniquaut sur la situation des salariés agricoles.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance des pays participant à l'organisation européenne de coopération économique.

Rectificatif aux avis aux importateurs insérés au *Journal officiel* des 28, 30 décembre 1949 et 1er janvier 1950:

I. — *Liste commune.*

Chapitre 28.

(*Journal officiel* du 1er janvier 1950, p. 45.)

Au lieu de:
« Supprimer le poste Ex. 510 A: Acide acétique »,
Lire:
« Supprimer le poste 510 A: Acide oxalique, ses sels et ses esters ».
Rétablir comme suit la colonne: « Numéro du tarif des douanes »: 510 B à F.

Chapitre 95.

(*Journal officiel* du 28 décembre 1949, p. 12413.)

Au lieu de: Ex. 1799 et de: Ex. 1800 } Voitures à moteurs électriques.
Lire: Ex. 1799 A: Chariots de manutention automobiles à moteurs électriques.
et: Ex. 1799 B: Autres voitures automobiles à usages spéciaux (balayeuses et épandeuses, etc.) à moteur électrique.

II. — *Listes particulières.*

AVIS AUX IMPORTATEURS DE PRODUITS EN PROVENANCE DE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE

(*Journal officiel* du 28 décembre 1949, p. 12421.)

1re colonne:
1° Supprimer les nos 1553 et 1554;
2° Aux numéros 1608 à 1610: supprimer, *in fine*, les mots « et caoutchouc ».

2e colonne:
1° Au lieu de: « Ex. 1800. Chariots de manutention, autos non électriques, pièces détachées »,
Lire: « Ex. 1799 A. Chariots de manutention automobiles à moteur à explosion, à combustion interne ou autre (à l'exclusion des chariots à moteur électrique);
2° Au lieu de: « 1959 à 1964. Brosses et pinceaux, etc. »,
Lire: « 1950 à 1963. Brosses et pinceaux, etc. ».

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance d'un poste d'inspecteur principal, directeur départemental de la population de l'Aube.

Le poste d'inspecteur principal, directeur départemental de la population de l'Aube est vacant.

Les inspecteurs principaux de la population, candidats à ce poste, sont priés de se faire connaître, dans un délai de trois semaines à compter de la date de publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population (2e bureau de la direction de l'administration générale, du personnel et du budget), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Paris — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	26 janvier — Cours relevés après Bourse	DEVISES	27 janvier 1950 — Cours relevés avant Bourse	27 janvier 1950 — Cours cotés en Bourse
349 40	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.. ....	349 20 .....
699 ..	.... ..	Belgique (100 francs)..	.. ....	700 .. ..
1203 ..	.... ..	Portugal (100 escudos).	.. ....	1203 .. ..
8140 ..	8140 ..	Suisse (100 francs).....	.. ....	8135 .. ..
163 60	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 f. Djib.).....	.. ....	162 80 .....

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Société d'Outillage Mécanique et d'Usinage d'Artillerie " SOMUA "

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 420 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 140, BOULEVARD VICTOR-HUGO, A SAINT-OUEN (SEINE)
R. C. : Seine n° 79014.

Obligations 4 0/0 1945.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a racheté en Bourse les 440 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 1er février 1950.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

L'amortissement du 1er février 1949 et précédents ont été effectués par voie de rachat en Bourse.

Le conseil d'administration.

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DES DETTES

DIEBOLD & Cie

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 11 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : NANCY
USINES ET BUREAUX : 117-127, RUE MAC-MAHON
R. C. : Nancy 206; Auxerre 624.

Obligations de 1.000 F 5 1/2 0/0 1930.

Utilisant la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, et en application des décrets-lois des 16 juillet et 30 octobre 1935, la société Diebold et Cie a décidé de rembourser par anticipation, à la date du 15 avril 1950, la totalité des obligations de son emprunt 5 1/2 0/0 1930, non amorties à cette date.

Les titres devront être présentés démunis de coupons. Ils seront remboursés au prix de 1.000 F net, sans aucune majoration d'intérêt, le coupon au 15 avril 1950 ayant été payé par anticipation en même temps que celui à l'échéance du 15 octobre 1949 qui portait un numéro impair (décret du 30 octobre 1948).

Le remboursement sera effectué par la Société nancéienne de crédit industriel et de dépôts, à son siège de Nancy et dans toutes ses succursales et agences.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Konovaltschikoff (Igor), naturalisé Français par décret en date du 20 décembre 1947, né à Sofia (Bulgarie) le 2 août 1922, demeurant à Colleville-sur-Mer (Calvados), agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs: Pierre, né le 22 mars 1945 à Fresnes (Seine); Roland, né le 26 juin 1949 à Colleville-sur-Mer (Calvados), dépose une requête auprès du garde des sceaux en vue d'obtenir l'autorisation de substituer à son nom patronymique celui de Koval.

M. Albert Solovelcik, né le 29 avril 1893 à Paris, y demeurant, 33, rue de Longchamp, sollicite pour lui-même et son fils Jean-Pierre-Charles, né le 4 janvier 1942 à Nice, l'autorisation de substituer à son nom patronymique actuel celui de Soleau.

M. Marcel Ornstein, né à Paris le 17 février 1911, y demeurant, 18, avenue du Président-Wilson, agissant en son nom personnel et comme représentant de sa fille Muriel-Gloria-Denise-France, née le 27 décembre 1936 à Paris, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Orsenne.

M. Spigel (David-Pascal), né le 8 mai 1927 à Livry-Gargan (Seine-et-Oise), demeurant à Montreuil-sous-Bois, 85, rue de Saint-Mandé, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom celui de Bernier (Daniel-Pascal).

M. Nokhimovsky (Naoum), industriel, né à Lille (Nord) le 26 mai 1912, demeurant à Paris (16e), 19, rue Leconte-de-Lisle, sollicite le changement de son nom et celui de son fils mineur, Patrick, né à Capdenac (Aveyron) le 20 octobre 1940, en celui de Nochy.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 21 décembre 1949, le président du tribunal civil de Versailles a ordonné la mainlevée du séquestre établi par son ordonnance du 19 octobre 1946 sur les biens situés dans l'arrondissement judiciaire de Versailles et appartenant au sieur Franquin (Paul-François), demeurant à Maisons-Laffitte, 9, avenue Belleforière.

Par ordonnance en date du 31 décembre 1949, le président du tribunal de première instance de Colmar (Haut-Rhin) a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Dietz (Hermann), ressortissant allemand, ayant résidé à Orschwiller (Bas-Rhin), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Bas-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 31 décembre 1949, le président du tribunal de première instance de Colmar (Haut-Rhin) a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant aux époux Körber-Bargmann, ressortissants allemands, ayant résidé à Riquewihr (Haut-Rhin) et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Haut-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance du tribunal de Nevers en date du 30 août 1949, le séquestre des biens que le journal *Le Pays Nivernais* possédaient dans l'arrondissement de Nevers, confié à l'administration des domaines, a été levé.

Par ordonnance en date du 26 avril 1949, le président du tribunal civil de Nantes a donné mainlevée du séquestre apposé sur les biens de Aubineau (Gabriel), demeurant à la Métairie, en Couëron par ordonnance du 29 janvier 1945.

Par ordonnance en date du 5 mai 1949, le président du tribunal civil de Nantes a donné mainlevée de la mesure de séquestre prise le 23 janvier 1945 à l'égard des biens de Dulaurens (Raymond), demeurant 8, rue Marivaux, à Nantes.

Par ordonnance en date du 11 janvier 1950, le président du tribunal civil de Bizerte a nommé le service de liquidation des biens italiens en Tunisie, représenté par le chef de ce service en qualité d'admi-

nistrateur séquestre des biens, droits et intérêts, appartenant à Mlle Testagrossa (Vincenzina), en remplacement de MM. Decoux et Claramunt, dit Ripoll, administrateurs séquestres provisoires.

Par ordonnance en date du 10 janvier 1950, le président du tribunal civil de Bizerte a nommé le service de liquidation des biens italiens en Tunisie, représenté par le chef de ce service en qualité d'administrateur séquestre des biens, droits et intérêts, appartenant à M. Ruggiero (Vittorio), en remplacement de M. Garandeau, administrateur séquestre provisoire.

Par ordonnance en date du 4 janvier 1950, le président du tribunal civil de la Seine a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la dame Deuter (Gertrud) et au sieur Baumheurer (Heinrich), sujets allemands, domiciliés en Allemagne, légataires particuliers du sieur Grosswienken (Hermann), domicilié à Paris, 83, rue de Rivoli, y décédé le 21 décembre 1944, et a nommé l'administration de l'enregistrement des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Seine, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 3 janvier 1950, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, ordonné la mainlevée du séquestre apposé sur les marques appartenant à des ennemis, mais en tant qu'il porte sur les marques de la société Appolinaris Brunen A. G., dont le siège est à Bad Neunahr (Allemagne), ordonnance de mise sous séquestre du 23 octobre 1945.

Par ordonnance en date du 7 janvier 1950, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, ordonné la mainlevée du séquestre apposé sur les biens du sieur Brandt (Ludwig), de nationalité anglaise et considéré inexactement comme Allemand, ordonnance de mise sous séquestre du 9 août 1945.

Par ordonnance en date du 24 décembre 1949, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens dépendant de la succession de M. Ernest-Jean-Maurice Tresallet, 103, boulevard Beaumarchais, à Paris, ordonnance de mise sous séquestre du 29 décembre 1944.

Par ordonnance en date du 24 décembre 1949, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de Mme veuve Tresallet, née Sophie-Louise Terraz, 103, boulevard Baumarchais, à Paris, ordonnance de mise sous séquestre du 29 décembre 1944.

Par ordonnance en date du 24 décembre 1949, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de M. Picard (Frédéric), 42, rue de la Reine-Henriette, à Colombes (Seine), ordonnance de mise sous séquestre du 4 décembre 1945.

Par ordonnance en date du 29 décembre 1949, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de Mme Denis (Marguerite), 122, boulevard Haussmann, à Paris, actuellement domaine des Reynaud, à Saint-Marc-Jauvegarde (Bouches-du-Rhône), ordonnance de mise sous séquestre du 9 octobre 1947.

Par ordonnance en date du 29 décembre 1949, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de Mme Schmitt (Gaston), née Bernard (Lucie), 5, avenue Anatole-France, à Clichy (Seine), ordonnance de mise sous séquestre du 16 octobre 1946.

Par ordonnance en date du 24 décembre 1949, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la société anonyme à responsabilité limitée Paris-Est-Garage, 70, boulevard de Charonne, à Paris, ordonnance de mise sous séquestre du 29 décembre 1944.

Par ordonnance en date du 24 décembre 1949, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de M. Streicher (Henri), 83, rue de Buzenval, à Paris, ordonnance de mise sous séquestre du 29 octobre 1944.

Par ordonnance en date du 6 janvier 1950, le président du tribunal civil de la Seine a donné mainlevée du séquestre prononcé par ordonnance du 31 mars 1949 sur les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Le Meliner (Louis), né le 14 janvier 1880 à Languidic (Morbihan).

Par ordonnance en date du 11 janvier 1950, le président du tribunal civil de la Seine a donné mainlevée du séquestre prononcé par ordonnance du 16 novembre 1945 sur les biens, droits et intérêts appartenant à la nommée Gremont (Bernadette), ayant demeuré à Paris, 73, rue de l'Abbé-Groult.

Par ordonnance en date du 6 décembre 1949, le président du tribunal civil de Toulon a ordonné la mainlevée du séquestre prononcé le 21 janvier 1946 sur les biens, droits et intérêts situés dans l'arrondissement judiciaire de Toulon, appartenant à Santa (Alfredo), demeurant 207, rue Saint-Honoré, à Paris.

Par ordonnance du 16 janvier 1950, le président du tribunal civil de Montfort-sur-Meu a prononcé la mainlevée du séquestre des biens de Louessard (Albert), boucher à Gaël (Ille-et-Vilaine), séquestre institué par ordonnance du président du même tribunal en date du 17 octobre 1944.

CONFISCATIONS DE PATRIMOINES

Par jugement du tribunal militaire permanent de Metz en date du 20 décembre 1949, le nommé Eckenspieller (Léon), né le 12 avril 1908 à Hirsingue (Haut-Rhin), de Georges et de Rath (Marie-Célestine), demeurant à Hirsingue (Haut-Rhin), a été condamné à la confiscation de tous ses biens présents et à venir, pour trahison.

Par jugement du tribunal militaire de Metz en date du 16 décembre 1949, le nommé Ficheroulle (Fernand-Gustave-Edmond-Joseph), né le 18 décembre 1895 à Louvroil (Nord), fils d'Edmond et d'Alvin (Adelina-Clémence), ayant demeuré à Reims, 9, rue Langlet (Marne), a été condamné, par contumace, à la confiscation de tous ses biens présents et à venir, pour trahison.

AVIS DIVERS

DECLARATION D'ABSENCE

Mme Clara-Johanna-Margaretha Schönenberger, née Paquot, née le 21 octobre 1880, veuve de Henri Schönenberger, fille de Lucien-Alexandre Paquot et de Clara-Virgine, née Lenire, domiciliée jusqu'au mois d'août 1938 à la Zeughausstrasse, à Zurich, est déclarée absente.

L'absente a déménagé à Toulouse (France) le 8 août 1938. Depuis 1941, on est sans nouvelles d'elle. Quiconque pourrait donner des renseignements sur le compte de la prénommée est invité à s'annoncer dans le délai d'une année, à partir d'aujourd'hui, à la chancellerie du tribunal soussigné. Si cette sommation reste infructueuse, l'absente sera déclarée disparue. Les droits subordonnés au décès de l'absente pourront alors être exercés, comme si le décès était prouvé.

Au nom du tribunal du district de Zurich (5e section):

Le greffier,
DR. MULLER.

LA NATIONALE

Compagnie d'assurances contre l'incendie et les explosions.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 150.000.000 DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉ

SIÈGE SOCIAL: 17, RUE LAFFITTE, PARIS (9e)

R. C.: Seine n° 221639 B.

Suivant acte reçu par Me Henri Bellet, notaire à Paris, le 29 décembre 1949, enregistré à Paris-1er notaires, le 30 décembre 1949, folio T, case 279, il a été déposé au rang de ses minutes:

1° Un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de la Nationale-Incendie, dont le siège est à Paris, 17, rue Laffitte, ladite société inscrite au registre du commerce de la Seine sous le numéro 224639 B, en date du 16 décembre 1949, et décidant que le capital social de ladite compagnie est porté de 52.500.000 F à cent cinquante millions (150.000.000) de francs, par apports en espèces de 75.000.000 de francs et prélèvement de 22.500.000 F sur la provision pour fluctuations de change sur devises étrangères.

Ladite augmentation soumise à la condition suspensive de la réalisation définitive de l'augmentation de capital;

2° Une lettre de M. le ministre des finances et des affaires économiques (direction des assurances), en date du 28 décembre 1949, faisant connaître, en application du décret n° 48-871 du 24 mai 1948, la réalité de l'augmentation du capital de ladite société, et cette augmentation de capital étant réalisée, la modification apportée aux articles 8 et 9 des statuts de la Nationale-Incendie par le conseil national général de l'assurance, dans sa séance du 16 décembre 1949, lesquels articles sont les suivants:

Article 8. — Le capital social est fixé à cent cinquante millions de francs et divisé en 30.000 actions de cinq mille francs chacune.

Article 9. — Les actions de la compagnie sont entièrement libérées.

Deux expéditions dudit acte et de ses annexes ont été déposées au greffe du tribunal de commerce de la Seine, le 12 janvier 1950.

H. BELLET.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

28 décembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Condom. **Ciné-Club de Lomagne.** But: expansion de la culture cinématographique par l'organisation de projections et de conférences. Siège social: 102, rue de la IVe-République, Lectoure.

28 décembre 1949. Déclaration à la préfecture du Tarn. **Association des maisons familiales de Valence-d'Albigeois.** But: organisation familiale de l'apprentissage agricole et de l'enseignement ménager rural. Siège social: couvent du Sacré-Cœur, Valence-d'Albigeois.

28 décembre 1949. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Société de carcinologie d'Alger.** But: réunir en assemblées périodiques des médecins, chirurgiens, vétérinaires et biologistes, civils et militaires et autres personnalités scientifiques qui s'intéressent au problème du cancer. Siège social: faculté de médecine, Alger.

28 décembre 1949. Déclaration à la préfecture de police. **Club des Ailes.** But: entretenir parmi ses membres l'esprit de camaraderie de l'aviation, resserrer entre eux les liens de solidarité et leur procurer certains avantages matériels. Siège social: 22, avenue du Président-Wilson, Paris.

29 décembre 1949. Déclaration à la préfecture de la Charente-Maritime. **Association des artistes réunis.** But: éducation des jeunes par l'interprétation de pièces de théâtre. Siège social: chez M. Prouet (André), président, Aigrefeuille.

29 décembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Clermont. **La Colombe saint-justoise.** But: pratique du sport colombophile. Siège social: mairie de Saint-Just-en-Chaussée.

31 décembre 1949. Déclaration à la préfecture de Bayonne. **Amikuse.** But: développement social et culturel de la jeunesse rurale. Siège social: chez M. Jean Errecart, président, Saint-Palais.

31 décembre 1949. Déclaration à la préfecture de police. **Comité national de l'habitat rural.** But: favoriser et promouvoir, par tous moyens appropriés, l'amélioration des conditions générales de l'habitat à la campagne. Siège social: 22, boulevard de Latour-Maubourg, Paris.

3 janvier 1950. Déclaration à la préfecture de Pau. **Association locale du mouvement national d'épargne de la ville d'Orthez.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie d'Orthez.

3 janvier 1950. Déclaration à la préfecture du Tarn. **Joyeuse boule senouillacoise.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: café Rey, Senouillac.

5 janvier 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Vélo-Club querenaingeois.** But: pratique et propagation du sport cycliste. Siège social: chez M. Monchicourt (Jean), route Nationale, Querenaing, par Artres.

5 janvier 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Loches. **Société amicale des sapeurs-pompiers de la Chapelle-Blanche.** But: couvrir les frais des fêtes et concours ayant pour objet le perfectionnement de l'instruction du corps; venir en aide, en cas de maladie ou d'accident, aux sapeurs-pompiers actifs; achat de gerbes de fleurs en cas de décès. Siège social: chez M. Vauvy, la Chapelle-Blanche.

6 janvier 1950. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. **Association professionnelle des correspondants S. N. C. F.** (section de l'Ardèche). But: étude, défense, développement et représentation des intérêts corporatifs et professionnels de ses membres. Siège social: 8, cours de l'Esplanade, à Privas.

6 janvier 1950. Déclaration à la préfecture de police. **La Guérison par la joie.** Modifications dans la composition du bureau et au siège social, qui a été transféré du 81, rue des Cascades, au 13, rue de Crussol, Paris.

7 janvier 1950. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Association locale des aides familiales rurales de Plasne.** But: aider les familles rurales. Siège social: chez M. Alphonse Prost, Plasne, par Poligny.

7 janvier 1950. Déclaration à la préfecture de Toulouse. Troupe **Cocorico,** spectacle pour enfants et théâtre de marionnettes. But: spectacles éducatifs pour enfants. Siège social: 3, rue de Luppé, Toulouse.

7 janvier 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. **Amicale des anciennes élèves de la Retraite et de Jeanne-d'Arc.** But: entretenir l'esprit de solidarité chrétienne et d'entr'aide sociale; contribuer à l'essor de l'institution. Siège social: institution Jeanne-d'Arc, 5, place Berton, Thouars.

9 janvier 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Langres. **Amicale des sapeurs-pompiers de Larivière.** But: aide aux sapeurs-pompiers et à leur famille; perfectionner l'instruction. Siège social: mairie de Larivière.

9 janvier 1950. Déclaration à la préfecture de Constantine. **Amicale départementale de Constantine des exploitants de cafés maures mutilés.** But: défendre les intérêts des mutilés et anciens combattants et militaires titulaires de licence de café maure; aider financièrement, par l'attribution de secours, ceux qui sont dans le besoin et, le cas échéant, leurs familles. Siège social: chez le président, 19, rue Bleue, à Constantine.

9 janvier 1950. Déclaration à la sous-préfecture d'Arles. **La Familiale.** But: diffusion de l'esprit moral, familial et social. Siège social: enclos Denis père, avenue Frédéric-Mistral, Châteaurenard.

9 janvier 1950. Déclaration à la préfecture de la Mayenne. **Groupement familial de loisirs et culture de la Mayenne.** But: promouvoir et seconder toutes les initiatives individuelles ou collectives visant à l'expansion de la culture traditionnelle française à l'aide des moyens d'action modernes collectifs tels que: cinéma, presse, radio, télévision, enregistrements, éditions littéraires, conférences, expositions, etc. Siège social: 62, rue du Lycée, à Laval.

9 janvier 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dié. **Association des parents d'élèves et amis des écoles laïques de Corcieux.** But: veiller à la défense des intérêts matériels et moraux des écoles de Corcieux; créer et faire vivre des œuvres postscolaires groupant la jeunesse extrascolaire. Siège social: domicile du président, M. Bablon (Henri), Corcieux.

9 janvier 1950. Déclaration à la préfecture des Landes. L'**Amicale boule montoise** transfère son siège social du café du Fronton-des-Arènes au restaurant du Parc-des-Sports, place Stanislas-Baron, à Mont-de-Marsan, et apporte des modifications à la composition de son bureau.

10 janvier 1950. Déclaration à la préfecture de Limoges. **Association locale du mouvement national d'épargne de Pierrebuffière.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie de Pierrebuffière.

10 janvier 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. **Cyclo-Club portelois.** But: développement du sport cycliste dans la commune du Portel. Siège social: chez le secrétaire, M. René Guimard, 40, rue Gournay-Hédouin, le Portel.

10 janvier 1950. Déclaration à la préfecture de Lille. **Foyer des vieux.** But: confection et distribution de repas aux vieux travailleurs de plus de soixante-cinq ans. Siège social: 26, Grand'Place, Wattrelos.

11 janvier 1950. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. **La Vandoise** transfère son siège social de la mairie au centre municipal d'éducation physique, boulevard Boigues, à Fourchambault.

11 janvier 1950. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association d'éducation populaire de la Copechagnière.** But: gestion financière et soutien de l'école libre de la Copechagnière. Siège social: à l'école, bourg de la Copechagnière.

11 janvier 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Comité de la survivance française.** But: développement des relations intellectuelles, morales et économiques entre Français et étrangers de descendance française. Siège social: 101, boulevard Raspail, Paris.

11 janvier 1950. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Amicale des anciens élèves, parents et amis de l'école publique de Vieux-Mesnil.** But: défense de l'école; développer l'idée laïque. Siège social: école de Vieux-Mesnil.

11 janvier 1950. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Amicale des anciennes élèves, parents et amis de l'école publique des filles du Quesnoy.** But: œuvres post et périscolaires; encouragement aux élèves des écoles publiques; cours d'adultes, conférences, concerts, fêtes, jeux, bibliothèque; veiller au développement et à la défense de l'école publique. Siège social: école publique de filles, rue Baillon, le Quesnoy.

12 janvier 1950. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Amicale des anciens élèves du collège de Limoux.** But: maintenir les liens de bonne amitié créée au collège et établir la continuité avec les jeunes de cet établissement. Siège social: collège de garçons, à Limoux.

12 janvier 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Club de ping-pong.** But: pratique du tennis de table et encouragement de ce sport. Siège social: hôtel Drouard, Villebernier.

12 janvier 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Girons. **Société de chasse de Sentenac-d'Oust.** But: repeuplement, répression du braconnage, destruction des nuisibles. Siège social: mairie de Sentenac-d'Oust.

13 janvier 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Club des supporters du Sporting-Club nazairien** (section rugby). But: assister de toutes ses forces les équipes du S. C. N. soit sur le terrain, soit en déplacement; aider pécuniairement les équipes du S. C. N. Siège social: café Huvelin, centre commercial Saint-Nazaire.

13 janvier 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Société sportive Roux-Combaluzier.** But: enseignement et pratique des sports. Siège social: 18 à 24, rue Tiphaine, Paris.

13 janvier 1950. Déclaration à la préfecture de l'Allier. **Comité d'entreprise de la C. P. S. S. de l'Allier.** But: gérer la société mutuelle d'entreprise de la sécurité sociale. Siège social: sécurité sociale, 13, rue Bertin, Moulins.

13 janvier 1950. Déclaration à la préfecture de la Haute-Loire. **Groupement d'achat du Velay.** But: achat en commun de denrées alimentaires. Siège social: 12, faubourg Saint-Jean, le Puy.

13 janvier 1950. Déclaration à la préfecture de la Mayenne. **Les Mobilisés 1939-1945 d'Assé-le-Bérenger.** But: union des mobilisés et requis de la dernière guerre. Siège social: mairie d'Assé-le-Bérenger.

14 janvier 1950. Déclaration à la sous-préfecture d'Oloron. **Société de chasse d'Aramits.** But: faciliter la reproduction du gibier, destruction des nuisibles, repeuplement. Siège social: mairie d'Aramits.

14 janvier 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Limoux. **Association locale du mouvement national d'épargne de Limoux.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: 19, rue du Pont-Vieux, à Limoux

14 janvier 1950. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Union sportive pexiorannaise.** But: pratique des sports. Siège social: salle des conférences, Pexiora.

14 janvier 1950. Déclaration à la préfecture du Calvados. **Groupe lyrique caennais.** But: inculquer aux jeunes le goût et la pratique du chant classique. Siège social: office municipal de la jeunesse, avenue Albert-Sorel, Caen.

16 janvier 1950. Déclaration à la préfecture de Lons-le Saunier. **Judo-Club jurassien.** But: pratique du judo, du jiu-jitsu, des sports de combat et de l'éducation physique; diffuser et encourager ces sports. Siège social: chez M. Dauphin (Georges), 3, rue Jean-Jaurès, à Lons-le-Saunier.

16 janvier 1950. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Club des vingt ans.** But: association entre amis pour se distraire honnêtement et pour s'instruire dans le cadre d'une franche camaraderie. Siège social: 25, rue Gioffredo, Nice.

16 janvier 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. **Union artisanale commerciale et industrielle de Bacqueville-en-Caux.** But: rechercher tous les moyens propres à favoriser, développer ou défendre les intérêts du commerce local. Siège social: mairie de Bacqueville-en-Caux.

16 janvier 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Association locale du mouvement national d'épargne de Villeneuve-les-Béziers.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie de Villeneuve-les-Béziers.

16 janvier 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Omer. **Cercle amical du Gandspette.** But: défendre l'école laïque et le corps enseignant laïque. Siège social: école de garçons d'Eperlecques-Gandspette.

17 janvier 1950. Déclaration à la préfecture du Cher. **Amicale des employés d'hôtels, cafés et restaurants de Bourges et du département du Cher.** But: assurer des secours immédiats; payer aux membres participants une indemnité en cas de maladie; accorder à la famille, en cas de décès, une indemnité forfaitaire. Siège social: bar Européen, 19, rue Coursarlon, Bourges.

17 janvier 1950. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Centre social d'entr'aide de la vallée de Beaunant.** But: rendre à la population de la vallée tous les services que l'on peut attendre dans une maison sociale. Siège social: avenue de la Libération, Beaunant-les-Aqueducs.

17 janvier 1950. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Amicale des médaillés militaires du canton de Saint-Jean-en-Royans.** But: resserrer les liens d'amitié entre les membres. Siège social: hôtel de ville, à Saint-Jean-en-Royans.

17 janvier 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Association d'apprentissage agricole et ménager rural du canton de Cholet.** But: grouper les jeunes ruraux en vue de leur perfectionnement professionnel par un enseignement agricole et ménager. Siège social: foyer rural, 17, boulevard Gustave-Richard, Cholet.

17 janvier 1950. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **Union départementale des œuvres privées sanitaires et sociales de l'Eure.** But: grouper et encourager les œuvres privées sanitaires et sociales, faciliter leur développement, assurer leur représentation et la défense de leurs intérêts. Siège social: 18, rue Joséphine, Evreux.

18 janvier 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. **Société de chasse de Saint-Charles.** But: protection et repeuplement du gibier, répression du braconnage, protection des animaux utiles à l'agriculture et destruction des animaux nuisibles. Siège social: chez Me Féry, notaire, 13, rue Fernand-d'Huart, Longwy.

18 janvier 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. **Ciné-Club de l'université populaire de Dieppe.** But: concourir à l'expansion de la culture cinématographique par l'organisation de projections et de conférences. Siège social: 28, rue de la Halle-au-Blé, Dieppe.

18 janvier 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Bonneville. **Association d'éducation populaire de Mégevette.** But: promouvoir l'éducation populaire dans cette commune au moyen d'écoles, de groupements artistiques, sportifs et culturels de toute nature. Siège social: maison d'école de Mégevette.

18 janvier 1950. Déclaration à la préfecture de Mâcon. Association **Les Compagnons du bâtiment,** amicale des élèves et anciens élèves du centre d'apprentissage du bâtiment de Mâcon. But: coopération et entr'aide. Siège social: place Carnot, Mâcon.

18 janvier 1950. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Association montpelliéraine des étudiants guyanais, antillais et saint-pierrais.** But: défense des intérêts des étudiants guyanais, antillais et saint-pierrais. Siège social: 11, rue Baudin, Montpellier.

18 janvier 1950. Déclaration à la préfecture de l'Yonne. **Groupement d'achats du personnel de la caisse régionale de crédit agricole de l'Yonne.** But: améliorer de la manière la plus générale les conditions d'existence des employés. Siège social: 2 *bis*, rue Marcelin-Berthelot, Auxerre.

18 janvier 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Bellac. **Association locale du mouvement national d'épargne de Châteauponsac.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie de Châteauponsac.

19 janvier 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Sarlat. **Cyclo-Club belvésois.** But: développement du sport cycliste. Siège social: mairie de Belvès.

19 janvier 1950. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Association des retraités de la manufacture des tabacs de Nice.** But: information sur leurs retraites. Siège social: 7, rue Auguste-Gal, Nice.

19 janvier 1950. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. **Unité cycliste de Maromme-Bondeville.** But: pratique du sport cycliste et du cyclotourisme. Siège social: 25, rue Paul-Painlevé, Maromme.

19 janvier 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dié. **Association des parents et amis de l'école des Xettes.** But: veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de l'école publique des Xettes. Siège social: école des Xettes, à Gérardmer.

20 janvier 1950. Déclaration à la préfecture de Lille. **Secours catholique paroissial de Wambrechies.** But: secourir les pauvres et les malades. Siège social: 5, rue de Marquette, Wambrechies.

20 janvier 1950. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. **Association des correspondants du chemin de fer du département de la Haute-Vienne.** But: examiner en commun les intérêts de la corporation. Siège social: 25, cours Bugeaud, Limoges.

20 janvier 1950. Déclaration à la préfecture de Saône-et-Loire. **Football-Club de Pierreclos.** But: pratique du football. Siège social: café du Centre, à Pierreclos.

20 janvier 1950. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Jiu-Jits'u-Club manceau.** But: éducation physique et pratique du judo. Siège social: Select-Bar, 13, rue du Père-Mersenne, le Mans.

20 janvier 1950. Déclaration à la préfecture des Hautes-Pyrénées. **Constellation cycliste sarrancolinoise.** But: pratique de tous les sports en général et du cyclisme en particulier. Siège social: mairie de Sarrancolin.

20 janvier 1950. Déclaration à la préfecture de Tulle. **Association locale du mouvement national d'épargne d'Uzerche.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie d'Uzerche.

21 janvier 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Thonon-les-Bains. **Association des élèves de l'école hôtelière de Thonon.** But: favoriser les liens de camaraderie entre les élèves, développer le goût littéraire et artistique de ses membres et réunir des fonds destinés à payer les frais de voyages d'études. Siège social: 40, boulevard Carnot, Thonon.

21 janvier 1950. Déclaration à la préfecture de Besançon. Association **Les Logis comtois.** But: développement hôtelier et aménagement des ressources touristiques du Doubs. Siège social: 19, rue de la République (local), Besançon.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

(Décret du 16 août 1901, décret-loi du 12 avril 1939.)

13 juillet 1949. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 28 décembre 1949.) **Association culturelle franco-italienne.** But: échanges culturels entre la France et l'Italie; renouer et développer les liens d'amitié entre ces deux pays. Siège social: 135, avenue Victor-Hugo, Paris.

Paris — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.